



Organisation
Internationale
du Travail



République
du Mali

RAPPORT D'ENQUÊTE NATIONALE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS AU MALI

Programme International pour l'Élimination du Travail des Enfants (IPEC)



IPEC

Programme International
pour l'Élimination du Travail
des Enfants

PNTE

Programme National
pour l'Élimination du Travail
des Enfants

TSE - MALI

Unité de planification
du programme national de lutte
pour l'élimination du travail des
enfants des enfants au Mali

RAPPORT D'ENQUÊTE NATIONALE
SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS
AU MALI

Bureau International du Travail
(BIT)

Programme international pour l'abolition du travail des enfants
(IPEC)

Copyright © Organisation internationale du Travail 2007

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no. 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur.

Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

*RAPPORT D'ENQUÊTE NATIONALE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS AU MALI
MALI*

Mali, Bureau International du Travail, 2007

OIT ISBN 978-92-2-220570-7 (Print)

OIT ISBN 978-92-2-220571-4 (Web PDF)

Première édition 2007

Enquête financée par la Coopération française (SCAC)

Publication financée par le Département du Travail des Etats Unis (USDOL)

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Des catalogues et listes des nouvelles publications peuvent être obtenus gratuitement à la même adresse.

PREFACE

Le Gouvernement de la République du Mali a mis depuis 1998 au centre de ses préoccupations, la situation des enfants. Cette volonté s'est matérialisée par la ratification des principales conventions internationales protégeant les enfants d'une part, et la mise en place d'un arsenal juridique au niveau national pour lutter contre le travail des enfants d'autres part. Malgré ces dispositions, l'emploi précoce des enfants demeure encore un phénomène important dans notre pays. Ainsi, plusieurs projets et programmes ont vu le jour pour lutter contre le phénomène.

Pour mesurer l'impact et l'efficacité de ces projets et programmes, il est indispensable de disposer d'informations fiables et à jour sur le phénomène du travail des enfants notamment, les raisons de son ampleur, ses caractéristiques et ses conséquences.

Ces informations sont fournies pour la première fois à travers une enquête nationale réalisée à cet effet par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique avec l'appui technique et financier du BIT à travers le Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC). Concomitamment à cette enquête auprès des ménages, une enquête exploratoire sur les groupes spéciaux d'enfants (c'est-à-dire les enfants en rupture sociale qui dorment dans la rue ou dans les lieux publics) dans quatre régions du pays (Bamako, Gao, Ségou et Sikasso) a été réalisée avec l'appui technique et financier de l'UNICEF.

Les informations collectées à travers ces deux enquêtes ont permis de dresser un bilan détaillé sur le travail des enfants au Mali et d'en examiner les différentes dimensions. Elles ont également permis de proposer des indicateurs de suivi permanent du phénomène ce qui constitue sans doute un pas dans la lutte contre le phénomène.

Le présent document présente une analyse fouillée de la masse importante d'informations collectées dans le cadre de cette enquête et traitées dans un processus hautement scientifique. Ces informations sont destinées à couvrir les besoins des administrations, des planificateurs, de la société civile, des autorités politiques et des chercheurs.

Je rends ici un vibrant hommage au BIT à travers le Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC), qui n'a ménagé aucun effort pour un développement soutenu de sa coopération avec le Gouvernement du Mali à travers le financement de la présente enquête.

J'adresse également au nom du Gouvernement, toute ma reconnaissance à l'UNICEF dont le soutien financier et technique constant a conduit à un aboutissement heureux de cette importante opération.

Mes remerciements vont aussi à tous ceux qui ont contribué au succès de cette enquête notamment les structures administratives nationales et régionales, et plus particulièrement les équipes de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) et des Directions Régionales de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) dont la compétence et le dévouement ont permis la réalisation de cette œuvre gigantesque.

Enfin je souhaite vivement que les présents résultats répondent aux besoins des utilisateurs tant nationaux qu'internationaux.

*Le Ministre de l'Economie,
de l'Industrie et du Commerce.*

Mme BA Fatoumata Nènè SY

INTRODUCTION

Avec une population estimée à 11.732.420 habitants en 2005 (perspectives de population 1999-2024), le Mali est un pays marqué par une faible densité et une répartition inégale de cette population sur le territoire national. Le taux d'accroissement moyen de la population se situe à 2,2% par an. La population est très jeune :

- 56% ont moins de 20 ans,
- 46% ont moins de 15 ans,
- 10,5% ont entre 6 et 8 ans,
- 17 % ont moins de 5 ans,
- 34,8% ont entre 5 et 17 ans.

L'économie du Mali repose sur l'agriculture, l'élevage, la pêche et plus récemment l'exploitation minière, notamment l'or. Ainsi, elle est dominée par le secteur primaire. L'agriculture occupe près de 80 % de la population active et représente environ 44% du PIB. En 2004, avec un indice de développement humain (IDH) de 0,450, le Mali se trouve classé parmi les pays à faible indice de développement humain malgré les progrès accomplis dans ce domaine.

Peu d'enquêtes quantitatives se sont intéressées aux activités des enfants au niveau national au Mali. L'enquête démographique et de santé réalisée en 1987 et certaines études récentes dans le pays ont confirmé que les enfants jouent un rôle économique très important et que l'essentiel des travaux qu'ils exécutent s'inscrit à l'intérieur des activités de subsistance des ménages auxquels ils appartiennent.

En 1995, le Ministère de l'Emploi, de la Fonction Publique et du Travail a sollicité le concours du BIT pour conduire une étude sur la situation des enfants travailleurs dans le pays. Cette étude a permis d'élaborer un plan national sur le travail des enfants. L'exécution de ce plan a fait l'objet d'un projet du BIT-IPEC, lancé officiellement en septembre 1998.

Les bénéficiaires de ce projet sont les enfants travailleurs ruraux, les enfants travaillant sur les sites d'orpillage, les enfants apprentis du secteur informel et les petites filles travaillant en milieu urbain.

La période 1998-2000 a été marquée par l'amélioration des connaissances sur les groupes d'enfants travailleurs grâce à des enquêtes épidémiologiques et à la mise en œuvre d'activités de sensibilisation des différents acteurs impliqués dans le phénomène.

Malgré les efforts du Gouvernement malien pour plus d'informations sur le travail des enfants, il subsiste des faiblesses en matière d'approche méthodologique, de couverture géographique et sectorielle.

En réponse à ces insuffisances, le Mali, avec l'appui du programme SIMPOC et à partir des nouvelles méthodologies d'enquêtes sur le travail des enfants mises au point par le BIT a réalisé une enquête plus complète et d'envergure nationale afin de rendre disponibles des informations fiables et à jour sur le travail des enfants au Mali.

Ce programme fait partie du Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) lancé en 1998 et conçu comme un programme interdépartemental géré par le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) avec le soutien technique du Bureau de Statistique du BIT en vue d'aider les Etats membres à établir :

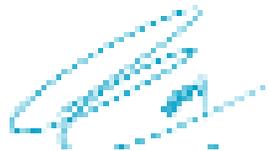
a) un programme pour la collecte, l'utilisation et la diffusion de données quantitatives et qualitatives brutes qui permettent d'étudier l'ampleur, la répartition, les caractéristiques, les causes et les conséquences du travail des enfants ;

b) une base pour l'analyse des données sur le travail des enfants en vue de la planification, de la définition et de l'exécution d'interventions intégrées multi-sectorielles, du suivi de la mise en oeuvre et de l'évaluation de l'impact des politiques et des programmes ;

c) une base de données sur le travail des enfants regroupant des informations quantitatives et qualitatives sur les institutions et organisations actives dans ce domaine, les projets et les programmes s'intéressant au travail des enfants, les actions menées à l'échelon de l'industrie ainsi que sur la législation nationale et les indicateurs ; cette base de données sera régulièrement mise à jour au fur et à mesure de la disponibilité des informations ;

C'est dans ce cadre que le Gouvernement, à travers la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI), a envisagé de mener une opération d'envergure nationale sur le terrain qui prendra la forme d'une enquête sur le travail des enfants.

Cette enquête ne s'est donc pas limitée au dénombrement statistique des enfants économiquement actifs, mais fournit également des informations pertinentes sur les enfants engagés dans des activités de nature économique et non économique ainsi que sur les caractéristiques démographiques et socio-économiques globales de tous les enfants d'âge scolaire.



Dramane Haiadara

*Directeur sous Régional du BIT
pour l'Afrique de l'Ouest*

REMERCIEMENTS

Cette enquête nationale sur le travail des enfants a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National de Lutte contre le Travail des Enfants au Mali sous la Direction technique du Programme d'Information Statistique et de Suivi sur le Travail des Enfants en Afrique de l'Ouest (SIMPOC) et de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI). La réalisation de l'enquête nationale a été possible grâce à l'appui financier du Gouvernement Français.

La présente publication a été financée par le Département Américain du Travail (USDOL) au travers du projet TBP-MALI (Projet d'appui à la préparation d'un programme national assorti de délais pour l'élimination des pires formes de travail des enfants)

Les auteurs de ce rapport remercient les personnalités et les institutions ci-dessous pour leur contribution : Mr Mohamed Ali Ould Sidi, ancien Directeur du Bureau Sous Régional de l'OIT pour le Sahel ; Mr Dramane Haïdara, Directeur a.i. du Bureau Sous Régional de l'OIT pour l'Afrique de l'Ouest ; Mr Honoré Djerma et Mme Vera Perdigao du Bureau sous Régional du BIT pour le Sahel ; Mr Yacouba Diallo et Mr Frank Hagemann du BIT SIMPOC/Genève ; Mme Angela Martins-Oliveira, Mme Laurence Dubois, Mr Tite Habiyyakaré et Mr Minoru Ogasawara du BIT-IPEC/Genève ; Mr Michel Grégoire, Conseiller Technique Principal du Projet TBP Mali et Point Focal du BIT au Mali et Mr Moulaye Hassan Tall, Administrateur du Programme National de Lutte contre le Travail des Enfants au Mali ; Mr Seydou Moussa Traoré, Directeur National de la DNSI et Mr Mahmoud sacko, Directeur Adjoint de la DNSI, Le personnel de la DNSI et notamment la Division Statistique et Démographique ; Le personnel de IPEC Mali ; La Direction Nationale du Travail du Mali ; Les Organisations d'Employeurs (CNPM) et de Travailleurs (UNTM, CSTM) du Mali ; UNICEF MALI ainsi que les ONG et Associations oeuvrant pour la lutte contre le Travail des Enfants au Mali.

Pour tous les renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à :

Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants au Mali - IPEC-Mali

B.P 2969, Bamako - Mali
+ 223 228 13 76
+ 223 228 43 59

SIMPOC

Programme d'Information Statistique et de Suivi sur le Travail des Enfants

4, route des Morillons, Genève SUISSE
+ 41 22 799 8181
+ 41 22 799 87 71
simpoc@ilo.org

Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique - DNSI

BP 12 Bamako Mali
Tél.: 00 223 222.24.55

TABLE DES MATIERES

	Page
Sommaire	2
Liste des tableaux	5
Liste des graphiques	7
Liste des sigles	8
Résumé analytique	9
Introduction	13
Chapitre 1 : La situation socio-politique et économique du Mali	15
1. La situation socio-politique :	15
1.1. Généralités	15
1.2. Environnement politique	15
2. La situation socio-économique :	16
2.1. Données économiques	16
2.2. Education et santé	17
2.2.1. Education	17
2.2.2. Santé	18
3. Contexte et objectifs de l'étude	19
3.1. Contexte :	19
3.2. Objectifs	20
Chapitre 2 : Présentation de l'enquête	22
1. Les objectifs et le champ de l'enquête	22
2. Méthodologie de l'échantillonnage :	23
2.1. La base de sondage	23
2.2. Caractéristiques générales de l'échantillon	24
2.2.1. Contraintes et hypothèses pour l'échantillon	24
2.2.2. Constitution de l'échantillon	24
3. Répartition des enquêteurs, collecte et traitement des données	25
Chapitre 3 : Caractéristiques de la population	28
1. Composition de la population	28
1.1. Généralités	28
1.2. Les caractéristiques des enfants âgés de moins de 18 ans	29
2. Caractéristiques économiques des ménages	31
3. Caractéristiques des ménages en matière d'éducation	33
3.1. Structure des ménages	33
3.2. L'éducation au Mali	34
Chapitre 4 : Définitions relatives aux activités des enfants	36
1. Cadre juridique du travail des enfants au Mali	36
1.1. Les textes juridiques internationaux et régionaux	37
1.1.1. Les instruments généraux	37
1.1.2. Les instruments spécifiques	37
1.2. Les principaux textes nationaux	39

2.	Vers une définition opérationnelle du travail des enfants au Mali	40
2.1.	Activités économiques versus activités non économiques	41
2.2.	Personne économiquement active - actuelle et habituelle	42
2.2.1.	Personne économiquement active	42
2.2.2.	Personne active du moment	42
2.2.3.	Personne habituellement active	42
2.3.	Les enfants économiquement actifs ou les enfants travailleurs	42
2.4.	Le travail dommageable	43
2.5.	Les pires formes de travail des enfants	43
2.5.1.	Les pires formes intrinsèques de travail des enfants . . .	44
2.5.2.	Le « travail dangereux »	44
Chapitre 5 :	Les activités exercées par les enfants	46
1.	La situation des enfants « inactifs	46
2.	L'ampleur du travail des enfants	48
3.	Les activités ménagères	50
3.1.	Incidence du travail domestique	50
3.2.	Nature du travail domestique	50
3.3.	Intensité du travail domestique	51
4.	La fréquentation scolaire des enfants	51
4.1.	Travail et éducation des enfants	52
4.2.	Activités ménagères et éducation	53
5.	Les caractéristiques de l'activité économique des enfants	54
5.1.	Les secteurs d'activité des enfants travailleurs	54
5.2.	Le statut du travail des enfants	56
5.3.	Intensité du travail	56
Chapitre 6 :	Incidence et caractéristiques du travail des enfants à abolir	58
1.	Le travail des enfants au Mali	58
1.1.	Incidence du travail dommageable	58
1.2.	Ampleur du travail dangereux	60
2.	Les caractéristiques du travail des enfants	61
2.1.	Les secteurs d'activité	61
2.2.	Le statut du travail	62
2.3.	Le lieu du travail	63
2.4.	Le moment du travail	65
2.5.	Intensité du travail des enfants	65
Chapitre 7 :	Impact du travail sur la scolarité et la santé des enfants	68
1.	Travail des enfants et fréquentation scolaire	68
2.	Travail et santé des enfants	70
Chapitre 8 :	déterminants du travail des enfants au Mali	74
1.	Une approche du travail des enfants par les normes sociales	74
2.	Approche statistique	78

2.1.	Bien être des ménages et travail des enfants	78
2.2.	Travail des enfants, revenu et comportement d'épargne .80	
2.3.	Caractéristiques du ménage et travail des enfants	82
2.4.	Travail des enfants et niveau d'instruction du chef de ménage	83
3.	Analyse économétrique	83
3.1.	Le modèle	83
3.2.	Les variables retenues	84
3.3.	Résultats et discussions	84
3.3.1.	Le modèle logit	84
3.3.2.	Le modèle logistique multinomial	85
Chapitre 9 :	Les groupes spéciaux d'enfants au Mali :	
	une étude de cas	87
1.	L'enfant de la rue	87
1.1.	Le concept d'enfant de la rue	87
1.2.	Le genre dans la rue	88
1.3.	La vie familiale dans la rue	88
1.4.	Le domicile dans la rue	89
1.5.	La socialisation de la rue	89
2.	La rue et l'école	90
2.1.	L'exclusion scolaire	90
2.2.	Le financement de la scolarité	92
2.3.	L'école buissonnière	92
2.4.	L'abandon scolaire	93
3.	La rue et le travail	94
3.1.	Le travail de la rue	94
3.2.	Le travail ou l'école	94
3.3.	Les conditions de travail	95
3.4.	L'insatisfaction au travail	96
3.5.	La survie de l'enfant	97
4.	Les excès de la rue	98
4.1.	Les stupéfiants	98
4.2.	Les préservatifs	98
4.3.	L'enlèvement	99
Chapitre 10 :	Conclusion et recommandations	100
1.	Conclusion	100
2.	Recommandations	101
Références bibliographiques	103
ANNEXE I :	Calcul de la « précision des données »	106
ANNEXE II :	LES TAUX DE SCOLARISATION EN VIGUEUR . . .	110
ANNEXE III:	LES RESULTATS DE L'ENQUÊTE	111
ANNEXE IV :	QUESTIONNAIRES MENAGES ET ENFANTS	128
ANNEXE V :	Le personnel de l'enquête.	140

LISTE DES TABLEAUX

	Page
Tableau 1 : Taux d'activité des enfants âgés de 6 à 17 ans selon le sexe et le groupe d'âge	20
Tableau 2 : Caractéristiques de la base de sondage	24
Tableau 3 : Répartition de l'échantillon entre les différentes strates.	25
Tableau 4 : Répartition prévue des enquêteurs par région.	25
Tableau 5 : Nombre de ménages de l'échantillon estimés et tirés.	26
Tableau 6 : Population totale par sexe et groupe d'âge	28
Tableau 7 : Population par zone de résidence (urbaine/rurale), sexe et groupe d'âge	29
Tableau 8 : Répartition de la population âgée de 0 à 17 ans par sexe et année d'âge	30
Tableau 9 : Population de 0-17 ans par zone de résidence (urbaine/rurale), sexe, région et rapports de masculinité	31
Tableau 10 : Nombre et pourcentage de ménages par quintile de revenus, par région et zone de résidence (urbaine/rurale)	32
Tableau 11 : Nombre et pourcentage de ménages par principale activité génératrice du revenu familial, par région et zone de résidence (urbaine/rurale)	32
Tableau 12 : Répartition des ménages suivant la possession d'équipements, par région et zone de résidence (en %)	33
Tableau 13 : Répartition des ménages selon la taille, la région et la zone de résidence (urbaine/rurale)	33
Tableau 14 : Distribution en pourcentage des ménages par nombre d'enfants, région et zone de résidence (urbaine/rurale)	34
Tableau 15 : Nombre et taux d'enfants de 5 à 17 ans actuellement scolarisés, par sexe et âge	35
Tableau 16 : Enfants âgés de 5 à 17 ans selon le sexe, le type d'activité et le milieu de résidence	46
Tableau 17 : Répartition des enfants "inoccupés" selon l'âge et la région	47
Tableau 18 : Répartition des enfants "inoccupés" selon le niveau de vie et la région	48
Tableau 19 : Type d'activité des enfants selon le sexe et le groupe d'âge	49
Tableau 20 : Pourcentage des enfants astreints aux activités ménagères selon l'âge et le sexe	50
Tableau 21 : Répartition des enfants âgés de 5-17 ans selon la branche, le sexe et le groupe d'âge	55
Tableau 22 : Nombre moyen d'heures de travail par semaine selon le type d'activité, le groupe d'âge et le sexe	57
Tableau 23 : Distribution des enfants de 5 -17 ans selon le type de travail effectué, la région et le milieu de résidence	60
Tableau 24 : Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail dangereux selon le sexe et l'âge	61
Tableau 24bis : Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail dangereux selon le secteur d'activité	61
Tableau 25 : Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail domageable selon le secteur d'activité, le sexe et le groupe d'âge	62
Tableau 26 : Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail domageable selon le statut du travail, le sexe, l'âge et le milieu de résidence	63
Tableau 27 : Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail domageable selon le lieu de travail, le sexe, l'âge et le milieu de résidence	64
Tableau 28 : Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail domageable selon le moment d'exécution du travail, le sexe, l'âge et le milieu de résidence	65
Tableau 29 : Nombre médian d'heures par semaine par les enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail domageable selon le secteur d'activité, le sexe, l'âge et le milieu de résidence	66
Tableau 30 : Nombre et pourcentage d'enfants scolarisés effectuant un travail domageable par rapport aux autres enfants scolarisés selon le sexe et l'âge, le milieu de résidence et la région	68
Tableau 31 : Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail domageable selon la scolarisation et le secteur d'activité	69
Tableau 32 : Nombre médian d'heures de travail par les enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail domageable selon la scolarisation, le sexe, l'âge et le milieu de résidence	70

LISTE DES GRAPHIQUES

	Page
Graphique 1 : Répartition des enfants économiquement actifs âgés de 5 à 17 ans selon le sexe et le milieu de résidence	49
Graphique 2: Principales activités ménagères effectuées par les enfants de 5-17 ans selon le sexe	51
Graphique 3: Statut d'activité des enfants de 5-17 ans selon l'âge	52
Graphique 4 : Scolarisation des enfants économiquement actifs par rapport aux enfants économiquement inactifs	53
Graphique 5 : Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans économiquement actifs astreints aux activités ménagères selon la fréquentation scolaire et le sexe	53
Graphique 6: Distribution des enfants économiquement actifs de 5-17 ans selon le secteur d'activité et le groupe d'âge	54
Graphique 7: Distribution des enfants économiquement actifs de 5-17 ans selon le secteur d'activité et le sexe	55
Graphique 8: Distribution des enfants économiquement actifs de 5-17 ans selon le statut du travail et le sexe	56
Graphique 9 : Nombre d'heures de travail par semaine selon le sexe et l'âge	57
Graphique 10 : Répartition des enfants économiquement actifs en proportion de l'ensemble des enfants âgés de 5-17 ans selon l'âge et la forme de travail	57

LISTE DES SIGLES

BIT	Bureau International du Travail
CIST	Conférence Internationale des Statisticiens du Travail
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DRPSIAP	Direction Régionale de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
ENTE	Enquête Nationale sur le Travail des Enfants
IDH	Indice de Développement Humain
IPEC	Programme International pour l'Abolition du Travail des enfants
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation des Droits des Affaires
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PFTE	Pires Formes du Travail des Enfants
PIB	Produit Intérieur Brut
PPT E	Pays Pauvre Très Endettés
PRODEC	Programme Décennal de l'Éducation
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SE	Section d'Énumération
SIMPOC	Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

RESUME ANALYTIQUE

L'Afrique subsaharienne est proportionnellement la région la plus affectée par le travail des enfants dans le monde. Par son ambivalence, le travail participe de la vie matérielle aussi bien que la vie sociale des enfants et des ménages auxquels ils appartiennent. La situation du travail des enfants au Mali s'inscrit dans ce contexte.

Avec une population estimée à 11 732 420 habitants en 2005, le Mali est un pays marqué par un taux d'accroissement moyen de la population de 2,2% par an. Comme la plupart des pays en développement, la population du pays est essentiellement constituée de jeunes et d'enfants : 56% ont moins de 20 ans, 46% moins de 15 ans, 17 % moins de 5 ans et 34,8% ont entre 5 et 17 ans.

L'économie du pays repose sur l'agriculture, l'élevage, la pêche et plus récemment l'exploitation minière, notamment l'or. Ainsi, elle est dominée par le secteur primaire qui occupe près de 80 % de la population active et représente environ 44% du PIB.

En dépit des forts taux de croissance qu'il a enregistrés depuis 1994, le Mali se classe parmi les pays à faible niveau de développement avec près de deux tiers (64 %) de sa population vivant au dessous du seuil de pauvreté en 2001. Dans ces circonstances économiques et sociales, de nombreux enfants sont amenés à s'adonner à diverses activités pour subvenir à leurs besoins quotidiens ou venir en aide à leurs parents.

Cependant, les autorités politiques ne restent pas indifférentes à la situation des enfants qui sont au centre de leurs préoccupations. En plus de la ratification des principales conventions internationales protégeant les enfants, elles ont mis en place un arsenal juridique pour lutter contre le travail des enfants. Nonobstant ces dispositions, on se rend compte à l'évidence que l'emploi précoce des enfants constitue l'un des problèmes les plus importants du Mali en raison de son ampleur, de ses caractéristiques et de ses conséquences.



A partir de l'enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) réalisée en 2005 par la DNSI en collaboration avec la Direction Nationale du Travail et le programme IPEC-SIMPOC du BIT, les informations pertinentes sur les activités des enfants sont désormais disponibles au Mali. Cette enquête a permis de collecter les informations sur les caractéristiques, la nature, l'ampleur et les raisons favorisant le travail des enfants au Mali et d'évaluer les conditions de travail et leurs conséquences sur la santé, l'éducation et le développement normal des enfants travailleurs. Les données ont été recueillies auprès des adultes et des enfants sur toute l'étendue du territoire national. L'échantillon cible a porté sur 8 000 enfants âgés de 5 à 17 ans.

Parallèlement à cette enquête auprès des ménages, la DNSI a mené une étude exploratoire sur les groupes spéciaux d'enfants dans quatre régions du pays avec l'appui de l'UNICEF : Bamako, Gao, Ségou et Sikasso.

Dans ce rapport, un enfant est considéré comme économiquement actif (enfant travailleur) si il/elle a déclaré avoir travaillé pour un paiement en espèce ou en nature, un profit, un membre de la famille sans paiement, son compte personnel ou bien n'ayant pas travaillé au cours de la semaine, il/elle a déclaré travailler dans une affaire ou une entreprise d'où il/elle était temporairement absent. Les définitions des notions de travail des enfants à abolir et travaux dangereux reflètent les conventions internationales et la législation du Mali en matière de lutte contre le travail des enfants. Dans ce sens, par définition, le travail dangereux est une sous-catégorie du travail à abolir (activités dommageables), lequel est lui-même une sous-catégorie de l'activité économique.

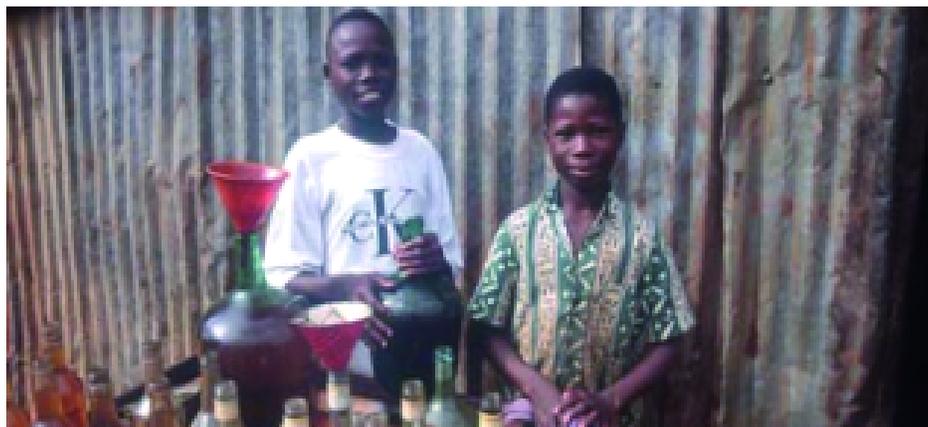
A partir de ces définitions, l'analyse statistique des données de l'ENTE révèle que le travail des enfants au Mali revêt réellement un caractère assez préoccupant :

- environ deux enfants sur trois âgés de 5 à 17 ans sont économiquement actifs, soit un peu plus de 3 millions de filles et de garçons pour l'ensemble du pays;
- parmi ces enfants, on dénombre près de 2,4 millions d'enfants travailleurs de 5 à 14 ans (65,4% des enfants de 5 à 14 ans), le phénomène touchant aussi bien les filles que les garçons, tant dans les campagnes que dans les villes maliennes;
- au Mali, la proportion d'enfants économiquement actifs est aussi bien élevée chez les filles que chez les garçons (entre 65 et 69 pour cent quel que soit le sexe et le groupe d'âge).
- l'incidence du phénomène est plus forte en milieu rural (71% chez les 5 à 17 ans contre 68% chez les 5 à 14 ans) qu'en milieu urbain (63% chez les 5 à 17 ans contre 59% chez les 5 à 14 ans);

- près de sept enfants sur dix âgés de 5 à 17 ans sont économiquement actifs alors que leur taux de fréquentation scolaire se situe à 40,8% contre 42% chez les enfants de 5 à 14 ans;
- chez les enfants de 5 à 14 ans, 93% des enfants économiquement actifs exercent un travail dommageable, ce qui correspond à 60% des enfants de ce groupe d'âge;
- ce sont 40% des enfants de 5 à 14 ans qui effectuent un travail dangereux;
- on estime que 2 450 729 enfants sont astreints à un travail dommageable, soit huit enfants sur dix économiquement actifs et un enfant sur deux âgés de 5 à 17 ans;
- quel que soit le groupe d'âge, plus de la moitié des enfants exercent des tâches ménagères; et
- 41% des enfants de 5 à 14 ans exercent une activité économique à plein temps, 25% combinent le travail et les études, 17% vont uniquement à l'école et 17,5% ne sont ni à l'école ni dans une activité économique;

Indépendamment du groupe d'âge, le premier secteur d'emploi des enfants reste l'agriculture, soit environ un enfant travailleur sur six; viennent ensuite les services et l'industrie. Ce dernier secteur est en revanche le secteur où les enfants sont le moins représentés (moins de 3%).

La plupart des enfants travaillent en tant qu'aides familiaux, soit neuf enfants travailleurs sur dix. On observe alors une prédominance d'enfants travailleurs ne percevant aucune rémunération monétaire. L'existence de relations non salariales entre les enfants et les employeurs n'est en fait que la résultante de la reproduction d'une domination des aînés sur les cadets sociaux caractérisant les rapports de production et plus généralement les liens de sociabilité, notamment en économie d'autosubsistance.



Le travail des enfants au Mali dans ses diverses formes est inégalement réparti entre les différentes régions du pays. La répartition des enfants travailleurs de 5 à 17 ans selon le sexe et le statut du travail fait apparaître que les garçons sont principalement amenés à travailler dans les plantations (74,1%) en qualité d'aides familiaux (93,5%). L'on observe, en outre pour ces enfants de sexe masculin, un salariat naissant (2%), de même qu'un penchant vers les activités rémunérées du secteur informel (1,6%). S'agissant des filles, elles exercent pour l'essentiel dans le secteur des services, soit pour elles-mêmes (1,6%), soit au compte de la famille (93,3%). Par ailleurs, l'activité économique des garçons semble beaucoup plus mobile que celle des filles : 6,2% et 1,4%, respectivement, d'entre eux exercent à différentes places. Mais, la spécificité du travail des filles est manifestement le travail domestique, puisqu'elle concerne 2,5% d'entre elles contre à peine 0,4% chez les garçons. Ainsi, le travail des enfants reproduit d'une certaine manière la division sexuelle du travail des adultes.

L'analyse de l'intensité du travail confirme que, de façon générale, quel que soit le groupe d'âge et le sexe, le temps moyen de travail des enfants est supérieur à celui légalement autorisé. Le rapport étudie aussi les conséquences de la forte proportion d'enfants travailleurs au Mali. A ce propos, les résultats montrent que l'implication des enfants dans les travaux dommageables est susceptible non seulement de compromettre leur développement physique et mental mais aussi et surtout d'entraver à terme le développement du pays.

La prise en compte du niveau de vie du ménage dans lequel vivent les enfants a permis d'affiner les analyses. En effet, les résultats corroborent le lien entre pauvreté et travail des enfants dans certaines situations : l'insertion des enfants dans l'activité économique, en dépit des risques qu'ils encourent, est principalement le fait des ménages ayant un revenu relativement plus faible, notamment au niveau national et en zone urbaine.

Toutefois, si le recours à la main-d'oeuvre infantile fait partie des stratégies de survie des ménages, il s'explique également par la structure des ménages, les caractéristiques propres à l'enfant, les normes sociales favorables à la formation par le travail, le lieu de résidence, le non-respect des législations, etc. De ce fait, le travail des enfants au Mali est un phénomène complexe dont la dimension économique n'est qu'un aspect.

Les données collectées auprès des groupes spéciaux d'enfants ont permis, d'une part, de compléter les informations rassemblées à partir de l'enquête ménage et, d'autre part, d'examiner certaines caractéristiques des enfants de la rue dans quatre régions du Mali. A ce sujet, il ressort des réponses des enfants enquêtés que leur situation est extrêmement précaire. De plus, privés de l'enfance et de l'adolescence normale, nombre d'enfants de la rue n'ont jamais fréquenté l'école ou l'ont trop tôt abandonnée. Cependant, les résultats de cette étude exploratoire ne peuvent pas être généralisés à l'ensemble de la population des enfants de la rue en ce sens que l'enquête ne couvre pas tout le territoire national.

A la lumière de ces analyses, les informations issues des deux enquêtes vont permettre de mieux orienter les programmes de lutte contre le travail des enfants, en particulier le ciblage des travaux dommageables et des travaux dangereux dans les différentes régions du Mali. A cet égard, un certain nombre de recommandations peuvent être faites :

1. il importe d'intensifier la sensibilisation des populations maliennes quant aux dangers encourus par les enfants travailleurs, parfois exposés à des formes extrêmement brutales de travail au sein de leurs propres ménages.
2. il est nécessaire de renforcer la prévention et la répression quant aux infractions constatées au regard du code du travail. A ce propos, l'adoption des principaux instruments juridiques pour renforcer les dispositions légales nationales en matière de protection des enfants constitue une avancée majeure.
3. la coopération entre les institutions nationales et le SIMPOC/IPEC mérite d'être renforcée pour concrétiser la mise en place d'un observatoire de suivi du phénomène.
4. certaines formes de travail des enfants ne pouvant être saisies au moyen d'une enquête classique auprès des ménages, il est urgent d'élaborer des instruments spécifiques destinés à cerner les pires formes intrinsèques de travail des enfants.
5. le faible niveau de vie des ménages constituant l'un des principaux facteurs explicatifs du travail des enfants, il importe d'intégrer la lutte contre le travail des enfants dans le cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté.
6. l'emploi précoce des enfants se faisant au détriment de leur scolarisation, il est plus que nécessaire de poursuivre et d'encourager les efforts entrepris pour assurer une scolarisation au plus grand nombre d'enfants.
7. il est important de promouvoir une dynamique de partenariat entre les ONG et les Associations oeuvrant dans le cadre de la protection de l'enfant. En particulier, il s'agira de mettre en place un dispositif d'accompagnement et de suivi des projets nationaux et internationaux en matière de lutte contre le travail des enfants.



CHAPITRE 1

LA SITUATION SOCIO-POLITIQUE ET ECONOMIQUE DU MALI

LA SITUATION SOCIO-POLITIQUE ET ECONOMIQUE DU MALI

LA SITUATION SOCIO-POLITIQUE

1.1. GÉNÉRALITÉS

Le Mali est situé en Afrique de l'ouest, entre les 10èmes et 20èmes degrés de latitude nord, au carrefour des routes du méridien du désert à la forêt et du grand axe fluvial ouest - est. Le pays couvre une superficie de 1.241.231 km². Il fait frontière avec sept pays : l'Algérie au nord ; la Côte d'Ivoire et la Guinée au sud ; le Burkina au sud-est ; la Mauritanie et le Sénégal à l'ouest ; le Niger à l'est.

Le climat est sec avec une saison sèche et une saison des pluies qui dure en moyenne 3 mois au sud et 1 mois au nord. Les précipitations se situent entre 1300 et 1500 mm au sud tandis que la moyenne est de l'ordre de 200 mm.

Sur le plan hydrographique, le Mali est arrosé par les fleuves Sénégal (800 km) et Niger (1700 km) et leurs affluents et confluents.

La densité moyenne est de 9,4 habitants au kilomètre carré. L'espérance de vie à la naissance est d'environ 65,4 ans (63,6 ans pour les hommes et 67,2 ans pour les femmes) et le taux d'accroissement moyen de la population se situe à 2,2% par an. Le Mali est subdivisé en 8 régions administratives : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, et le district de Bamako, la capitale, qui a une population estimée à 1.277.017 habitants.

La majeure partie de la population vit en zone rurale. Avec 50,4% de femmes, la population est essentiellement constituée de jeunes et d'enfants : 58,5% ont moins de 20 ans, 49% moins de 15 ans, 19,8 % moins de 5 ans et 15,7% sont âgés de 5 à 9 ans. Cette situation est en partie liée au fait que l'émigration masculine est forte ; les flux migratoires sont importants aussi bien à l'intérieur du pays qu'avec l'étranger (Afrique, Europe, Amérique et plus récemment Asie).

1.2. ENVIRONNEMENT POLITIQUE

Depuis les événements de mars 1991, le Mali vit dans un système de pluralisme démocratique concrétisé par la mise en place d'institutions républicaines. Il se caractérise par l'existence de plusieurs partis politiques et associations.

La loi fondamentale du 25 février 1992 s'appuie sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et la charte Africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981. L'organisation de l'Etat se fonde sur la séparation des pouvoirs : l'exécutif, le législatif et le judiciaire.

Le retour à une vie démocratique a permis au Gouvernement malien d'entreprendre des réformes d'envergure de ses politiques, institutions et programmes en vue d'améliorer les conditions de vie des populations et celles des enfants en particulier.



LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

2.1. DONNÉES ÉCONOMIQUES

Au début des années 1980, le Mali a connu de profonds déséquilibres économiques et financiers qui se sont traduits par une chute de la croissance et par une augmentation du déficit du secteur public et du déficit extérieur. Conscientes de l'ampleur de ces déséquilibres et de la nécessité de les résoudre rapidement, les autorités maliennes ont décidé, dès 1982, de mettre en oeuvre une série de programmes de réforme visant à redresser la situation économique et à contrer les difficultés chroniques touchant le budget, la balance des paiements et la croissance. Ces programmes ont permis l'adoption d'importantes mesures visant la reprise de l'économie, y compris une libéralisation des prix et du commerce, une simplification du cadre réglementaire régissant les activités économiques, une réforme fiscale de même qu'une réforme des entreprises publiques. Si ces programmes ont donné quelques résultats encourageants, ils n'ont cependant pas permis d'améliorer de façon marquée la compétitivité et la croissance économique. Aussi, confronté aux maigres résultats de ses efforts d'ajustement interne, et soucieux de stimuler de façon durable sa croissance et d'assurer la viabilité financière et extérieure de son économie, le Mali a décidé, en 1988, d'accorder une priorité aux réformes structurelles.

C'est véritablement à partir de 1992 que le Mali mettra en œuvre les différents programmes de réformes ayant permis d'enregistrer des progrès significatifs dans la libéralisation de l'économie, la réduction des déséquilibres macro-économiques et le rétablissement des conditions d'une croissance durable et soutenue de l'économie. Ainsi, le PIB est passé de 979,4 en 2001 à 1356 milliards de FCFA en 2005, le taux de croissance se situant à 5%. La situation des finances publiques se caractérise par une stabilisation du déficit budgétaire global en termes de PIB autour de 3,5 %.

Quant à la situation monétaire, elle se caractérise par un accroissement de la masse monétaire de 8,8 %. Les dépenses totales et les prêts nets ont atteint le niveau de 712,7 milliards de FCFA en 2005, soit 26,2% du PIB nominal alors que les investissements publics se situaient à 18,3% des ressources intérieures. De plus, en février 2003, le Mali a atteint le point d'achèvement du traitement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE portant au total sur un allègement de 539 millions de dollars des Etats Unis en valeur actualisée nette (soit environ 391 milliards de FCFA), aujourd'hui, l'encours de la dette publique totale est évalué à 1719,6 milliards de FCFA, soit 67,5 % du PIB.

En dépit des forts taux de croissance qu'il a enregistrés depuis 1994, le Mali demeure toujours parmi les pays à faible indice de développement humain (IDH < 0,500). Les indicateurs sociaux en 2004 sont d'une manière générale bas : au regard de l'indice de développement humain (IDH) évalué à 0,450, le Mali se classe parmi les pays à faible niveau de développement ; en 2001 64% de la population vivait au-dessous du seuil de pauvreté, l'espérance de vie à la naissance est évaluée à 65,4 ans en 2004 ; la mortalité infantile était de 113 pour 1000 naissances en 2001; et le taux d'analphabétisme était estimé à environ 75 %. Les ressources économiques du pays proviennent essentiellement de l'agriculture qui occupe près de 80 % de la population active, soit environ 44% du PIB. Quant au secteur secondaire, il représente 16% du PIB, tandis que le secteur tertiaire avoisine 40% du PIB. Ces résultats économiques encore timides exercent une pression continue sur le système éducatif et sanitaire du Mali. Dans ce contexte, on note la prépondérance du travail des enfants dans le pays.



2.2. EDUCATION ET SANTÉ

A court terme, le développement des capacités de la population malienne constitue l'un des grands défis que doit relever l'Etat malien. En effet, malgré des progrès récents, la plupart des indicateurs de développement social du Mali demeurent encore faibles, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation de base.

2.2.1. Education

Au Mali, le système éducatif comprend les ordres d'enseignement suivants :

- Education préscolaire : elle s'adresse aux enfants âgés de 3 à 6 ans ; le taux brut de pré-scolarisation est passé de 1,2% en 2004 à 4,5% en 2005.
- L'Education Spéciale ;
- Enseignement Fondamental : c'est un bloc unique de 9 ans accueillant les élèves à partir de 6 ans. Il est fait de deux cycles. Le premier équivalant à l'enseignement primaire, se déroule sur 6 ans de la 1ère à la 6ème année. Le second cycle, équivalant au collège, est de 3 ans, de la 7ème à la 9ème année.
- Enseignement Secondaire (Général, Technique et Professionnel) : il accueille en majorité les enfants âgés de 14 à 18 ans ;
- L'Enseignement Normal ;
- L'enseignement supérieur

En 2004-2005, le taux net de scolarisation au premier cycle de l'Enseignement Fondamental se situe pour l'ensemble du Mali à 56,7%, le taux net d'admission au primaire sur la période étant de 23,7%. On note une faible scolarisation des filles (48,9%) contre 64,8% pour les garçons. Le même constat est fait lorsque l'on observe les taux nets d'admission : respectivement 20,7% contre 26,8%. En outre, le taux de redoublement est assez élevé et se situe sur la période à 23,9% au second cycle pour 18,6% au premier cycle (DNSI, 2005).

Par ailleurs, le nombre d'enseignants est loin de couvrir les besoins du système : le ratio élèves/maîtres en 2004-2005 se situe à 44,86 pour le Fondamental (1er et 2ème cycles confondus). Dans ce contexte, le rendement interne (promotion, redoublement et abandon des élèves) se caractérise par une faiblesse constante. Ainsi, entre 2001 et 2003, le taux de promotion a baissé : 79,1% en 2001 (80,1% pour les garçons et 72,5% pour les filles) et 77,2% en 2003 (78,3% garçons et 69,9% filles). Pour les mêmes périodes, le taux de redoublement au premier cycle est passé de 16,7% (16,3% garçons et 17,3% filles), à 19,4% (18,9% garçons et 20% pour filles). En outre, on relève la faible dotation des élèves en manuels scolaires qui est tout de même en train d'être résorbée avec les récentes acquisitions des établissements en matériels pédagogiques.

Pour atténuer le retard observé au niveau de l'éducation de base, le Mali a conçu un Programme de développement décennal de l'éducation (PRODEC) dont l'un des objectifs consiste à faire passer le taux brut de scolarisation du premier cycle de l'école de 42 % à 75 % en 2007-2008. Pour y parvenir, il faudra augmenter le nombre de places disponibles et accorder la préséance aux zones rurales ainsi qu'à la scolarisation des filles, ce qui signifie la réhabilitation de 2.000 salles de classe de même que la construction, en moyenne, de 2116 nouvelles salles par année, au cours des dix années à venir, pour recevoir un apport annuel, au cours de la période, de quelque 286.000 nouvelles inscriptions au primaire. De plus, il faudra recruter 2 500 nouveaux enseignants par année au cours des cinq prochaines années. Par ailleurs, afin d'assurer le développement qualitatif du secteur de l'éducation (auquel il consacre environ 25 % de son budget national), le Mali ambitionne de mettre en place un programme de formation continue des enseignants et de produire tout le matériel didactique que cette mesure nécessitera. Pour réaliser de tels objectifs l'Etat du Mali entreprend des efforts considérables avec l'appui de ses partenaires extérieurs. Ainsi, au titre de l'année 2004, sur une prévision budgétaire de 139,786 milliards de F.CFA consacrée au système éducatif, il a été dépensé globalement 130,423 milliards dont 86,987 milliards pour le Mali et 40,885 milliards de F.CFA pour les Partenaires techniques et financiers, 2,176 milliards pour l'Agence nationale des collectivités territoriales et 375 millions de F CFA pour les Collectivités territoriales.

2.2.2. Santé

Les indicateurs de santé et de nutrition du Mali sont parmi les plus bas au monde et ils révèlent l'extrême précarité du système de santé malien.

De fait, en 2005, l'on dénombre 754 centres de santé pour l'ensemble du Mali : 547 centres de santé communautaire pour 207 centres de santé d'arrondissement revitalisés. En outre, l'accessibilité à ces centres est assez difficile.

En effet, 60% de la population se trouvent à 15 km des centres de santé. Par ailleurs, au 4ème trimestre 2005, le Mali comptait 4109 agents hospitaliers de 1er et 2ème échelons, dont 289 médecins, 160 sages-femmes, 498 infirmiers diplômés d'Etat, 637 infirmiers de premier cycle, 959 matrones. Ainsi, on compte 40596 maliens pour un médecin de 1er ou 2ème échelon et 10337 maliens pour un infirmier (de 1er cycle ou diplômé d'Etat). En 2005, on dénombre 3.186 décès suite aux maladies diverses, comme la pneumonie (154 cas), la fièvre ou le paludisme (1220 cas), la malnutrition protéino-calorique (128 cas) ou la méningite cérébrospinale (57 cas).

Pour faire face à cette faible couverture sanitaire, le gouvernement malien a élaboré un Programme décennal de développement sanitaire et social (PRODESS) dont l'objectif fondamental est de permettre à tout citoyen d'avoir accès à des services de santé de base dans un rayon de moins de quinze kilomètres de son lieu de résidence.

Les services en question visent en priorité la réduction de la morbidité et de la mortalité liées aux maladies endémo-épidémiques dominantes, la diminution des problèmes sanitaires liés à la reproduction ainsi que la prévention des risques liés aux maladies émergentes. L'atteinte de tels objectifs est intimement liée à l'amélioration de l'alimentation ainsi qu'à l'universalisation de l'accès à l'eau potable et aux structures d'assainissement.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

3.1. CONTEXTE :

Le Mali est une vieille terre de civilisation où les mentalités sont très fortement marquées par la coutume et les habitudes sociales qui influencent les populations et l'organisation sociale. Ainsi, au Mali, les enfants travaillent parce que la coutume le veut. Dès son jeune âge, l'enfant doit participer à l'effort de la communauté : c'est un acte de socialisation. Toutefois, cette pratique sociale est rigoureusement encadrée par les règles en vigueur dans les sociétés traditionnelles maliennes. Par exemple, chez les Bambara, toute personne convaincue d'avoir contraint un enfant à des travaux durs excédant les limites de sa force est passible de sanctions prononcées par les autorités locales. Malheureusement, la logique éducative sous-tendant ce travail des enfants maliens tend à s'étioler au profit d'une logique marchande, contribuant à amplifier le phénomène des enfants travailleurs dans ce pays à l'instar de nombreux autres pays dans le monde et, plus particulièrement d'Afrique subsaharienne.

En effet, alors que partout dans le monde, le nombre d'enfants économiquement actifs a tendance à baisser entre 2000 et 2004 (-5 millions en Asie et au Pacifique, -11,7 millions en Amérique Latine et aux Caraïbes, et -1,6 millions dans les autres régions du monde), en Afrique subsaharienne c'est le contraire que l'on a observé : le nombre d'enfants économiquement actifs a progressé de 48,0 millions à 49,3 millions d'enfants, soit un accroissement de 1,3 millions.

Cette exacerbation du phénomène du travail des enfants dans cette partie du monde est encore plus perceptible lorsque l'on observe le taux d'activité des enfants. De fait, bien qu'arrivant en deuxième position derrière l'ensemble Asie-Pacifique, l'Afrique subsaharienne se distingue par un taux d'activité des enfants particulièrement élevé. En effet, ce sont 26,4% des enfants âgés de 5 à 14 ans qui travaillent contre 18,8% en Asie et au Pacifique, 5,1% en Amérique Latine et aux Caraïbes et 5,2% dans les autres régions du monde. Une telle tendance appelle manifestement une attention particulière en raison même des formes dangereuses que revêt de plus en plus ce type de travail à travers le monde. En effet, au-delà de l'incidence du phénomène et de la déscolarisation qu'elle induit, cette pratique sociale, exacerbée par la précarité des ménages et l'appétit du gain de personnes sans scrupules, expose de plus en plus les enfants concernés à un danger physique et moral .

Le Mali n'échappe pas à cette manifestation du phénomène. Considérée comme une main-d'œuvre bon marché, les enfants contribueraient de plus en plus, directement ou indirectement, à l'amélioration du niveau de vie de nombreux ménages pauvres tant en milieu rural que dans les villes du pays. Ainsi, au Mali, les résultats du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 1998) font état de 38,5% d'enfants travailleurs de 6 à 17 ans, soit 1208229 enfants. Le tableau 1 indique que l'implication des enfants dans l'activité économique est plus importante à mesure que ces derniers prennent de l'âge. Alors que le travail touche 28,8% d'enfants de 6 à 9 ans, il concerne quatre (4) enfants sur dix (10) âgés de 10 à 14 ans, alors que 51,9% des enfants de 15 à 17 ans sont économiquement actifs. Dans ce contexte, les garçons constituent le premier substitut aux adultes : 45,8% des garçons de 6 à 17 ans sont économiquement actifs pour 30,9% de filles.

Tableau 1 : Taux d'activité des enfants âgés de 6 à 17 ans selon le sexe et le groupe d'âge

Groupe D'âge	Actifs occupés			Ensemble enfants			Taux d'activité - %		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	TOTAL	Garçons	Filles	TOTAL
6	50875	34928	85803	173463	169779	343242	29,3	20,6	25,0
7	58934	39568	98502	177119	167418	344537	33,3	23,6	28,6
8	61620	41783	103403	171990	163572	335562	35,8	25,5	30,8
9	45114	30813	75927	123918	116716	240634	36,4	26,4	31,6
06-09	216543	147092	363635	646490	617485	1263975	33,5	23,8	28,8
10	70394	43848	114242	159198	146445	305643	44,2	29,9	37,4
11	42497	27439	69936	103246	93347	196593	41,2	29,4	35,6
12	75932	45537	121469	148319	133902	282221	51,2	34,0	43,0
13	59659	38271	97930	113810	106853	220663	52,4	35,8	44,4
14	64421	41500	105921	112922	109056	221978	57,0	38,1	47,7
10-14	312903	196595	509498	637495	589603	1227098	49,1	33,3	41,5
15	83066	50593	133659	129804	126602	256406	64,0	40,0	52,1
16	63604	42720	106324	100546	106944	207490	63,3	39,9	51,2
17	57666	37447	95113	86457	94899	181356	66,7	39,5	52,4
15 - 17	204336	130760	335096	316807	328445	645252	64,5	39,8	51,9
Total	733782	474447	1208229	1600792	1535533	3136325	45,8	30,9	38,5

Source: Résultats définitifs, RGPH 1998 /DNSI- Mali

Par ailleurs, parallèlement à ces formes moins brutales du travail des enfants, l'on assiste, d'une part, à une dislocation des familles maliennes, amplifiant le phénomène des « enfants de la rue » ; d'autre part, ce travail autrefois louable des enfants s'est transformé en une exploitation croissante de ces derniers par le biais de la mendicité de ces « enfants de Dieu » dont beaucoup sont des talibés à la merci de marabouts. De surcroît, cette exploitation des enfants tend à s'internationaliser avec le fléau de la traite des enfants maliens, en particulier en direction des plantations de café-cacao du voisin ivoirien.

3.2. OBJECTIFS

Face à cette situation, le Mali tente de réagir par le renforcement de ses dispositions légales en matière de protection des enfants. Cette action se traduit notamment par l'adoption des principaux textes de l'OIT (Les Conventions, 138 et 182 et les Recommandations 146 et 190 les accompagnant) . La mise en oeuvre du Programme national de lutte contre le travail des enfants, avec l'appui technique du Programme International pour l'Abolition du Travail (IPEC) est la concrétisation de la volonté exprimée par le gouvernement du Mali, conformément à ses engagements internationaux, de participer à la croisade mondiale contre ce fléau. Le Programme se fixe, entre autres, comme objectifs de mener des enquêtes et de faire des recherches actions sur les conditions de vie et de travail des enfants travailleurs, de retirer les enfants des pires formes de travail et d'envisager leur réinsertion socio-économique, d'organiser des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation, pour promouvoir et amplifier les actions en vue d'une meilleure implication de l'ensemble des acteurs au plan national. Sur le terrain, les actions sont coordonnées par le Ministère de la fonction publique et du travail, le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille faisant office de partenaire privilégié.

Ainsi, bien que le phénomène soit de plus en plus reconnu et combattu par les autorités maliennes avec l'appui de l'IPEC depuis 1998, il reste encore mal renseigné. En effet, dans les circonstances économiques et sociales du Mali, de nombreux enfants sont amenés à s'adonner à diverses activités pour subvenir à leurs besoins quotidiens ou venir en aide à leurs parents. Face à cette situation, les autorités politiques ne restent pas indifférentes et, les enfants travailleurs restent bien souvent au centre de leurs préoccupations : outre la ratification des principales conventions internationales protégeant les mineurs, elles ont mis en place un arsenal juridique pour lutter contre le travail des enfants et, l'on note avec satisfaction la signature d'un accord de coopération en matière de lutte contre le trafic/la traite transfrontalier(ère) des enfants en septembre 2000 entre les Gouvernements malien et ivoirien. Toutefois, malgré ces dispositions, on se rend à l'évidence que les questions relatives au travail des enfants au Mali demeurent insuffisamment renseignées en raison du fait que les études et enquêtes ayant ciblé le phénomène sont dépourvues d'informations fiables ou complètes, en ce sens que cerner le travail des enfants requiert une approche singulière que ni une enquête ménage classique ni le RGPH n'adoptent.

Pour pallier ces insuffisances d'informations, une enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) a été réalisée en 2005 par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) avec l'appui technique et financier du programme IPEC/SIMPOC. Elle a porté sur les activités des enfants à partir d'un échantillon cible de 8 000 enfants de 5 à 17 ans. Les données de cette enquête permettent d'apporter des informations fiables sur l'ampleur, la nature, les causes et les conséquences des activités des enfants au Mali. Le traitement de ces informations qualitatives et quantitatives nécessite un effort d'analyse spécifique afin de mieux appréhender les différents aspects du travail des enfants au Mali.



CHAPITRE 2

PRESENTATION DE L'ENQUETE

PRESENTATION DE L'ENQUETE

LES OBJECTIFS ET LE CHAMP DE L'ENQUETE

Cette enquête vise non seulement l'estimation de la population d'enfants économiquement actifs, mais aussi la collecte d'informations pertinentes sur les enfants engagés dans des activités non économiques. Les caractéristiques démographiques et socio-économiques globales de tous les enfants d'âge scolaire sont également saisies. Pour les enfants actifs, une attention particulière est mise sur leurs conditions de travail, leur santé et leur sécurité (en mettant l'accent sur le type, la fréquence et la gravité des lésions/maladies) et sur les raisons favorisant le travail des enfants. L'enquête identifie aussi les caractéristiques démographiques et socio-économiques des parents de tous les enfants de la tranche d'âge 5-17 ans ainsi que les liens existant entre celles-ci et l'incidence du travail des enfants.

Les objectifs globaux de l'enquête sur le travail des enfants visent à générer des données sur les activités exercées par les enfants (incluant la scolarisation, les activités économiques et non économiques) et à entamer le processus de création d'une base de données contenant à la fois des données quantitatives et qualitatives au Mali. Plus spécifiquement, ce programme d'enquête devra réaliser les objectifs suivants :

a) Collecter des informations sur les caractéristiques, la nature, l'ampleur et les raisons favorisant le travail des enfants au Mali et évaluer les conditions de travail et leurs conséquences sur la santé, l'éducation et le développement normal des enfants travailleurs. De nombreuses variables intéressant le travail des enfants seront intégrées à l'enquête en vue d'étudier les différentes caractéristiques des enfants travailleurs et de leur famille, incluant :

- les caractéristiques démographiques et socio-économiques : niveaux d'instruction et de formation (effectifs et fréquentation), professions et niveaux de compétence, durée du travail, gains et autres conditions de travail et de vie ;
- les caractéristiques des secteurs recourant au travail des enfants. Ces derniers se répartissent normalement entre le secteur public et le secteur privé;
- la situation des enfants en matière de migration et l'influence éventuelle de l'entrée des enfants dans le monde du travail sur le choix du lieu de résidence de l'enfant/de la famille. Diverses raisons motivent le changement du lieu de résidence des ménages et de ses membres;
- le lieu et la durée du travail des enfants ainsi que les facteurs favorisant le travail des enfants ou incitant les familles à pousser leurs enfants sur le marché du travail;

- la perception qu'ont les parents ou les tuteurs, les enfants et les employeurs des enfants travailleurs, des réglementations et de la législation, etc.;
 - la participation à des programmes ayant un impact positif sur l'élimination du travail des enfants ;
 - la situation des enfants en matière de santé et de sécurité.
- b) Renforcer la capacité du Mali à collecter des informations quantitatives essentielles à la planification des actions de lutte contre le travail des enfants par l'adoption des méthodes d'enquête du BIT.
- c) Créer un système d'information quantitative et qualitative (base de données) sur le travail des enfants régulièrement mis à jour au fur et à mesure de la disponibilité des données par le biais d'enquêtes additionnelles et autres documents administratifs. Cette base de données inclura également des informations sur la législation, les réglementations, les politiques et les programmes en vigueur ainsi que sur les organisations et les personnes travaillant dans le domaine des statistiques du travail et de la recherche liée au travail des enfants. L'ensemble des informations permettra de suivre l'évolution de la situation.
- d) Fournir une analyse globale de la situation des enfants actifs au Mali grâce à l'identification des groupes prioritaires, des structures d'activité et à l'analyse des conditions de travail et de leurs conséquences sur les enfants actifs. Ces informations serviront de base à l'élaboration de politiques et de programmes d'action axés sur l'élimination du travail des enfants.
- e) Produire, présenter et diffuser auprès du gouvernement, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des ONG et du grand public, un rapport national global sur le travail des enfants au Mali présentant les points forts des résultats et des conclusions statistiques et économétriques de l'analyse approfondie, renforçant ainsi la connaissance et la compréhension nécessaires à la promotion d'une campagne durable contre ce fléau.
- f) Intégrer les données relatives au Mali dans la base de données du BIT sur le travail des enfants de façon à ce que le pays soit inclus dans les rapports mondiaux sur le travail des enfants publiés régulièrement.

METHODOLOGIE DE L'ECHANTILLONNAGE

2.1. LA BASE DE SONDAGE

La Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) a réalisé en 1998 le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH). Elle dispose d'un fichier de 13315 sections d'énumération (SE) qui ont été créées pour les besoins du recensement. Pour chaque SE, le milieu de résidence (urbain ou rural) et le type de résidence (sédentaire ou nomade) ont été identifiés.

Les SE ont une taille (en population) très variable. Toutefois, le fichier de ces SE peut servir de base de sondage pour toute enquête lorsqu'elles sont tirées avec une probabilité proportionnelle à la taille.

Le tableau suivant présente les caractéristiques de la base de sondage.

Tableau 2 : Caractéristiques de la base de sondage

Régions	Nombre de SE			Nombre de ménages			Population des enfants âgés de 5 à 17 ans		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Kayes	279	1680	1959	39322	170385	209707	91797	406162	497959
Koulikoro	288	1949	2237	38216	204250	242466	95475	493450	588925
Sikasso	355	1950	2305	61412	208586	269998	139881	528992	668873
Ségou	272	1983	2255	46966	232895	279861	105812	495651	601463
Mopti	230	1821	2051	36018	247912	283930	69154	435224	504378
Tombouctou	87	749	836	17864	79346	97210	31306	118980	150286
Gao	133	457	590	19248	46671	65919	45968	48717	94685
Kidal	32	81	113	2697	5087	7784	5145	10281	15426
Bamako	969	0	969	157189	0	157189	337199	0	337199
Total	2645	10670	13315	418932	1195132	1614064	921737	2537457	3459194

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1998



Les résultats du Recensement de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1998 fournissent les indications suivantes :

- le nombre total de SE : 133.15 ;
- le nombre total de ménage : 1.614.064 ;
- la population totale en 1998 : 9.810.910 ;
- taille moyenne d'un ménage : 6,07 ;
- le nombre total d'enfants âgés de 5 à 17 ans : 3.459.194 ;
- le nombre moyen d'enfants âgés de 5 à 17 ans par ménage : 2,14.

2.2. CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'ECHANTILLON

2.2.1. Contraintes et hypothèses pour l'échantillon

En considérant que les données de base du RGPH n'ont pas significativement changé en 2005, l'enquête se propose de couvrir un échantillon représentatif d'enfants âgés de 5 à 17 ans. Pour ce faire, l'échantillon aura les caractéristiques suivantes :

- l'échantillon cible d'enfants : 8.000 ;
- le nombre prévu de ménage à couvrir : 4.000 ;
- le nombre prévu de ménage à enquêter par SE urbaine : 35 ;
- le nombre prévu de ménage à enquêter par SE rural : 20 ;
- le nombre total d'agents enquêteurs : 60.

2.2.2. Constitution de l'échantillon

L'échantillon de l'enquête a été construit à partir d'un sondage aréolaire stratifié et tiré à deux degrés. Exception faite du district de Bamako qui constitue une seule strate urbaine, chacune des huit autres régions a été stratifiée en strate urbaine et strate rurale. Ce qui donne un total de 17 strates pour l'ensemble du pays.

Dans chaque strate, on a tiré au premier degré les unités aréolaires à partir de l'ensemble des SE de la strate. Des analyses menées à partir d'autres enquêtes analogues indiquent que le nombre optimal de ménages à enquêter dans chaque (SE) est de 20 ménages en milieu rural et de 35 ménages en milieu urbain.

Tableau 3 : Répartition de l'échantillon entre les différentes strates.

Région	Nombre de SE		Nombre de ménages			
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Kayes						

Les sections d'énumération (SE) ont été sélectionnées avec une probabilité proportionnelle à leur taille (ici le nombre de ménages). Cette méthode de tirage réduit l'erreur d'échantillonnage. La précision des estimations de cette enquête est de 11,5 % au niveau national compte tenu de la taille réduite de l'échantillon, à savoir 175 SE sur 13.315 (soit 1,31%).

REPARTITION DES ENQUETEURS, COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES

Partant de la durée de l'enquête qui est de 2 mois (25 septembre - 25 novembre 2005), du nombre de ménages à saisir par strate et des outils de collecte, le nombre d'agents enquêteurs a été estimé en considérant qu'en moyenne 3 SE peuvent être couvertes par un agent. Aussi, la répartition suivante est estimée :

Tableau 4 : Répartition prévue des enquêteurs par région.

Régions	Nombre d'enquêteurs
Kayes	

En ce qui concerne la cartographie, les outils suivants ont été utilisés :

- le manuel du cartographe ;
- la fiche village ;
- les cartes ;
- la liste des SE tirées ;
- la liste des ménages par SE à mettre à jour ;

Par ailleurs, compte tenu de l'âge de la base de sondage (1998), les 175 SE tirées ont été visitées par les cartographes pour une mise à jour des ménages et de leur composition sur le terrain. Pour ce faire, la liste des ménages par SE comprenant le nom de chaque chef de ménage et l'effectif des membres du ménage a été remise au cartographe.

Avec les résultats de la cartographie, une estimation du nombre de ménages de l'échantillon a été faite, cette estimation a servi au tirage pour avoir l'échantillon définitif en termes de ménages tirés.

Compte tenu du délai assez long qui a séparé la cartographie du début de la collecte, il a été procédé au tirage de ménages de remplacement pour parer à toute éventualité qui serait rencontrée sur le terrain au moment de l'enquête

principale.

Tableau 5 : Nombre de ménages de l'échantillon estimés et tirés.

Régions	Ménages estimés		
	Ménages tirés pour l'enquête		
	Avant la cartographie	Après la cartographie	
Bamako District	464	420	405
Kayes 548	525	539	
Koulikoro	623	605	578
Sikasso 715	660	667	
Segou 667	685	702	
Mopti 583	725	688	
Tombouctou	150	215	215
Gao 150	135	138	
Kidal 100	55	90	
TOTAL4.000	4025	4022	

S'agissant de la collecte des données, des documents spécifiques ont été élaborés et validés pour les différentes étapes des opérations de l'enquête pilote et de l'enquête principale. Il s'agit :

- le questionnaire ménage ;
- le questionnaire enfant ;
- le questionnaire groupe spécial d'enfant;
- le manuel de l'enquêteur ;
- le manuel du contrôleur ;
- le manuel de l'enquêteur du groupe spécial.

Le questionnaire ménage a été adressé au membre le mieux informé du ménage. Il porte sur les caractéristiques socioéconomiques et démographiques des membres du ménage : la composition du ménage, le milieu de résidence, l'éducation, l'activité économique et non économique, les conditions de travail, les dépenses, les revenus et les avoirs. Le questionnaire enfant a été adressé uniquement aux enfants de 5 à 17 ans. Il est composé de plusieurs sections : l'éducation, l'activité économique et non économique, les conditions de travail et les aspirations des enfants. Le troisième type de questionnaire a permis de saisir les caractéristiques sociodémographiques d'un groupe spécial d'enfants : les enfants qui n'habitent pas dans des domiciles fixes.

Il est à noter que, partout dans l'échantillon de l'enquête auprès des ménages, des difficultés ont été rencontrées dans la localisation des ménages tirés. En effet, compte tenu du délai qui a séparé la cartographie (avril - mai, saison sèche) de la collecte (septembre à novembre, fin de saison des pluies), des ménages se sont, ou ont été, déplacés par suite d'inondation, de recherche de terre de culture ou de pâturage. En prévision de cette situation et compte tenu de la spécificité de cette enquête, des ménages de remplacement ont été tirés.

Cette précaution a permis d'enquêter le nombre exact de ménages recherchés par l'opération, soit un taux de réponse de 100,0%.

Après la collecte sur le terrain, les documents ont été centralisés à la DNSI courant décembre 2005, pour l'étape suivante qui est l'exploitation (codification, saisie, apurement et édition des tableaux). Les phases de codification et de saisie informatique ont duré chacune un (1) mois. Elles ont nécessité les outils suivants :

- le manuel du codeur ;
- le manuel de l'agent de saisie ;
- le programme de saisie ;
- les spécifications pour l'apurement ;
- le plan de tabulation ;
- le programme de traitement.

La compréhension du travail des enfants au Mali nécessite que l'on circoncrive au préalable les caractéristiques démographiques et socioéconomiques des ménages dans lesquelles ils vivent. Le présent chapitre est destiné à cet effet et s'articule autour des principaux enseignements livrés par l'ENTE 2005. Nous aborderons, dans un premier temps, la composition de la population malienne. Dans un second temps, nous présenterons ses caractéristiques économiques. Enfin, nous tâcherons de définir le profil de la population malienne en matière d'éducation.

1. COMPOSITION DE LA POPULATION

1.1. GÉNÉRALITÉS

La population du Mali, après extrapolation des résultats de l'enquête, est estimée à 11.887.662 habitants répartis sur l'ensemble du territoire de 1.241.231 km², soit une densité de 9,6 habitants au km². A l'instar de la majorité des pays en développement, la structure pyramidale de la population malienne est à base large avec un sommet effilé. En effet, c'est une population jeune : 59% de la population malienne a moins de 20 ans, contre 5,3% d'individus âgés de 55 ans et plus (cf. tableau 6).

Tableau 6 : Population totale par sexe et groupe d'âge

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE 2005) DNSI - Mali

La répartition de la population selon le sexe fait, globalement, apparaître une proportion de 50,2% de femmes contre 49,8% d'hommes. Toutefois, cette statistique masque certaines informations. Premièrement, on dénombre beaucoup plus de garçons que de filles âgés de moins de 20 ans : 825.387 garçons pour 591.796 filles. Cependant, si cette tendance globale est confirmée dans les zones rurales du Mali, elle semble quelque peu contrariée en ville où l'on compte relativement plus de filles que de garçons de moins de 20 ans, cette situation étant imputable au fort contingent de filles âgées de 10 à 19 ans. Deuxièmement, le sommet de la pyramide des âges malienne est composé principalement d'hommes. En effet, deux maliens sur trois âgés de 55 ans et plus sont des hommes. Ainsi, la prépondérance d'une population malienne majoritairement féminine n'est observée qu'entre 20 et 54 ans, sans nul doute une conséquence de la forte émigration de la population masculine malienne. Ces tendances précédemment évoquées s'observent globalement tant en ville que dans les villages maliens, même si, rappelons-le, l'on note certaines particularités liées à l'urbanisation.

Tableau 7 : Population par zone de résidence (urbaine/rurale), sexe et groupe

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE 2005) DNSI – Mali

A ce propos, il importe de relever que le Mali demeure un pays essentiellement rural. De fait, seul un tiers de la population vit en ville, soit 3.945.347 citadins contre 7.942.315 personnes vivant dans les contrées rurales, comme le montre le Tableau 7. Ces caractéristiques générales de la population malienne tendent à refléter celles de la population ciblée au cours de l'ENTE 2005, à savoir les Maliens mineurs dont 31,4% vivent en ville.

1.2. LES CARACTÉRISTIQUES DES ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE 18 ANS

Selon l'ENTE 2005, le Mali compte 6.463.669 enfants de moins de 18 ans, dont 68,5% sont âgés de 5 à 17 ans. Parmi ces enfants, on dénombre relativement plus de garçons que de filles, comme l'indique le taux de masculinité de 107. Le pays compte 3.341.704 garçons et 3.121.965 filles, soit un écart de 219.739 enfants entre les deux groupes. Excepté les catégories d'âge de 1, 2, 5 et 13 ans, on relève qu'il y a plus de garçons que de filles à tous les âges.

Tableau 8 : Répartition de la population âgée de 0 à 17 ans par sexe et année d'âge

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE 2005) DNSI-Mali

La répartition spatiale des enfants montre que les régions de Sikasso, Ségou et Mopti en comptent chacune plus d'un million. Ces régions sont suivies de celles de Kayes et Koulikoro qui avoisinent le million d'enfants. En fait, les cinq régions sus-mentionnées renferment 5.295.892 enfants de moins de 18 ans, soit 82% de l'ensemble de ces enfants. Par ailleurs, alors que l'ensemble du Mali se caractérise par un nombre plus élevé de garçons que de filles, la région de Kidal et le District de Bamako se singularisent par un taux de masculinité de moins de 100. En d'autres termes, on y dénombre plus de filles que de garçons. Il semblerait que cette tendance soit associée à l'urbanisation du Mali. En effet, en dehors de la région de Kidal, les zones rurales maliennes comptent plus de garçons que de filles. En revanche, dans les milieux urbains de Bamako, Kidal, Tombouctou et Sikasso, on observe la tendance inverse. Il se pourrait que cette sur-représentation des filles soit liée au phénomène des filles domestiques qui offrent leurs services aux ménages nantis des régions riches.

Tableau 9 : Population de 0-17 ans par zone de résidence (urbaine/rurale), sexe, région et rapports de masculinité

2. CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES DES MÉNAGES

Appréhender le niveau de vie des ménages suppose le choix préalable d'un indicateur de bien-être. A cet égard, le recours à une approche des conditions de vie oriente vers la construction d'un indice de richesse. Mais, la plupart du temps, une approche utilitariste conduit à classer la population observée en fonction d'un indicateur monétaire de niveau de vie. La présente étude souscrit à cette dernière approche. Dans ce contexte, il importe de souligner que, bien souvent, en raison des irrégularités observées quant aux revenus déclarés par les ménages, les dépenses réelles de consommation leur sont préférées. Malheureusement, les dépenses de consommation de la présente enquête sont des données nominales ne prenant pas en compte les disparités régionales en matière de prix. Aussi, la présente section s'articule-t-elle autour des revenus des ménages.

La répartition des ménages en fonction du revenu met en lumière un certain nombre de constats. La pauvreté au Mali concerne environ 65% des ménages, le phénomène étant plus prononcé dans les contrées rurales du pays. De fait, la pauvreté affecte 55% des ménages en ville contre 68% des ménages ruraux. Le phénomène paraît particulièrement marqué dans la région de Tombouctou avec près de 90% de pauvres, 44% de la population de cette région se situant même dans le quintile le plus pauvre (Tableau 10). Il semblerait que cet état de pauvreté soit lié au faible développement de l'agriculture, un secteur qui occupe pourtant la majorité des populations au Mali.

Tableau 10 : Nombre et pourcentage de ménages par quintile de revenus, par région et zone de résidence (urbaine/rurale)

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE 2005) DNSI - Mali

L'examen des principales occupations génératrices de revenus (Tableau 11) indique que dans les régions pauvres de Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti ou Tombouctou, l'auto-emploi agricole ou le travail agricole constituent les activités de survie des populations. En revanche à Koulikoro, l'on observe une prépondérance de l'auto-emploi non agricole (42%) et à un certain développement du salariat (11,2%).

Dans ce contexte de pauvreté généralisée, la région de Kidal et le District de Bamako font figure de régions « riches ». En effet, la pauvreté ne concernerait que 26% des ménages à Kidal et 16% des ménages Bamakois. Mieux, ce sont respectivement 42,1% et 61,5% des ménages de Kidal et de Bamako qui appartiennent au quintile le plus riche. Ce relatif bien-être pourrait résulter d'une transition économique amorcée dans ces régions comme en témoigne le tableau 11. En effet, lorsque l'on envisage les sources de revenus des ménages dans ces régions, on se rend compte qu'ils dépendent principalement des revenus du salariat, des pensions et dividendes et de l'auto-emploi non agricole.

Tableau 11 : Nombre et pourcentage de ménages par principale activité génératrice du revenu familial, par région et zone de résidence (urbaine/rurale)

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE 2005) DNSI - Mali

L'analyse des équipements possédés par les ménages (Tableau 12) confirme globalement l'état de dénuement d'ensemble des populations au Mali. En effet, sur une dizaine d'articles répertoriés, le nombre moyen de ménages qui n'ont aucun équipement est de trois (3), la radio (23,2%), la bicyclette (18,3%) et la charrue (15,6%) constituant les biens essentiels des ménages au Mali. Toutefois, soulignons que la majorité des ménages (92,3%) sont soit propriétaires ou co-propriétaires des logements qu'ils occupent. Par ailleurs, la relative richesse des régions de Kidal et de Bamako est confirmée. En effet, bien que le nombre de ménages possédant des actifs de « luxe », comme la télévision,

le réfrigérateur, la voiture, l'ordinateur ou le téléphone, soit assez faible, ces régions sont les plus nanties du pays.

Tableau 12 : Répartition des ménages suivant la possession d'équipements, par région et zone de résidence (en %)

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE 2005)
DNSI – Mali

3. CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

3.1. STRUCTURE DES MÉNAGES

Au Mali, la transition démographique est loin d'être achevée. En effet, l'on y dénombre en moyenne sept (7) individus par ménage, et dans la totalité des régions maliennes, près de 50% des ménages sont constitués de 4 à 7 membres. Cette grande dimension des ménages dépasse le clivage urbain/rural, avec même une prééminence des villes. En particulier, le District de Bamako se distingue avec en moyenne dix (10) membres par ménage. Il semblerait que le facteur humain soit considéré comme une source potentielle de richesse, ce qui est du reste propre à la plupart des sociétés agraires.

Tableau 13 : Répartition des ménages selon la taille, la région et la zone de résidence (urbaine/rurale)

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE 2005) DNSI - Mali

Une tendance pro-nataliste pourrait constituer une stratégie de maintien ou d'amélioration du niveau de vie des ménages au Mali. A ce propos, le dénombrement des enfants par ménage met en évidence le fait que près de 60% des ménages ont entre 1 et 4 enfants, 18% d'entre eux en comptent entre 5 et 6. Cependant, certaines particularités apparaissent. Ainsi, la région de Tombouctou se singularise par le fait que 19,4% des ménages n'ont pas d'enfants, soit dix points de pourcentage au-dessus de la moyenne nationale (9,3%). Et, alors que l'on observe une volonté nataliste assez prononcée dans les régions où la pauvreté semble sévir le plus comme Kayes, Koulikoro, Sikasso ou Ségou (en moyenne, 17% des ménages ont plus de sept (7) enfants), on n'y dénombre à peine que 7% de ménages concernés par ce désir d'enfants, et donc de potentiel d'enrichissement. En revanche, les régions « riches » de Kidal et de Bamako comptent de bien nombreux enfants : 12% des ménages bamakois regorgent de plus de 9 enfants quand un tiers des ménages de Kidal ont entre 5 et 6 enfants.

Tableau 14 : Distribution en pourcentage des ménages par nombre d'enfants, région et zone de résidence (urbaine/rurale)

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE 2005) DNSI – Mali

La conjonction d'une pauvreté quasi-générale à l'échelle du Mali et le fort taux de dépendance des ménages résultant de la présence de nombreux enfants pourraient entraîner un enrôlement précoce et massif de ces derniers dans les activités économiques et non-économiques au détriment de leur scolarisation.

3.2. L'ÉDUCATION AU MALI

D'une façon générale, le niveau d'instruction de la population malienne est assez faible. De fait, 70,5% de la population n'a pas dépassé le niveau du premier cycle de l'enseignement Fondamental et ne possède donc que des connaissances du niveau primaire, cette configuration ne semblant même reposer que sur le processus actuel de scolarisation des enfants au Mali. S'agissant du second cycle de l'enseignement Fondamental, moins du quart de la population malienne âgée de plus de 20 ans l'ont fréquenté. La situation se dégrade davantage lorsque l'on considère les niveaux d'éducation du secondaire et du supérieur : par exemple, moins de 10% de la population malienne âgée de 30 à 55 ans a atteint le niveau du supérieur. Cette tendance d'ensemble du Mali est encore plus préoccupante pour les femmes dont à peine 3% de celles âgées de 30 à 55 ans ont atteint le supérieur.

Dans ce contexte général de faiblesse du niveau d'instruction des populations maliennes, une attention particulière doit être accordée à la scolarisation des enfants. En effet, l'ENTE 2005 indique que moins de la moitié des enfants de 5 à 17 ans vont à l'école, leur taux de fréquentation scolaire étant de 40,8% en 2005 au Mali, très loin derrière l'ambition d' : « une scolarisation pour tous ». En ce qui concerne les filles, ce sont près des deux-tiers d'entre elles qui sont tenues hors des sentiers de l'école. Outre cette discrimination sociale que l'on observe contre les jeunes filles, à l'instar de bon nombre de leurs homologues d'Afrique subsaharienne, l'on peut distinguer trois grandes tendances dans la scolarisation des enfants au Mali. De fait, la fréquentation scolaire des enfants est très forte entre 5 et 8 ans ; ensuite, bien que cette scolarisation soit croissante, le rythme avec lequel elle s'opère baisse de sorte que l'on observe comme un tassement dans la scolarisation entre l'âge de 9 ans et celui de 13 ans ; enfin, au-delà de 14 ans, il semblerait que l'on assiste à une déscolarisation prononcée des enfants. Un tel faible niveau de scolarisation est de nature à induire une plus grande participation des enfants aux activités économiques et non économiques au Mali.

Tableau 15 : Nombre et taux d'enfants de 5 à 17 ans actuellement scolarisés, par sexe et âge

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE 2005)
DNSI – Mali

L'analyse statistique des données de l'ENTE de 2005 confirme le dénuement matériel dont les ménages sont l'objet au Mali. Ce faisant, le facteur humain semble constituer l'une des principales sources d'amélioration du

niveau de vie des ménages. En particulier, les nombreux enfants pourraient constituer l'un des leviers de cette stratégie de lutte contre la pauvreté. Une telle attitude exerce une forte pression sur la scolarisation de ces derniers, renforçant le faible niveau d'instruction observée chez les populations maliennes. L'ensemble de ces facteurs est susceptible d'induire une forte participation des enfants aux activités socioéconomiques au Mali.

Ce chapitre fait de larges emprunts aux manuels méthodologiques sur le travail des enfants du SIMPOC .

Qu'est-ce que le travail des enfants ? Il n'y a pas de définition universellement acceptée du concept de travail des enfants. Les positions divergent de façon très prononcée. A un extrême, il y a le point de vue selon lequel toute activité extrascolaire et ne relevant pas de la distraction constitue un travail d'enfants. Ainsi le travail des enfants comprendrait les petits travaux domestiques après l'école, ou même l'aide dans les travaux ménagers comme nettoyer la maison et veiller sur les petits frères ou petites sœurs. D'autres observateurs soutiennent que le travail des enfants ne devrait prendre en compte que toutes ces activités économiques qui empêchent un développement normal de l'enfant en adulte responsable. Cette perspective réserve le terme de "travail des enfants" à l'emploi dans des activités économiques fatigantes ou dangereuses pour les enfants en bas âge ainsi que les enfants dans les pires formes de travail des enfants. Cette dernière vision du travail des enfants semble de plus en plus être retenue pour une compréhension du phénomène. Dans cette optique, le travail des enfants, défini comme une représentation sociale négative à abolir, est défini par ses conséquences et prend en compte les travaux qui sont mentalement, physiquement, socialement, ou moralement dangereux et nuisibles à l'enfant, ou interfèrent avec leur scolarisation en les empêchant d'aller à l'école; les obligeant à quitter prématurément l'école; ou les forçant à combiner l'école et de longues et excessives heures de durs travaux. Dès lors, bien qu'une harmonisation du concept de « travail des enfants » sous l'impulsion du SIMPOC soit en cours , le phénomène ne peut être appréhendé dans un contexte précis qu'au regard des dispositions légales en vigueur encadrant le travail des enfants. Nous présenterons donc, dans un premier temps, le cadre légal du travail des enfants au Mali. Dans un second temps, nous proposerons les définitions des concepts liés au travail des enfants qui sous-tendent la présente étude.

1. CADRE JURIDIQUE DU TRAVAIL

DES ENFANTS AU MALI

Au Mali, la promotion et la protection des droits de l'enfant constituent des actions prioritaires de l'Etat. Celles-ci sont toutefois consignées de façon dispersée dans les différentes législations nationales, sans former un corps homogène et autonome. Néanmoins, il est possible de dégager trois trains de mesures visant à protéger les enfants au Mali : (i) les textes internationaux ; (ii) les textes régionaux; et (iii) les textes nationaux.

1.1. LES TEXTES JURIDIQUES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX

Depuis son accession à l'indépendance, le Mali a ratifié de nombreux instruments internationaux relatifs au travail des enfants. Certains d'entre eux ont une portée plus générale tandis que les autres traitent spécifiquement la question.

1.1.1. Les instruments généraux

Au plan international, les instruments juridiques les plus pertinents en matière de promotion et de protection des droits de l'enfant adoptés par le Mali sont :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948,
- le Pacte International relatif aux Droits Civil et Politiques de 1966,
- la Convention relative aux Droits de l'Enfant et ses deux protocoles facultatifs adoptés en 1989 et ratifiés par le Mali en 1990.

Au plan régional, soulignons la Charte africaine sur les Droits et le Bien-être de l'enfant. Ce texte, à vocation régionale protège l'enfant contre toutes formes d'exploitation économique et de l'exercice d'un travail comportant un danger ou risquant de perturber son éducation, de compromettre sa santé ou son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

Outre cette Charte africaine sur les Droits et le bien-être de l'enfant, il importe de noter le traité de l'OHADA du 17 octobre 1993 relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique . En son article 2, consacrant le droit du travail , l'OHADA prévoit que les enfants de l'un et l'autre sexe ne peuvent être employés, ni admis à aucun titre pour effectuer des prestations de travail ou d'apprentissage avant l'âge de 15 ans. Par ailleurs, le texte consacre des dispositions particulières plus protectrices du jeune travailleur. Il interdit le travail de nuit pour les jeunes travailleurs de moins de 18 ans et fixe un repos continu de 12 heures .

1.1.2. Les instruments spécifiques

Au Mali, comme dans la grande majorité des Etats soucieux de lutter contre le travail des enfants, les instruments les plus complets en vigueur sont l'œuvre de l'OIT. Il s'agit, d'une part, de la Convention n°138 sur l'âge minimum

et la Recommandation 146 qui la complète et, d'autre part, de la Convention n°182 sur les Pires formes de travail des enfants et son corollaire la Recommandation 190 la complétant.

En ce qui concerne la Convention n° 138, datant de 1973, elle s'applique à tous les secteurs économiques et à tous les enfants au travail, qu'ils soient salariés ou à leur propre compte. C'est la définition internationale la plus complète et qui fait le plus autorité en ce qui concerne l'âge minimum d'admission au travail et à l'emploi. En outre, elle offre une approche progressiste et flexible du problème, surtout entre les pays en développement. En ratifiant cette convention en 2002, le Mali s'oblige à fixer l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail en conformité avec la norme internationale et s'engage à poursuivre une politique nationale visant à assurer l'abolition effective du travail des enfants et à élever progressivement cet âge minimum à un niveau permettant aux adolescents d'atteindre le plus complet développement physique et mental. Ces dispositions sont renforcées par la Recommandation 146 qui propose le cadre d'action et les mesures essentielles à mettre en œuvre pour prévenir et éliminer le travail des enfants. Entre autres, notons l'adoption de mesures destinées à assurer le plein emploi ; l'adoption de mesures économiques et sociales pour réduire la pauvreté ; la création et le développement progressif des services appropriés chargés de veiller à la protection et au bien-être des enfants et des adolescents ; et le contrôle strict par les services appropriés des conditions de travail et d'emploi des enfants et des adolescents, etc.

S'agissant de la Convention n° 182 sur les Pires formes de travail des enfants, elle ne contient pas de "clauses de flexibilité", et ne fait aucune distinction entre les pays développés et les pays en développement, contrairement à la Convention n° 138. Toutefois, la Convention n° 182 ne révisé ni ne contredit la Convention n° 138. En fait, elle fait ressortir une zone de priorité d'action dans le cadre de la Convention n° 138 de l'âge minimum. Ainsi, s'appliquant à toutes les filles et tous les garçons au-dessous de 18 ans, la Convention n° 182 définit-elle, en son article 3, les Pires formes de travail des enfants comme :

- toute forme d'esclavage ou de pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dette et le servage, ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés;
- l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production pornographique, ou de spectacles pornographiques;
- l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants tels que les définissent les conventions internationales spécifiques, et
- les travaux qui, par leur nature ou les circonstances dans lesquelles ils s'exercent sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité, ou à la moralité des enfants, ces types de travaux dangereux devant être déterminés par les autorités nationales.

Dès lors, les Pires formes de travail des enfants (PFTE) sont-elles divisées en deux catégories :

- Les PFTE “inconditionnelles”, dans l'article 3(a-c) de la Convention n° 182, sont si fondamentalement contraire aux droits de l'homme de base des enfants qu'elles sont absolument interdites aux enfants de moins de 18 ans, et
- Les travaux dangereux, tels que définis ou à définir par les législations nationales, peuvent être conduits dans les secteurs légaux des activités économiques, mais ils constituent un grand danger pour l'enfant travailleur.

Dans ce cadre, la Recommandation n° 190 constitue un guide plus détaillé pour les pays qui veulent définir les travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans. Elle demande qu'une considération particulière soit accordée aux :

- travaux qui exposent les enfants à des sévices physiques, psychologiques, ou sexuels;
- travaux qui s'effectuent sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses, ou dans des espaces confinés;
- travaux avec des machines, du matériel ou des outils dangereux, ou qui impliquent de porter ou de manipuler de lourdes charges;
- travaux qui s'effectuent dans un milieu malsain pouvant, par exemple, exposer les enfants à des substances, des agents, ou des procédés, ou à des conditions de températures, de bruit ou de vibrations préjudiciables à leur santé, et
- travaux qui s'effectuent dans des conditions particulièrement difficiles, par exemple de longues heures, ou la nuit, ou pour lesquels l'enfant est retenu de manière injustifiée dans les locaux de l'employeur.

La ratification de cette convention en 2000 oblige le Mali à prendre des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants.

En adoptant les conventions fondamentales de l'OIT régissant le travail des enfants, le Mali semble pourvu d'un arsenal juridique suffisant pour lutter contre le phénomène. Cependant, il importe de relever que la ratification des dites conventions est assez récente et elles pourraient entrer en conflit avec les dispositions antérieures, ajoutant à la complexité à définir et à caractériser le travail des enfants dans ce pays. Aussi, les définitions pratiques du travail des enfants et les concepts relatifs de travaux dangereux et de petits travaux ou de travaux légers que l'enfant peut faire doivent commencer avec la législation du pays selon l'emploi et la scolarisation des enfants, même si les Conventions n° 138 (1973) et n° 182 (1999) de l'OIT et leurs Recommandations n° 146 et n° 190 correspondantes devraient en constituer le cadre de base.

1.2. LES PRINCIPAUX TEXTES NATIONAUX

Au Mali, l'ordonnance n° 02-062/P- RM du 5 juin 2002, portant Code de Protection de l'enfant (Articles 50, 58,73 et suivants) constitue un premier pilier de la protection de l'enfant malien. De fait, ce texte fixe l'âge d'accès au travail des enfants à 15 ans en son article 20. Toutefois il prend la précaution de privilégier les dispositions pertinentes du code du travail et ses textes subséquents.

En effet, le code du travail malien (loi n° 92/020 du 23 septembre 1992) constitue l'épine dorsale encadrant le travail des enfants au Mali. De fait, le code du travail et ses décrets d'application (n°96/178P/RM du 13 juin 1996) traitent de la définition des activités considérées comme comportant des risques ou susceptibles de compromettre la scolarité de l'enfant ou de nuire à sa santé et à son développement. Il interdit, en conséquence, en son Article L 185 "d'employer les femmes enceintes et les enfants à des travaux excédant leurs forces, présentant des causes de dangers ou qui, par leur nature et par les conditions dans lesquelles ils sont effectués sont susceptibles de blesser leur moralité". Plus précisément, cet article stipule que « dans les établissements de quelques natures qu'ils soient..., il est interdit d'employer les enfants de l'un ou de l'autre sexe âgés de moins de 18 ans à des travaux excédant leurs forces, présentant des causes de dangers ou qui, par leur nature et par les conditions dans lesquelles ils sont effectués, sont susceptibles de blesser leur moralité.»

En outre, le code du travail précise davantage la question en interdisant :

- le travail de nuit des enfants dans l'industrie ;
- l'emploi des enfants dans les entreprises (même comme apprenti) avant l'âge de 14 ans ;
- l'emploi des enfants à un travail effectif de plus de 8 heures par jour ;
- le travail de nuit des enfants âgés de moins de 18 ans entre 21 heures et 5 heures du matin ;
- l'emploi des enfants les jours de fêtes reconnus légales, même pour arrangement d'atelier ;
- le travail des enfants des deux sexes placés en apprentissage les dimanches.

Par ailleurs, le décret d'application du code de travail, prévoit dans le détail les travaux interdits aux enfants et les limites d'âge auxquelles on ne peut les employer.

Il s'agit principalement des dispositions suivantes :

Article D.189 – 21 : Il est interdit d'employer des enfants à la confection, à la manutention et à la vente d'écrits, d'imprimés, affiches, dessins, gravures, peintures, emblèmes, images ou autres objets dont la vente, l'offre, l'exposition, l'affichage, ou la distribution sont de nature à blesser leur moralité ou à exercer sur eux une influence fâcheuse.

Article D. 189 – 28 : Il est interdit d'employer des enfants à l'utilisation et à la manipulation d'explosifs.

Article D. 189 – 30 : Il est interdit d'employer les enfants âgés de moins de 16 ans dans les représentations publiques données dans les théâtres, salles de cinématographie, cafés, concerts ou cirques, pour l'exécution de tours de force périlleux ou d'exercice de dislocation.

Notons, toutefois, que le Décret n° 96-178 du 13 juin 1996 va beaucoup plus loin. En effet, si l'article L185 du code du travail fixe un âge minimum au travail, y compris pour les apprentis, de 14 ans au Mali, ce décret autorise les enfants âgés de 12 à 14 ans à effectuer certains travaux, comme le travail domestique ou saisonnier. Cependant, il précise qu'ils ne peuvent effectuer ces travaux qu'à hauteur de 4,5 heures par jour ou de 2 heures par jour s'il s'agit d'élèves. En outre, l'autorisation d'un parent ou d'un tuteur légal est exigée. Ainsi, la limite d'âge de 12 ans adoptée par le Mali avec la ratification de la Convention n° 138 se réfère uniquement au « travail léger », c'est-à-dire celui qui n'est pas dangereux pour la santé et le développement psychologique des enfants et qui n'affecte pas leur scolarité.

Au total, de nombreuses dispositions légales encadrent le travail des enfants au Mali. Malheureusement, ces textes sont récents et font l'objet d'une révision à l'heure actuelle en vue de mieux s'adapter au contexte spécifique du pays.

2. VERS UNE DÉFINITION OPÉRATIONNELLE DU TRAVAIL DES ENFANTS AU MALI

Définir le travail des enfants en termes de ses conséquences pour les enfants peut entraîner des confusions quant à l'appréhension des réalités sociétales du phénomène. En effet, dans un contexte où le travail est perçu comme un acte de socialisation, il importe de bien souligner que le concept de « travail des enfants » concerne tout autant les activités économiques auxquels ils s'adonnent sans grand danger que les activités économiques qui leur sont dommageables ou encore les pires formes d'activités économiques auxquels ils peuvent être exposés. Aussi, nous attellerons-nous à définir successivement l'activité économique, le travail dommageable et le travail dangereux. Mais avant, il importe de circonscrire la notion d'activité économique par opposition aux activités non économiques que l'on exclut du concept de « travail des enfants », et subséquentement celle de personne économiquement active .

2.1. Activités économiques versus activités non économiques

Le concept d'activité économique adoptée par la 13ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST, 1982) pour la mesure de la population économiquement active est défini en termes de production de biens et services tel que mis en avant par le Système des Comptes Nationaux des Nations unies (SCN, 1993). L'activité économique telle que définie par le SCN couvre toute la production du marché et certains types de productions non-marchandes, incluant la production et le traitement des produits primaires pour l'autoconsommation, la construction personnelle et d'autres productions d'immobilisations à usage personnel . La définition de l'activité économique

inclut donc non seulement ceux qui sont dans l'emploi rémunéré (rémunération monétaire ou en nature) mais aussi les indépendants, ceux qui travaillent pour leur propre compte, les apprentis qui reçoivent un salaire en espèce ou en nature.

Les activités non-économiques, en revanche, sont les productions non-marchandes qui ne sont pas prises en compte par le SCN. Elles incluent les activités non rémunérées comme les tâches domestiques, les soins apportés à ses propres enfants, la confection de vêtements à usage personnel, le bricolage, la récolte, le stockage et l'aide volontaire aux hôpitaux et la livraison gratuite d'alimentation aux personnes âgées. Ces activités sont typiquement des tâches de ménage ou du travail de nature domestique exécuté par un membre de famille dans sa propre famille. Souvent, les jeunes effectuent même beaucoup plus de ces activités que la plupart des membres adultes de la famille. Ainsi, il est utile de collecter cette information, bien que ces activités soient à l'extérieur de la frontière de l'activité économique telle que définie par le SCN. Tout au long de la présente étude, nous utiliserons le vocable de « travaux domestiques » ou « d'activités ménagères » pour désigner ces activités non économiques.

- 2.2. PERSONNE ÉCONOMIQUEMENT ACTIVE ACTUELLE ET HABITUELLE

2.2.1. Personne économiquement active

Selon l'OIT, la population économiquement active "comprend toutes les personnes de l'un ou l'autre sexe qui offrent leur travail pour la production de biens et services économiques tels que définis par les systèmes de comptes et de balances nationaux des Nations unies pendant une période de référence indiquée. Selon l'horizon temporel servant à évaluer ce travail, on parlera de personne économiquement active du moment ou de personne habituellement active.

2.2.2. Personne active du moment

Une personne active du moment est un individu qui satisfait la susdite définition de ' l'économiquement actif ' pendant une brève période indiquée, comme la semaine dernière ou les 7 derniers jours. D'un point de vue opérationnel, pour être compté comme économiquement actif du moment, une personne doit avoir travaillé au moins une heure pendant la période de référence des 7 jours.

2.2.3. Personne habituellement active

Les personnes habituellement actives sont les individus qui ont été impliqués dans une activité principale (déterminée par le nombre de semaines ou de jours) pendant une longue période de temps, telle que les 12 derniers mois ou la dernière année et sont économiquement actifs comme défini ci-dessus.

Sauf précision expresse, nous aurons recours au concept de personne économiquement active du moment pour rendre compte du phénomène du travail des enfants au Mali.

2.3. LES ENFANTS ÉCONOMIQUEMENT ACTIFS OU LES ENFANTS TRAVAILLEURS

Le mot "travail" a toujours été compris comme un synonyme de "l'activité économique". Ainsi, « le travail des enfants » a été mesuré en termes de personnes "économiquement actives". Par définition, donc, il exclut les activités non-économiques telles que les tâches ménagères effectuées dans son propre ménage et concerne les enfants ayant travaillé au moins une heure au cours d'un jour quelconque de la semaine de référence.

Dans le contexte du Mali, un enfant sera répertorié comme économiquement actif ou considéré comme un enfant travailleur, s'il a déclaré avoir travaillé au moins pendant une heure au cours de la semaine de référence, pour un paiement en espèce ou en nature, ou sans paiement, pour un tiers, pour son propre compte ou pour celui d'un membre de sa famille.

De même, seront considérés comme des enfants travailleurs, tous ceux qui, durant la semaine de référence, auront pour au moins une heure, entrepris une des activités suivantes pour vendre ou pour leur propre consommation ou pour quelqu'un d'autre : (i) cultiver ou récolter les produits agricoles ou attraper ou ramasser les poissons ou fruits de mer ou des activités similaires ; (ii) préparer de la nourriture, confectionner des vêtements ou exécuter des travaux d'artisanat destinés à être vendus ; (iii) vendre des articles, des journaux, de la boisson, de la nourriture ou des produits agricoles ; (iv) laver, repasser, nettoyer, réparer des outils ou équipement pour quelqu'un d'autre contre un paiement en nature ou en espèce ; (v) lavage de voiture et cirage de chaussures ; (vi) transport de marchandises au marché ou pour stockage ou autres activités relatives au transport des marchandises pour la vente ; (vii) construction, maintenance des bâtiments, maisons ou voiture pour quelqu'un d'autre ; (viii) autres activités similaires.

Par ailleurs, même si l'enfant n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence, il sera considéré comme un enfant travailleur s'il est identifié comme travaillant dans une affaire ou une entreprise dont il est temporairement absent. Toutefois, les enfants sans emploi mais à la recherche d'un emploi y sont exclus.

Ainsi, à la suite du SIMPOC, nous utiliserons les termes "d'enfants travailleurs" pour désigner les enfants économiquement actifs et prendre en compte la plupart des activités de production accomplies par les enfants, destinées au marché ou non, rémunérées ou non, à plein temps ou à temps partiel. Par conséquent, nous emploierons de façon interchangeable les notions "d'enfants travailleurs", "d'enfants économiquement actifs" ou plus globalement de "travail des enfants" pour rendre compte des dimensions multiples de ce concept.

2.4. LE TRAVAIL DOMMAGEABLE

Le « travail dommageable » renvoie à la notion de « travail des enfants à abolir » qui vise les « enfants dont le travail est à abolir ». C'est une notion

plus étroite que celle « d'enfants économiquement actifs », puisqu'elle exclut les enfants de 12 ans ou plus qui ne sont employés que quelques heures par semaine à des tâches légères autorisées et les enfants de 15 ans ou plus qui accomplissent un travail non répertorié comme étant « dangereux ».

Au Mali, le cadre légal du travail des enfants a été fixé par l'article L187 du Code du travail de 1992 et son Décret d'application N° 96-178 du 13 juin 1996. Selon les dispositions du Code du Travail de 1992, l'âge minimum au travail avait été fixé à 15 ans. La ratification, en 2002, de la convention N° 138 de l'OIT fixant l'âge minimum au travail des enfants à 12 ans n'est pas encore en vigueur ; les lois sont en révision. De sorte que la barrière légale au travail des enfants est véritablement fixée par le Décret N° 96-178 du 14 Juin 1996 qui, s'il interdit le travail avant l'âge de 12 ans, autorise le travail des enfants entre 12 et 14 ans, à condition toutefois, qu'il s'agisse d'un « travail léger », c'est-à-dire, par exemple que les élèves économiquement actifs n'exécutent que 2 heures par jour contre 4,5 heures pour les enfants non scolarisés.

Outre le travail avant l'âge de 12 ans et le travail « non léger » entre 12 et 14 ans, est considéré comme « travail dommageable » tout travail de nuit dans les industries pour les moins de 18 ans (Article D189-16 du code du travail), tout travail des enfants « ... de nature à blesser leur moralité ou à exercer sur eux une influence fâcheuse » (Article D189-21) ou tout travail ne respectant pas les normes de poids (Article D189-23) ou exposant les enfants à des robinets à vapeur ou employant les enfants pour le travail en hauteur (Article D189-29). Par ailleurs, le travail dommageable englobe le travail dangereux et, plus globalement, les pires formes de travail.

2.5. LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS

Il existe deux types de pires formes de travail des enfants : (i) les travaux inacceptables « par leur nature », également appelées « pires formes intrinsèques » et (ii) les travaux inacceptables « de part les conditions dans lesquelles ils s'exercent » (à savoir les travaux dangereux).

2.5.1. Les pires formes intrinsèques de travail des enfants

Les pires formes « intrinsèques » sont souvent illicites et également inacceptables pour les adultes ; ce sont toutes les activités qui, quoiqu'on fasse pour améliorer les conditions de travail, resteront classées dans la catégorie des pires formes. C'est le cas par exemple de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales ou de l'utilisation d'enfants à des fins pornographiques, qui resteront de toute façon inacceptables pour un enfant malgré toute tentative d'amélioration de leur sort.

Selon la convention n° 182, quatre activités entrent dans la rubrique des pires formes de travail des enfants :

- (i) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues ;

- (ii) l'utilisation ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution ou de pornographie ;
- (iii) l'utilisation ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants ; et
- (iv) les travaux dangereux.

La nature de l'ENTE-Mali 2005 ne permet pas de saisir les pires formes intrinsèques du travail des enfants. Aussi, n'articulerons-nous nos propos qu'autour du « travail dangereux ».

2.5.2. Le « travail dangereux »

L'article 3 (d) de la Convention N° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, définit le « travail dangereux » pour les enfants comme "le travail qui, par sa nature et les circonstances dans lesquelles il est effectué, est susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants." Le mal pourrait résulter d'un certain nombre de dangers tels que :

Les risques d'accident pouvant se résumer à un risque de chute, ou au fait que l'on puisse être frappé par des objets, ou au fait d'être accroché dans ou entre des objets, ou encore être exposé à une coupure ou à une brûlure.

Les dangers biologiques liés à la présence des animaux et des insectes dangereux, des plantes toxiques ou vénéneuses, les risques d'exposition aux bactéries, des parasites ou des virus. Les dangers chimiques associés aux gaz, aux liquides ou aux solides (colles) dangereux, aux agro-produits chimiques (pesticides, herbicides, insecticides), aux explosifs ou au matériel inflammable.

Les dangers ergonomiques concernent les lieux de travail mal conçus. Le travail exige le levage, le transport ou le déplacement de charges lourdes, des mouvements répétitifs ou puissants, ou des positions de travail maladroites.

Les dangers physiques se rapportant aux températures extrêmes, au bruit, à une mauvaise position dans le travail, à une exposition au mauvais temps, aux vibrations, ou à la radiation.

Les dangers psychosociaux dus au stress, à un travail dur ou monotone, au manque de contrôle ou de choix, l'insécurité, le harcèlement, ou les sévices (sexuel ou violence).

Les conditions de travail dangereuses soulignant les longues heures de travail, le travail de nuit ou le travail dans l'isolement.

Dans le contexte du Mali, le « travail dangereux » renvoie aux recommandations de l'OIT complétées par les dispositions de l'Article D189-28 du code du travail malien qui interdit l'utilisation et la manipulation d'explosifs par les enfants. En outre, les normes de poids, l'exposition au bruit, au gaz, à l'humidité, aux radiations, à la faible luminosité et aux produits chimiques ont été considérés comme des facteurs extrêmement dangereux pour les enfants.

En somme, l'adoption des instruments de l'OIT en complément des textes nationaux régissant le travail des enfants au Mali offre un cadre suffisamment robuste pour appréhender le phénomène à travers ses dimensions multiples. En outre, l'ENTE 2005 réalisée au Mali permet de dénombrer assez aisément les enfants économiquement actifs, les enfants astreints à des travaux dommageables, de même que le travail dangereux auquel ils peuvent être exposés.

Ce chapitre vise à rendre compte des différentes activités exercées par les enfants âgés de 5 à 17 ans au Mali. A cet effet, nous examinerons l'ampleur et la nature des activités économiques auxquelles sont astreints ces enfants. Par ailleurs, en ce qui concerne le recours aux enfants en dehors du cadre de la production marchande, nous nous intéresserons à l'importance de leur contribution aux activités domestiques. Par la suite, nous analyserons les implications de cette mobilisation des enfants en termes de leur fréquentation scolaire. Au préalable, en raison du nombre souvent élevé d'enfants « inoccupés », nous cernerons les caractéristiques de ces derniers.

Tableau 16 : Enfants âgés de 5 à 17 ans selon le sexe, le type d'activité et le milieu de résidence

** "Total Etudes" se réfère aux enfants qui vont à l'école uniquement et à ceux qui travaillent et qui vont à l'école, c'est-à-dire b+c.

Source : ENTE – Mali 2005

1. LA SITUATION DES ENFANTS « INACTIFS »

Au Mali, 15,5% des enfants âgés de 5 à 17 ans sont « inactifs » en ce sens qu'ils ne sont ni scolarisés ni enrôlés dans les activités économiques. Pour l'ensemble du pays, le phénomène est beaucoup plus important en milieu rural (18,2%) que dans les villes (9,9%) et est plus marqué chez les filles (18,2%) que chez les garçons (13%). Cependant, en milieu rural, les filles sont plus nombreuses

à être inactives que les garçons (22,6% contre 14,3% respectivement), alors que dans les villes il n'y a pas une grande différence entre les deux groupes (10,2% chez les garçons contre 9,6% chez les filles).

La prise en compte de l'âge des enfants inoccupés met en avant le fait que l'inactivité touche en majorité les enfants de 5-9 ans, traduisant une faible scolarisation des enfants et une entrée tardive à l'école au Mali. De fait, sur les 686.918 enfants âgés de 5 à 17 ans considérés comme inactifs, on recense 519.693 enfants âgés de 5 à 9 ans, soit 75,7% des enfants. Et parmi les enfants de cette catégorie d'âge, on recense un quart (25,3%) d'enfants inoccupés, ce manque d'occupation affectant davantage les filles (27,9%) que les garçons (22,9%), comme sus-mentionné. Par ailleurs, on note que cette inactivité se résorbe avec l'âge : alors que le quart des 5-9 ans sont inoccupés, ce sont respectivement 7,6% et 5,9% des 10-14 ans et des 15-17 ans qui ne vont pas à l'école et qui ne travaillent pas non plus. Un tel constat pourrait s'expliquer par un enrôlement progressif des enfants dans les activités économiques.

Tableau 17 : Répartition des enfants "inoccupés" selon l'âge et la région

Source : ENTE – Mali 2005

La répartition spatiale des inactifs fait, globalement, apparaître deux groupes de régions. D'un côté, par ordre d'importance, les régions de Mopti, Koulikoro, Sikasso et Kayes se distinguent par un taux d'inactivité relativement élevé entre 13,4% et 37,5%. De l'autre côté, les régions de Tombouctou, Kidal, Ségou, Bamako et Gao se singularisent par un faible taux d'inactivité oscillant entre 0,5% et 6,2%. Cependant, dans ce second groupe de régions, Bamako, Kidal et Ségou présentent les taux d'inactivité les plus importants en ce qui concerne les enfants âgés de 15 à 17 ans. Si l'on peut comprendre que les régions « riches » de Bamako et de Kidal puissent se passer de la main-d'œuvre que représentent ces enfants, la situation de Ségou intrigue et ce, d'autant plus qu'après Kidal où le taux d'inactivité des 5-9 ans est le plus faible (40,6%), dans cette région, seuls un peu plus de la moitié des enfants (50,6%) appartiennent à cette catégorie d'âge. Autrement dit, l'on pourrait y observer une certaine volonté de scolarisation des enfants couplée à une participation tardive des enfants à l'activité économique, en dépit de la relative pauvreté qui sévit dans cette région. Cette situation est du reste en contraste avec la tendance observée en fonction du niveau de vie (caractéristiques économiques des ménages).

Tableau 18 : Répartition des enfants "inoccupés" selon le niveau de vie et la région

Le tableau 18 ci-dessus fait apparaître que, globalement, l'inoccupation des enfants croît avec le niveau de vie : de 14,4% pour les plus pauvres, il atteint 23,1% pour les plus riches. En particulier, cette tendance est très marquée à Bamako où 73,5% des inactifs appartiennent au quintile le plus élevé. Et, à Kidal, les deux quintiles supérieurs renferment 71,2% des enfants inoccupés de cette région.

Au Mali, environ un enfant sur six n'est concerné ni par l'école ni par les activités économiques. Parmi ces enfants, on en dénombre une forte proportion âgée de 5 à 9 ans. Par ailleurs, l'inoccupation des enfants dans le pays croît avec le niveau de vie, la tendance étant particulièrement marquée dans les régions riches de Bamako et de Kidal. Ce résultat confirme la thèse selon laquelle le travail des enfants serait exacerbé par la pauvreté des ménages.

2. L'AMPLEUR DU TRAVAIL DES ENFANTS

Au Mali, l'implication des enfants dans les activités économiques a atteint une proportion inquiétante : environ deux enfants sur trois âgés de 5 à 17 ans contribuent à l'activité économique, soit un peu plus de 3 millions de filles et de garçons. Cependant, il y a lieu de faire le discernement entre d'une part l'acte de socialisation de l'enfant consistant à le faire travailler dans un cadre familial qui fait partie de nos coutumes et habitudes sociales et d'autre part l'emploi de l'enfant non plus à des fins d'éducation mais dans une logique marchande. Même si parmi ces enfants, on dénombre près de 2,4 millions d'enfants travailleurs de moins de 15 ans (cf. tableau 1 en annexe III) plus de la moitié (56,4 %) sont occupés à des activités ménagères (cf. section 3). Le phénomène touche aussi bien les filles (68%) que les garçons (68,7%), tant dans les contrées rurales du pays (71,1%) que dans les villes maliennes (62,5%). Bien que tous les enfants soient concernés par le phénomène, il est manifeste qu'ils ne l'expérimentent pas avec la même acuité. En particulier, le sexe et l'âge constituent de bons repères pour appréhender les différences observées parmi les enfants économiquement actifs (cf. tableau 16).

Tableau 19 : Type d'activité des enfants selon le sexe et le groupe d'âge

ENTE – Mali 2005

D'une façon générale, l'activité économique des enfants croît avec l'âge. En effet, la proportion d'enfants économiquement actifs est de 57,7% chez les 5 à 9 ans contre 75,2% chez les 10 à 14 ans, et 82,4% chez les 15 à 17 ans (cf. tableau 19). En particulier, pour l'ensemble des enfants, la proportion de garçons économiquement actifs est légèrement importante que celle des filles, la tendance s'inverse pour cette dernière tranche d'âge : l'incidence du travail chez les filles de 15 à 17 est de 85,3% quand elle s'élève à 80,1% chez les garçons du même groupe d'âge. De fait, quel que soit le milieu de résidence ou le sexe, le travail des enfants croît avec l'âge. Il reste toutefois plus important en milieu rural, relativement à la situation qui prévaut dans les villes maliennes, le taux d'activité des enfants déclinant même entre 16 et 17 ans. L'appréhension du phénomène des enfants travailleurs selon le genre met en évidence une plus grande activité des filles par rapport aux garçons entre 13 et 17 ans. Et, alors que l'on observe une stagnation, puis une chute du taux d'activité économique des garçons entre 15 et 17 ans, un nombre de plus en plus croissant de jeunes filles sont conduites à travailler.

La répartition spatiale des enfants économiquement actifs met en

évidence leur forte implication dans les activités économiques dans la majorité des régions maliennes. En particulier, quasiment tous les enfants âgés de 5 à 17 ans sont concernés par le phénomène dans les régions de Ségou et Tombouctou alors que 8 enfants sur 10 le sont dans les régions de Kayes et Sikasso. En revanche, dans les régions de Koulikoro, Mopti et le District de Bamako, un peu moins de 50% des enfants sont économiquement actifs. Par ailleurs, en dépit du niveau de pauvreté qu'elle connaît, la région de Gao se distingue avec un enfant sur cinq enrôlé dans les activités économiques. Mais, c'est manifestement la région riche de Kidal qui impressionne par un taux de participation des enfants aux activités économiques particulièrement bas : à peine 1,1% des 5-17 ans y sont des enfants travailleurs (cf. tableau 8 en annexe III).

3. LES ACTIVITÉS MÉNAGÈRES

3.1. INCIDENCE DU TRAVAIL DOMESTIQUE

La participation à l'activité économique ne résume pas l'intégralité de la sollicitation des enfants maliens ; la sphère non marchande du ménage accapare tout autant ces enfants. En effet, ce sont 56,4% des enfants âgés de 5 à 17 ans qui sont astreints chaque jour au travail domestique allant de la coupe de bois de chauffe au repassage de vêtements. Comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, ces tâches ménagères incombent prioritairement aux filles, contraignant la scolarisation de ces dernières. Ainsi, dès l'âge de 7 ans, ce sont 71,8% d'entre elles qui sont concernées pour 3,4% de garçons. La proportion de filles commises à ces activités ménagères est d'au moins 90% à partir de 14 ans.

Tableau 20 : Pourcentage des enfants astreints aux activités ménagères selon l'âge et le sexe

Source : ENTE –MALI 2005

3.2. NATURE DU TRAVAIL DOMESTIQUE

La vaisselle, la lessive et la recherche du bois de chauffe et de l'eau constituent les principales activités domestiques auxquelles les enfants sont astreints. Il est clair que le sous-développement des conditions de vie au Mali est une des sources de cette situation. Dans ce contexte, à l'exception du nettoyage des maisons, les filles sont les plus concernées par les activités précitées. Par ailleurs, elles sont appelées très tôt à exécuter la plupart des activités du ménage qui échoient traditionnellement aux femmes comme faire le marché, préparer et servir les repas ou encore garder les plus jeunes enfants.

3.3. INTENSITÉ DU TRAVAIL DOMESTIQUE

La situation est plus préoccupante puisqu'un enfant sur cinq s'adonne à cette activité non rémunérée pendant plus de 35 heures par semaine. Cette forte intensité d'exécution des activités ménagères s'observe aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural : respectivement 18% et 21% des enfants y sont astreints pendant plus de 35 heures par semaine. Dans ce contexte, les filles se

distinguent également des garçons. De fait, ce sont 22% des citadines âgées de 5 à 17 ans qui sont concernées contre moins de 10% des garçons. Dans les espaces ruraux, ces proportions sont respectivement de 25% et 13,8% (cf. tableau 15 en annexe III)..

4. LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE DES ENFANTS

Au Mali, seuls quatre enfants sur dix sont scolarisés, ce taux de fréquentation scolaire chutant à 16,2% lorsque l'on observe que ceux d'entre eux qui n'ont pour seule activité que l'école. Comme dans la plupart des pays au sud du Sahara, la fréquentation scolaire y est plus importante en ville, de même qu'elle se fait en défaveur des filles (cf. tableau 16). Une telle situation résulte inexorablement de la forte pression qu'exerce l'enrôlement des enfants dans les activités économiques et non économiques sur leur scolarisation.

4.1. TRAVAIL ET ÉDUCATION DES ENFANTS

L'une des raisons pour lesquelles la participation économique des enfants au Mali est particulièrement inquiétante est le fait qu'elle interfère avec la scolarisation de ces derniers : près de sept (7) enfants sur dix (10) âgés de 5 à 17 ans sont économiquement actifs alors que leur taux de fréquentation scolaire se situe à 40,8% (Tableau 16). Cette situation tend à se dégrader davantage avec l'âge. De fait, ce sont environ huit enfants âgés de 17 ans sur dix qui travaillent pour un peu moins de trois qui vont à l'école. Bien qu'il soit souvent avancé que le travail des enfants est avant tout un acte de socialisation, il est manifeste que cet argument seul ne pourrait suffire à justifier ce constat. Les chiffres sont suffisamment éloquents.

Alors que l'on observe une forte scolarisation des enfants de 5 à 8 ans, ce qui est du reste corroboré par la baisse considérable du taux d'enfants innocupés dans cette catégorie d'âge, le taux de fréquentation scolaire tend à se tasser pour les enfants de 9 à 11 ans autour de 50-60%, avant de chuter à environ 30% pour les plus âgés. Il semblerait que l'on soit en présence d'une déscolarisation massive pour répondre, principalement, aux besoins des ménages : 33,1% des enfants non scolarisés en 2005 l'étaient au cours de l'année 2004. Pis, on découvre avec consternation que seule une petite fraction des enfants (20%) ont pour unique activité l'école, et ce, quelque soit l'âge. Ces chiffres confirment si besoin était l'important lien entre le travail des enfants et leur scolarisation. Ils soulignent à profusion combien les efforts de la « Scolarisation pour tous » doivent aller de pair avec l'élimination du travail des enfants au Mali. Ceci est d'autant plus à prendre au sérieux que le pourcentage d'enfants scolarisés est de l'ordre de 36% parmi les enfants travailleurs quant il se situe à 51% pour les enfants non économiquement actifs. Cet écart tend même à se creuser davantage lorsque l'on s'intéresse aux enfants de 15-17 ans : 28,6% contre 66,5%, soit plus de 30 points de pourcentage d'écart (Graphique 4).

4.2. ACTIVITÉS MÉNAGÈRES ET ÉDUCATION

Il est manifeste que le travail domestique des enfants est de nature à amplifier leur non-scolarisation (en particulier celle des filles) ou, à tout le moins, à entraver leur assiduité ou leur fréquentation scolaire. En outre, s'il peut paraître normal que les enfants n'étant ni scolarisés ni économiquement actifs y soient astreints, il est inconvenant que les enfants actifs, en plus d'être scolarisés, n'en soient pas épargnés. Il en va de même des enfants économiquement actifs pour qui la journée paraît interminable, comme en témoigne le graphique suivant.

Au total, au Mali, la scolarisation des enfants est largement compromise par leur participation à la fois aux activités économiques et non économiques. De fait, de nombreux enfants sont occupés de longues heures durant à travailler en dépit parfois de leur jeune âge. Dans quelles conditions ces enfants sont-ils amenés à travailler ? Où travaillent-ils ?

5. LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES ENFANTS

5.1. LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DES ENFANTS TRAVAILLEURS

Deux secteurs d'activité abritent l'essentiel du travail des enfants : le secteur agricole (57,7%) et le secteur des services (38,3%), l'industrie n'occupant qu'une place marginale avec 2,5% des enfants économiquement actifs.

La répartition des enfants travailleurs selon le milieu de résidence et le secteur d'activité apporte plus de précisions. En effet, sur dix enfants vivant en milieu rural, près de sept sont occupés dans les activités agricoles, de pêche ou d'exploitation forestière, deux dans les activités manufacturières, les trois autres s'adonnant à des activités diverses, vraisemblablement de petits services d'aides associés aux travaux des adultes. Ces activités de service constituent en ville l'essentiel du travail des enfants, dans la mesure où au moins 56% d'entre eux y sont employés. Dans ce contexte, les activités agricoles ou de pêche des enfants dans les espaces périurbains concernent environ 38% d'entre eux. L'on note, en outre par rapport aux contrées rurales, une présence plus marquée des citadins de moins de 18 ans dans les activités de commerce et de restaurations (3,1% contre à peine 0,3%), ainsi que dans les activités de manufacture (2,6%).

Tableau 21 : Répartition des enfants âgés de 5-17 ans selon la branche, le sexe et le groupe d'âge

Rubriques

		Agriculture-Pêche- Exploitation forestière		Mines et Carrières*		Manufacture Construction*		Commerce de gros et détail Restaurants et communi-cation*		Transport Autres branches	
Milieu	Urbain	334367	37,6	87	0,0	22764	2,6	1325	0,1	27846	3,1
	Rural	1412377		66,1	459	0,0	41006	1,9	9946	0,5	2933
		2933	0,3	3719	0,2	655084	30,6	2761	0,4	1843	0,3
Garçons	5-9	405626	65,5								
	10-14	511414	81,5				11856	1,9	4448	0,7	9344
	15-17	261892	76,1	87607	14		10679	3,1	3895	1,1	10920
	Total	1178932		74,1	16,1		25296	1,6			10186
Filles	5-9	208815	37,0	0	0,0	9539	1,7	0	0,0		5222
	10-14	247839	42,4	0	0,0	21207	3,6	1085	0,2		7149
	15-17	111157	38,7	547	0,2	7729	2,7	0	0,0		7970
	Total	567811	39,5	547	0,0	38475	2,7	1085	0,1		20341
Ensemble	5-9	614441	51,9	0	0,0	12300	1,0	1843			0,2
	10-14	759252	62,6	0	0,0	33063	2,7	5533	0,5		16493
	15-17	373050	59,0	547	0,1	18408	2,9	3895	0,6		18889
	Total	1746743		57,7	547	0,0	63771	2,1	11271		0,4
		43442	1,4	6653	0,2	1155616	38,2				

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Mali (ENTE 2005)

Lorsque l'on prend en compte l'âge des individus considérés, on s'aperçoit que globalement les tendances sus-mentionnées sont conservées. En outre, il ressort du tableau 21 que quelque soit l'âge, le sexe et le milieu de résidence, l'on retrouve les enfants travailleurs principalement dans deux grands groupes

d'activités : d'une part les activités agricoles, de pêche et d'exploitation forestière, et d'autre part les « autres branches ». Le premier groupe d'activités est plus effectué par les garçons que par les filles (74% contre 40%) et plus par les enfants du milieu rural que ceux des zones urbaines (66% contre 38%). Par contre, le second groupe d'activités est plus prépondérant parmi les filles que les garçons (56% contre 22%) et plus dans les villes que dans les zones rurales (56% contre 31%).

5.2. LE STATUT DU TRAVAIL DES ENFANTS

La ventilation des enfants travailleurs selon le sexe et le statut du travail fait apparaître que les garçons sont principalement amenés à travailler dans les plantations (74,1%) en qualité d'aides familiaux (93,5%). L'on observe, en outre pour ces enfants de sexe masculin, un salariat naissant (2%), de même qu'un penchant vers les activités rémunérées du secteur informel (1,6%). S'agissant des filles, elles exercent pour l'essentiel dans le secteur des services, soit pour elles-mêmes (1,6%), soit au compte de la famille (93,3%). Par ailleurs, l'activité économique des garçons semble beaucoup plus mobile que celle des filles : 6,2% et 1,4%, respectivement, d'entre eux exercent à différentes places. Mais, la spécificité du travail des filles est manifestement le travail domestique, puisqu'elle concerne 2,5% d'entre elles contre à peine 0,4% chez les garçons. Cette activité touche principalement les jeunes filles âgées de 15 à 17 ans : environ 26000, soit 9,1% de ces filles sont conduites à travailler au domicile d'un employeur. Elle concerne principalement la capitale Bamako où 17,3% des enfants travailleurs exercent en tant que domestiques.

5.3. INTENSITÉ DU TRAVAIL

S'agissant de l'intensité du travail des enfants, elle est appréhendée à travers la charge horaire de travail hebdomadaire. Elle met en évidence la charge excessive de travail auquel les enfants doivent faire face. En moyenne, entre 5 et 9 ans, ils travaillent environ 32 heures par semaine ; ceux âgés de 10 à 14 ans contribuent, en moyenne, à l'activité économique à hauteur de 36 heures par semaine, quand dans le même temps, les enfants de plus de 14 ans y consacrent 42 heures (cf. tableau 22).

Tableau 22 : Nombre moyen d'heures de travail par semaine selon le type d'activité, le groupe d'âge et le sexe
Source : ENTE – Mali 2005

Cette situation traduit, en vérité, le drame des enfants qui travaillent à plein temps. En revanche, pour les enfants alliant école et travail, la charge hebdomadaire moyenne se stabilise autour de 26-27 heures, encore 12 à 14 heures au-dessus du maximum fixé par la convention N°33 de l'OIT. On observe les mêmes tendances quel que soit le sexe des enfants. Toutefois, comme le montre le graphique 9, les garçons semblent beaucoup plus précocement exposés aux longues heures de travail, relativement aux filles. En effet, si le travail des filles

n'excède les 35 heures par semaine qu'à partir de l'âge de 11 ans, c'est dès l'âge de 9 ans que les jeunes garçons contribuent aussi longuement à l'activité économique. Le soulagement dont les filles bénéficient au regard de la longueur de la journée de travail pourrait s'expliquer par leur forte contribution aux activités domestiques des ménages.

Graphique 9 : Nombre d'heures de travail par semaine selon le sexe et l'âge

En définitive, longtemps présentée comme un acte de socialisation, au même titre que les activités domestiques, l'activité économique des enfants est en passe de prendre des proportions inquiétantes. De fait, près de sept enfants sur dix sont économiquement actifs. Ces enfants travailleurs sont amenés, à l'instar des activités domestiques auxquels ils sont astreints à travailler durant de longues heures de travail. En outre, cette forte sollicitation des enfants pour répondre au dénuement matériel des ménages ne les dispense pas des activités domestiques. Par ailleurs, les normes nationales et internationales régissant le recours à la main-d'œuvre enfantine au Mali ne sont pas toujours respectées. Les risques encourus par les enfants travailleurs pourraient y être particulièrement nombreux et sont de nature à compromettre le bon développement de ces derniers, voire celui du pays.

L'exacerbation du phénomène des enfants travailleurs au Mali se fait en violation des dispositions légales régissant l'implication des enfants dans les activités économiques du pays. Outre la durée de travail qui peut être préjudiciable à l'intégrité physique des enfants, il importe de relever que le travail peut être en soi nuisible à leur bon développement physique et psychique. Le présent chapitre se focalise sur les enfants astreints à des activités dommageables, excluant par conséquent non seulement ceux qui ne travaillent pas, mais aussi ceux dont la participation à l'activité économique ne leur est pas préjudiciable ou est autorisée par la législation. De façon précise, il est question d'enfants dont le travail est à abolir.

1. LE TRAVAIL DES ENFANTS AU MALI

La législation malienne en matière de protection des enfants, à la suite de l'IPEC, distingue deux formes de travail susceptible de nuire au bon développement de l'enfant : le travail dommageable et les pires formes de travail, cette dernière forme incluant l'exploitation sexuelle des enfants, leur réduction à l'esclavage et le trafic ou la traite dont ils peuvent être victimes sous le vocable des pires formes intrinsèques du travail des enfants.

1.1. INCIDENCE DU TRAVAIL DOMMAGEABLE

Au Mali, on estime que 2.450.729 enfants sont astreints à un travail dommageable, soit huit enfants sur dix enfants économiquement actifs et un enfant sur deux âgés de 5 à 17 ans (cf. tableau 23). Si cette situation est principalement due à la précocité du travail des enfants (environ 92% des enfants ainsi répertoriés ont moins de 15 ans), l'on est en droit de s'inquiéter pour les 198240 adolescents de 15 à 17 ans qui pourraient être conduits à exercer dans les pires conditions de travail dans le contexte du Mali. En effet, ce sont 73% d'entre eux qui sont touchés par ces formes extrêmes de travail. Les plus jeunes ne sont pas pour autant épargnés, puisque 65% de ces enfants effectuent un travail dangereux.

Au Mali, 55,3% des enfants âgés de 5 à 17 ans sont astreints à un travail dommageable (cf. tableau 23). La répartition spatiale de ces enfants reste conforme à celle des enfants économiquement actifs. En effet, il est beaucoup plus manifeste dans les régions de Ségou, Tombouctou, Sikasso, et Kayes où, en moyenne, sept enfants sur dix sont exposés aux dangers du travail. Suivent, ensuite, les régions de Mopti, Koulikoro et, à un degré moindre, Bamako où le travail dommageable affecte trois enfants sur dix. La singularité de Kidal se confirme sans surprise avec moins d'un pour cent d'enfants astreints aux activités dangereuses. Toutefois, lorsque l'on envisage la proportion d'enfants effectuant un travail dommageable en rapport à celle des enfants économiquement actifs, on se rend compte que l'essentiel du travail effectué par les enfants est à abolir. En effet, 19,1% des activités exercées par les 5-17 ans au Mali sont autorisées ou ne sont pas susceptibles de nuire aux enfants (cf. tableau 23). Et, dans la quasi-totalité des régions, ce sont au moins sept enfants sur dix économiquement actifs qui sont exposés aux aléas du travail dangereux. Kidal, pourtant un exemple en ce sens que les enfants n'y travaillent pratiquement pas, n'échappe à cette manifestation du travail des enfants au Mali : 66,2% des enfants impliqués dans l'activité économique y sont astreints à un travail dommageable. Dans ce contexte de grave exposition des enfants aux dangers du travail. Par exemple, à Bamako, on dénombre 50,6% d'enfants travailleurs concernés par le phénomène.

Tableau 23 : Distribution des enfants de 5 -17 ans selon le type de travail effectué, la région et le milieu de résidence

Total Enfants	Economiquement Actifs	Travail dommageable	Part du travail dommageable dans l'activité économique (%)	Part du travail dommageable par rapport à l'ensemble des enfants (%)	Part de l'activité économique par rapport à l'ensemble des enfants (%)	
Kayes	618.006	496.155	396.010	79,8	64,1	80,3
Koulikoro	604.292	272.854	202.998	74,4	33,6	45,2
Sikasso	860.525	720.013	602.666	83,7	70,0	83,7

Ségou	903.655881.740773.15987,7	85,6	97,6		
Mopti	652.690268.837228.58485,0	35,0	41,2		
Tombouctou	155.350149.199115.64177,5	74,4	96,0		
Gao	208.52346.580 34.088	73,2	16,3	22,3	
Kidal	19.987 222 147	66,2	0,7	1,1	
Bamako	407.805192.44397.436	50,6	23,9	47,2	
Zone urbaine	1.424.814	889.855642.31272,2	45,1	62,5	
Zone rurale	3.006.019	2.138.188	1.808.417	84,6	60,2
	71,1				
Total	4.430.833	3.028.043	2.450.729	80,9	55,3 68,3

1.2. AMPLEUR DU TRAVAIL DANGEREUX

Au Mali, l'essentiel du travail dommageable est effectivement dangereux. De fait, sur les 2.450.729 enfants âgés de 5 à 17 ans qui sont astreints à un travail dommageable, 1.607.780 sont réellement impliqués dans les travaux dangereux, soit 65,6 %.

Dans cette configuration, les 15-17 ans constituent le groupe le plus exposé, puisque 73,3% d'entre eux sont concernés par cette forme extrême du travail des enfants, comme en témoigne le Tableau 24.

La prise en compte du secteur d'activité (Tableau 24 bis) permet de remarquer qu'à l'exception des secteurs de l'immobilier (22,5%), de l'éducation (13,9%) et, à un moindre degré, celui des activités de santé et d'action sociale (44,4%), on observe que la majorité des enfants travailleurs sont impliqués dans les travaux dangereux au Mali.

Tableau 24 : Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail dangereux selon le sexe et l'âge

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Mali (ENTE 2005)

Tableau 24bis : Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail dangereux selon le secteur d'activité

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Mali (ENTE 2005)

2. LES CARACTÉRISTIQUES DU TRAVAIL DES ENFANTS

2.1. LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Pour l'essentiel, le travail des enfants au Mali s'effectue dans le secteur agricole (59%). A peine 2% des enfants travaillent, en effet, dans les manufactures du pays et 1,2% s'adonnent aux activités commerciales et de restauration. Remarquons que ces derniers secteurs ne concernent en réalité que les enfants

âgés de plus de 14 ans.

Au niveau régional, on observe la prééminence du secteur agricole comme principal employeur des enfants au Mali, à l'exception de Bamako (0,3%), Kidal et, à un degré moindre Tombouctou (33%). De fait, à Kidal, les deux tiers sont occupés dans les manufactures, le tiers restant s'adonnant aux activités de commerce et de restauration. En revanche, à Bamako et Tombouctou, ce sont d'autres activités qui occupent les enfants (cf. tableau 5 en annexe III).

Tableau 25 : Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail dommageable selon le secteur d'activité, le sexe et le groupe d'âge
Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Mali (ENTE 2005)

2.2. LE STATUT DU TRAVAIL

Au Mali, les enfants astreints à une activité économique dommageable sont quasiment tous des aides familiaux (94%). La participation des enfants aux activités économiques serait donc perçue naturellement et le risque encouru par les enfants au travail pourrait être négligé. Dans ces conditions, l'on pourrait se heurter à d'énormes difficultés pour abolir cette forme de travail, en raison même du fait qu'il n'est pas perçu comme dangereux par les populations qui mériteraient d'être davantage sensibiliser sur les dangers associés à l'implication précoce des enfants dans les activités économiques.

Outre la prépondérance des aides familiaux, on note que 12,5% des garçons âgés de 15 à 17 ans sont soit employés (5,6%) soit installés à leur propre compte (6,9%). Concernant les jeunes filles de cette tranche d'âge, on observe que 5,2% d'entre elles exercent en tant qu'indépendantes alors que 15,7% de ces jeunes filles sont conduites à travailler chez des employeurs en qualité de domestiques.

Tableau 26 : Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail dommageable selon le statut du travail, le sexe, l'âge et le milieu de résidence

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Mali (ENTE 2005)

2.3. LE LIEU DU TRAVAIL

Sans surprise, on observe que le travail des enfants au Mali s'effectue principalement dans les plantations (58,1%) ou au domicile familial (33,1%), ce qui tend à renforcer le caractère traditionnel et social associé aux activités économiques des enfants. Toutefois, tous les enfants travailleurs au Mali ne se trouvent pas dans un cadre familial. Ainsi, 2,2% des enfants astreints à un travail dommageable y sont occupés dans l'enceinte d'un bureau officiel, 1,7% dans les boutiques, kiosques ou sur les marchés, 1,7% sont occupés dans la rue et 3,1% d'entre eux exercent à différentes places, accroissant les difficultés à les protéger. Les garçons connaissent une plus grande mobilité que les filles. Cependant, ces dernières, en particulier les jeunes filles de plus de 14 ans semblent beaucoup

plus susceptibles de subir des abus de tous genres du fait qu'environ 17% d'entre elles exercent au domicile de leurs employeurs.

Tableau 27 : Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail dommageable selon le lieu de travail, le sexe, l'âge et le milieu de résidence

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Mali (ENTE 2005)

2.4. LE MOMENT DU TRAVAIL

Globalement, le travail des enfants au Mali s'exerce de jour : 96,8% des enfants astreints au travail dommageable sont occupés de jour, ce travail se poursuivant de nuit pour 9,6% d'entre eux. Seule une faible proportion d'enfants travaillent exclusivement de nuit (0,2%). Le travail de nuit des enfants concerne particulièrement les filles. Le même constat s'observe lorsque l'on s'intéresse aux enfants dont le travail se déroule à la fois le jour et la nuit.

Tableau 28 : Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail dommageable selon le moment d'exécution du travail, le sexe, l'âge et le milieu de résidence

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Mali (ENTE 2005)

2.5. INTENSITÉ DU TRAVAIL DES ENFANTS

Au Mali, le travail des enfants est assez pénible au regard du temps qui y est consacré par semaine. De fait, il dure au moins 7 heures par jour pour la moitié d'entre eux, soit autant que les adultes. En ville, cette durée est toutefois abaissée d'une heure. Le fait de considérer le secteur d'activité montre que le travail des enfants est beaucoup plus intensif dans les manufactures et le commerce. En revanche, dans les transports et les autres secteurs d'activité, le recours à la main-d'œuvre enfantine est beaucoup moins intense, le nombre médian d'heures par semaine se situant à 28 heures contre 35 heures pour l'ensemble des secteurs d'activité.

Tableau 29 : Nombre médian d'heures par semaine par les enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail dommageable selon le secteur d'activité, le sexe, l'âge et le milieu de résidence

En définitive, les conditions dans lesquelles les enfants sont employés sont loin d'être appropriées au Mali. En effet, ce sont huit enfants sur dix économiquement actifs qui effectuent un travail dommageable au regard des conventions de l'OIT et des dispositions législatives nationales régissant le travail des enfants. Si à première vue, la précocité de la mise au travail des enfants pourrait expliquer cet état de fait, il importe cependant de rester vigilant. En fait, le fait d'observer des enfants dans les pires formes de travail pourrait constituer un aiguillon des formes intrinsèquement brutales du travail des enfants. Quels

sont les mobiles sous-jacents à cette exacerbation du travail des enfants ? La pauvreté des ménages serait-elle en train de prendre le pas sur la socialisation traditionnellement associée au recours à la main-d'œuvre enfantine ? Quelles conséquences cette suractivité des enfants peut-elle avoir sur la santé et l'éducation des enfants au Mali ? Telles sont quelques unes des questions auxquelles nous entendons apporter des réponses dans les développements qui suivent.

Ce chapitre vise à appréhender l'impact du travail sur la fréquentation scolaire et la santé des enfants.

1. TRAVAIL DES ENFANTS ET FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Le travail des enfants constitue une véritable préoccupation pour le pays. De ce fait, il entretient le faible niveau de capital humain du pays dans la mesure où il compromet de façon très sérieuse les efforts de scolarisation du Mali. L'appréhension du taux de scolarisation pour les enfants effectuant un travail dommageable permet de s'en rendre compte.

L'interférence entre la fréquentation scolaire et le travail des enfants au Mali est indéniable. En effet, alors que le taux de scolarisation des enfants astreints à un travail dommageable est de 36,2 %, on relève que 46,6 % des autres enfants âgés de 5 à 17 ans sont scolarisés. Il ressort également du tableau 30 que cette différence se situe au niveau des zones urbaines (46% vs 66,6%). En fait, il n'y a presque pas de différence dans la fréquentation scolaire entre les deux groupes en milieu rural (32,7% vs 33,5%).

Tableau 30 : Nombre et pourcentage d'enfants scolarisés effectuant un travail dommageable par rapport aux autres enfants scolarisés selon le sexe et l'âge, le milieu de résidence et la région

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Mali (ENTE 2005)

En particulier, la déscolarisation est beaucoup plus marquée pour les 15-17 ans. Ainsi, sur 100 enfants astreints à un travail dommageable, seuls 16 sont scolarisés alors que le taux de fréquentation scolaire des autres enfants est d'environ 42 %. Et quel que soit le sexe, on observe la même tendance.

L'appréhension de l'impact du travail des enfants sur leur fréquentation scolaire à l'échelle des régions conduit, globalement, aux mêmes observations. En particulier à Gao et à Kidal, la population d'enfants astreints à un travail dommageable est inférieure de plus de 40 points de pourcentage par rapport aux enfants non concernés par le travail dommageable. Cependant, dans les régions pauvres de Kayes, Koulikoro ou Ségou, le taux de fréquentation scolaire de la

seconde catégorie d'enfants est inférieur à celui des enfants effectuant un travail dommageable. Ceci laisse transparaître le dilemme entre l'espoir d'une meilleure promotion sociale (à travers l'école, gage de réussite et de bien-être futur) et les impératifs (alimentaires, notamment) d'un présent à satisfaire grâce au travail des enfants. Ce grand écart entre scolarisation et travail des enfants est encore plus manifeste dans le district de Bamako où l'on note que, quelle que soit la catégorie d'enfants concernée, environ sept (07) enfants sur dix (10) sont scolarisés.

La prise en compte du secteur d'activité met en exergue l'extrême désavantage des enfants travaillant dans les mines et carrières ainsi que ceux relevant du secteur de la construction : aucun d'entre eux n'est scolarisé. En revanche, même s'ils demeurent encore insuffisants, les taux de fréquentation scolaire des enfants occupés dans les activités agricoles, le transport et la manufacture sont relativement corrects au regard du taux global de fréquentation du Mali. Dans ce contexte de sous-scolarisation des enfants astreints à un travail dommageable, les enfants travaillant dans le commerce de gros/détails ou de restauration présentent un taux de scolarisation supérieur à la moyenne nationale.

Tableau 31 : Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail dommageable selon la scolarisation et le secteur d'activité

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Mali (ENTE 2005)

Toutefois, le temps de travail des enfants astreints à un travail dommageable scolarisés est inférieur à celui des enfants non scolarisés. Cette volonté de protéger les enfants au regard du temps de travail tend à s'estomper avec l'âge des enfants. Ainsi, les enfants âgés de 15-17 ans astreints à un travail dommageable, filles ou garçons, scolarisés ou non, dans leur grande majorité, travaillent près de soixante-dix (70) heures par semaine.

Tableau 32 : Nombre médian d'heures de travail par les enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail dommageable selon la scolarisation, le sexe, l'âge et le milieu de résidence

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Mali (ENTE 2005)

2. TRAVAIL ET SANTÉ DES ENFANTS

Avant tout propos, il importe de souligner que la corrélation entre le travail et la santé des enfants est loin d'être établie de façon irréfutable. Il serait, en effet, totalement hasardeux d'imputer la dégradation de la santé des enfants au seul travail. Néanmoins, la présente étude s'efforce, sur la base des données existantes, d'indiquer l'état de santé des enfants travailleurs relativement à celui des autres enfants âgés de 5 à 17 ans.

De fait, selon l'ENTE 2005, au Mali, sept (7) enfants sur dix (10) âgés de 5 à 17 ans ont déclaré avoir été malades ou blessés au cours des douze (12) derniers mois, comme le montre le Tableau 33 . Cette tendance s'observe quelle

que soit l'activité qu'ils exercent.

Parmi les enfants qui ont été blessés ou malades, 54,5% exercent une activité économique à plein temps, 31,4% combinent le travail et l'école, 7,6% vont uniquement à l'école et 6,5% sont inactifs. Il semblerait donc que l'impact du travail sur la santé des enfants soit bien réel.

Tableau 33 : Cas de maladie ou de blessure survenus au cours des douze (12) derniers mois selon le statut d'activité des enfants âgés de 5 à 17 ans

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Mali (ENTE 2005)

Lorsque l'on envisage la fréquence des blessures ou de la maladie (Tableau 34), on observe les mêmes tendances. En effet, 58,7% des enfants ayant été malades ou blessés plus de cinq (5) fois au cours des douze (12) derniers mois n'ont pour seule activité que le travail, tandis que 26,7% d'entre eux combinent école et travail.

Tableau 34 : Fréquence de blessure ou de maladie au cours des douze (12) derniers mois

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Mali (ENTE 2005)

La majeure partie des enfants n'a pas une plus récente blessure due à leurs activités. Par contre, parmi les enfants ayant eu une blessure récente liée au travail, 65,3% d'entre eux travaillent uniquement tandis que 28,4% combinent le travail et les études (cf. tableau 35).

Tableau 35 : Dernière blessure due aux activités selon le statut d'activité des enfants âgés de 5 à 17 ans

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Mali (ENTE 2005)

Les conséquences du travail sur la santé des enfants travailleurs sont indéniables. De fait, un (1) enfant sur deux (2) ayant des problèmes de peau, ayant été victime d'une grave blessure ou autres maladies est un enfant travailleur. Sont secondairement concernés par cette exposition, les enfants alliant l'école et le travail. Dans ce contexte, les enfants uniquement scolarisés semblent les moins exposés aux maladies et aux blessures graves ; ils ne représentent que 6,6% des enfants (cf. tableau 36). Autrement dit, les enfants travailleurs sont les plus nombreux à souffrir de maladies, particulièrement les enfants qui ont pour seule activité le travail.

Tableau 36 : Survenue de certaines maladies et de blessures chez les enfants âgés de 5 à 17 ans selon le statut d'activité – (%)

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Mali (ENTE 2005)

En outre, le développement physique de ces enfants travailleurs, scola-

risés ou non, peut être sérieusement compromis, comme l'indique le Tableau 37. En fait, 89,9% des enfants souffrant d'un handicap permanent participent à l'activité économique.

Tableau 37 : Conséquences du travail des enfants âgés de 5 à 17 ans selon le statut d'activité (%)

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Mali (ENTE 2005)

En somme, le danger que constitue le travail pour le développement mental et physique des enfants est réel. En effet, il induit une faible scolarisation des enfants quand il ne tend pas à renforcer les facteurs de retrait du système éducatif. En ce qui concerne la santé, bien que la forte proportion d'enfants travailleurs au Mali puisse quelque peu atténuer la portée des constats, force est de reconnaître que le travail exerce une influence néfaste sur la santé des enfants. Les enfants travailleurs sont les plus souvent exposés aux blessures et maladies.

Les analyses précédentes nous ont permis de mettre en évidence l'importance de l'influence de la famille dans la détermination des activités des enfants. En fait, le groupe familial fait un arbitrage entre la formation scolaire et l'apprentissage dans les unités informelles, et entre les

activités productives et les activités scolaires. Le résultat de cette décision peut être analysé en s'appuyant sur la théorie du capital humain. Dans ce sens, les raisons qui expliqueraient l'emploi précoce de la progéniture au lieu de la fréquentation scolaire pourraient être la pauvreté ou l'imperfection du marché du crédit. Dans certaines études, on fait appel à d'autres déterminants pour expliquer le travail des enfants. Il s'agit des facteurs socioculturels, de l'inapplication de la législation, des intérêts des employeurs et de l'influence du faible développement technologique.

L'objectif de ce chapitre est d'examiner certaines caractéristiques socio-démographiques et économiques des groupes domestiques qui permettraient de comprendre les déterminants et le contexte des activités des enfants. Pour ce faire, nous procéderons à une série d'analyses statistiques et économétriques afin d'examiner les liens existants entre les caractéristiques des ménages et l'activité des enfants. Avant d'aborder ces analyses quantitatives, il nous a semblé important de faire un survol analytique des liens entre la mise au travail des enfants et les structures traditionnelles d'éducation en Afrique qui restent d'actualité dans une certaine mesure, en particulier au Mali.

1. UNE APPROCHE DU TRAVAIL DES ENFANTS PAR LES NORMES SOCIALES

L'emploi précoce de la progéniture s'inscrit dans le cadre des droits et obligations entre membres d'une même communauté dans la plupart des sociétés africaines. Pour cette raison, Hirschman soutenait que la décision d'envoyer un enfant sur le marché du travail est en partie une question des normes sociales. Cette notion de « normes sociales » a plusieurs interprétations. Nous la définissons ici, à la suite de Basu, comme une influence sociale qui se répercute sur les préférences des individus (Basu, 1999 : p. 1103). La relation entre le travail des enfants et les normes culturelles a été discutée par Rodgers et Standing (1981). L'idée de base est que l'on suppose que le fait de faire travailler un enfant expose les parents à un coût social (les stigmates), « c ». Si de nombreux enfants participent au marché du travail, alors « c » devient plus faible. Dans ce sens, la mise au travail des enfants est socialement désapprouvée dans une société dans laquelle très peu de gens envoient les enfants travailler (parce que le stigmate social serait assez élevé). Cette argumentation implique que dans une société où chacun fait travailler ses enfants, il en vaut la peine pour chaque parent de faire participer sa progéniture à la force de travail. Dans le contexte africain, cette option analytique pourrait être approfondie en s'appuyant sur les notions de contraintes communautaires développées par Mahieu, M. Koulibaly et d'autres (Y. Diallo, 2001). D'un point de vue théorique et analytique, cette approche serait une contribution non moins importante à l'étude du phénomène des enfants travailleurs au Mali.

Le travail des enfants demeure un moyen de socialisation et d'éducation important dans la société traditionnelle, surtout dans le secteur rural. L'article 31 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant stipule que le premier devoir de l'enfant est « d'œuvrer pour la cohésion de sa famille, de respecter ses

parents, ses supérieurs et les personnes âgées en toutes circonstances et de les assister en cas de besoin ». En Afrique, le travail traduit une volonté d'éducation et de formation visant à préparer les enfants à leur future vie d'adulte. Le jeune garçon doit par ce biais acquérir endurance physique et émotionnelle, tandis que la jeune fille se prépare au futur rôle d'épouse et de mère. Pour cela, le travail de la fille est généralement orienté vers un but matrimonial : la constitution de la dot ou la préparation du trousseau de mariage dans de nombreux cas. Dans certains milieux villageois, l'importance accordée à l'effort physique, à travers la participation aux travaux durs et pénibles (surtout pour les garçons), procède du fait que l'on pense que la force physique a une fonction dans la solution des conflits sociaux. C'est pourquoi l'enfant doit l'acquérir le plus tôt possible (Veil, 1996 : pp. 2-3). C'est également durant la classe d'âge de 6 à 10 ans que l'on confère à l'enfant les attributs de sa « caste – métiers » .

Dans un cadre de relations entre générations, c'est la tradition qui donne du pouvoir aux parents qui élèvent leurs enfants et investissent dans leur éducation (formelle et non formelle). Ces investissements leur permettent de revendiquer un droit sur le rendement du capital humain acquis par les enfants. Selon cette conception, l'enfant constitue un bien d'investissement pour ses parents et cela peut donner des droits aux parents sur ses rendements futurs. L'héritage culturel des Africains est constitué d'une société à tendance gérontocratique . En fait, l'âge détermine le statut social, qui, en retour, fixe les rôles qui lui correspondent. Ainsi, l'essentiel des tâches domestiques et sociales revient aux jeunes, tandis que les vieux s'occupent de la théologie, de la morale, du droit et de la politique. Dans le temps, ces pratiques communautaires donnent aux uns et aux autres des droits, c'est-à-dire les règles de conduite obligatoires . Les obligations se traduisent en termes économiques par des contraintes sur les ressources et les contraintes en temps. La nature des droits et des obligations est très diverse : matérielle et immatérielle (Mahieu, 1990). Dans cette société, plus on vieillit plus on a de droits sur les enfants, et les obligations de ces derniers dans le présent leur garantissent des droits dans le futur. Les règles de succession héréditaire ont institué un système de paiements de transferts intergénérationnels . Ce modèle conduit à penser qu'il y a un processus de négociations entre enfants et parents pour la répartition des droits et obligations (Koulibaly, 1997). Dans ce processus, les enfants doivent travailler sur les terres des aînés ou des parents, pour le compte de ceux-ci. En contrepartie, ils auront différentes formes d'assurance : l'obtention de femmes à épouser, de logement et de terres à cultiver pour leur propre compte, etc. La notion de réciprocité perçue sous un angle plus élargi, c'est-à-dire la réciprocité indirecte, serait à l'origine du travail des enfants. Ceux-ci soutiennent les personnes âgées parce qu'ils espèrent recevoir en retour un certain soutien. Ainsi, en apportant son aide aux vieux, un enfant pourrait établir un contrat réciproque avec la famille qui, au moyen de « normes sociales », inciterait ses enfants à le soutenir à l'âge adulte. Dans ce contexte, chaque enfant est amené à soutenir ses parents dès l'instant où il prévoit un grand besoin du soutien familial dans l'immédiat ou dans l'avenir (Bommier, 1995). Dans ce même ordre d'idée, Cox et Stark (1994) utilisent la notion de comportement d'imitation ou d'effets de démonstration. En partant d'un raisonnement d'ordre psychologique, ils considèrent qu'un individu aide ses parents

afin de servir d'exemple à ses enfants et de modifier aussi les comportements futurs de ces derniers (Bommier, 1995 ; Raut et Tran, 1997).

En Afrique, le problème de la signification sociale de l'enfant et son implication sur sa participation à la force de travail est lié aussi aux fondements de la gérontocratie. L'analyse de ces fondements montre entre autres deux bases : l'acquisition du savoir (les connaissances techniques et la généalogie) et le contrôle des femmes. L'acquisition du savoir donne lieu à celui qui le possède une autorité réelle sur le profane puisque c'est d'elle que dépend la perpétuation du groupe. Or, cette acquisition du savoir se fait avec le temps et coïncide avec l'âge physiologique pour renforcer la relation de séniorité . L'affermissement de l'autorité des parents sur les enfants passe aussi par le contrôle des moyens d'accès aux femmes. Dans une économie où l'on ne peut maîtriser le produit du travail qu'en contrôlant le producteur directement, il paraît logique d'avoir une main mise sur « le producteur du producteur », à savoir la femme procréatrice. Ainsi, l'institution du mariage, en assurant la reproduction physique des individus, reproduit en même temps la force de travail nécessaire à l'économie de subsistance ainsi que le système social qui perpétue la suprématie des anciens. Les parents ont une préférence pour le présent du fait de la faiblesse de l'espérance de vie, et les enfants auront une forte préférence pour le passé. Ceci signifie que l'affectation de la richesse aura tendance à se faire des enfants vers les parents : les premiers financent la survie et la retraite des seconds au lieu d'épargner et d'investir pour assurer leur avenir. Chaque génération fera en sorte qu'elle puisse recevoir des générations suivantes au moins ce qu'elle a consacré aux générations passées. Plus l'enfant prendra de l'âge plus il deviendra une source de rendement pour les parents qui ont investi dans son éducation (Koulibaly, 1997). En termes micro-économiques, ce système fait allusion à la notion de réciprocité directe, à savoir une réciprocité entre parents et enfants. Dans ce cas, le soutien des enfants à leurs parents est un paiement en retour des prestations reçues. C'est dire alors que les enfants devraient aider leurs parents comme s'ils avaient une dette à rembourser (Raut et Tran, 1997). Cette philosophie fait du travail des enfants un tribut social, voire religieux.

Les réseaux communautaires contribuent à la formation du capital social et humain. Ce capital social est constitué d'un enchevêtrement complexe de relations, de normes comportementales, de valeurs d'obligations et de canaux d'informations. Ceux-ci visent à instaurer la confiance, à garantir l'application des contrats, à instituer des mécanismes d'assurance et à favoriser l'apprentissage social. En se fondant sur un modèle développé par Cigno (1991), Koulibaly montre que ces comportements peuvent être dérivés de calculs individuels (Koulibaly, 1997). Selon lui, la participation d'un agent au système de droits et obligations dans une communauté dépend de la productivité marginale de l'environnement social qu'il crée avec les autres. Le choix sera fonction « des coûts relatifs de l'exil par rapport à la loyauté vis-à-vis de la communauté ». Cet arbitrage écarte alors l'idée selon laquelle les enfants sont obligés de suivre les pratiques communautaires. Ainsi, « personne dans ce modèle n'est obligé d'aider les autres, mais ne pas participer aux réseaux signifie que l'on peut se passer des réseaux » (Koulibaly, 1997 : p. 417). Et comme il est difficile pour un enfant de

se passer des réseaux communautaires, il sera enclin à travailler pour les parents ou en tout cas à participer à la construction et au renforcement du tissu social. D'ailleurs, la dépendance vis-à-vis du groupe est si bien entrée dans les mœurs au Mali que nul ne songe à s'affranchir. Le non-respect de l'obligation communautaire prive les jeunes d'assistance en cas d'exclusion, par exemple, pour les jeunes « rejetés » dans la rue (Mahieu, 1989a : p. 732).

D'un point de vue micro-économique, les modèles stratégiques soutiennent que le comportement des enfants est intéressé. Une prédiction de ces modèles est que c'est dans l'espoir de recevoir en retour certaines faveurs ou compensations que les enfants décident d'aider leurs parents. Ces compensations peuvent être une part d'héritage plus importante ou une situation privilégiée au sein de l'organisation familiale. A ce propos, il faut signaler qu'à chaque type de règles d'héritages correspond un type de modèles. Mais, dans l'ensemble, les enfants s'accordent sur le fait qu'une personne devrait avoir un comportement fortement dépendant du nombre et du comportement de ses frères et sœurs, du fait de la compétition qui existe avec eux ou du fait du partage de l'héritage qui réduira ses bénéficiaires. Dans l'article de Bernheim, Sleifer et Summers (1985) portant sur les motivations de l'héritage, les parents « stratégiques » orientent l'héritage pour motiver l'attention de leurs enfants, présupposant un comportement stratégique de ces derniers. Le contrat générationnel repose ainsi sur des legs d'échange : les parents utilisent la promesse d'héritage comme moyen de paiement pour obtenir de leur progéniture l'aide ou l'assistance requise au cours de leurs vieux jours (Raut et Tran, 1997 ; Andvig, 1998 : pp. 335-6 ; Masson, 1999).

Si les notions de réciprocité et de stratégie peuvent être utilisées pour expliquer l'origine des transferts des enfants vers leurs parents, il est à signaler que les relations familiales en Afrique, notamment au Mali, ne se fondent pas absolument sur une logique d'intérêt économique à partager ou sur une motivation financière qui déterminerait le rôle de chacun. En plus, tous les enfants n'ont certainement pas les ressources intellectuelles nécessaires pour effectuer des calculs en termes de contrepartie ou de réciprocité. Les rapports enfants - parents, encore moins, la question du travail des enfants ne se posent pas toujours dans une base commerciale où chacun cherche à tirer profit. Parfois, ce sont les services en eux-mêmes qui modifient le comportement des parents, sinon, ce n'est pas forcément l'intention de l'enfant. D'un autre point de vue, l'absence de marché de capitaux pourrait expliquer l'adoption de telles règles de conduite, en particulier le travail des enfants pour le compte des parents (Diallo, 2001).

2. APPROCHE STATISTIQUE

2.1. BIEN ÊTRE DES MÉNAGES ET TRAVAIL DES ENFANTS

A première vue, l'implication des enfants dans l'activité économique constituerait un levier de la lutte contre le dénuement matériel, en ce sens que

les enfants âgés de 5 à 17 ans travaillent soit pour apporter un complément de revenu au ménage (33,4 %) soit pour apporter leur aide dans l'entreprise familiale (28,9 %) se substituant de facto aux adultes absents qu'il aurait, autrement, été nécessaire de remplacer (cf. tableau 38). Par ailleurs, conscients du rôle que revêt l'éducation dans la rupture de la chaîne de transmission de pauvreté d'une génération à l'autre, et incapables d'assurer la scolarisation des enfants, les ménages confient en partie ce soin aux enfants eux-mêmes. A ces principaux facteurs rattachant la participation des enfants aux activités économiques, au détriment souvent de leur santé physique et mentale, à la pauvreté des ménages, on note qu'ils sont également sollicités soit pour payer une dette familiale (1,1 % d'entre eux) soit pour remplacer un adulte travaillant loin de la famille (2,6%). Et, alors que le travail des enfants au Mali est généralement présenté comme un acte de socialisation, seuls 8,6 % des enfants travailleurs sont en situation d'apprentissage . Ceci met bien en avant la marginalisation progressive de cet argument.

En somme, le dénuement matériel des ménages serait le principal motif de la mise au travail des enfants au Mali. La prise en compte des facteurs d'ordre secondaire confirme ce passage du travail des enfants d'une logique éducative et sociétale vers une logique marchande, les enfants étant sollicités pour répondre soit directement aux besoins des ménages, soit conduits à se substituer aux adultes absents ou "défaillants".

Les résultats du tableau 39 corroborent le lien entre pauvreté et travail des enfants dans certaines situations. En effet, l'implication des enfants dans l'activité économique, en dépit des risques qu'ils encourent, est principalement le fait des ménages ayant un revenu relativement plus faible au niveau national et en zone urbaine. A Kayes, Sikasso ou Mopti on relève que le relatif enrichissement des ménages est en partie impulsé par le recours à la main-d'œuvre enfantine au détriment du respect de l'intégrité de cette dernière. Et, à Kidal, on note que le revenu médian dans les ménages agissant de la sorte est supérieur de 264 000 F CFA à celui des ménages qui ne s'adonnent pas à cette pratique.

Tableau 38 : Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans selon le motif évoqué par les parents ou tuteurs pour justifier leur travail selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence Motivations d'ordre 1

Tableau 39 : Revenu médian du ménage pour les enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail dommageable par rapport aux autres enfants selon la structure du ménage, la survie des parents, la taille du ménage et le milieu de résidence.
Source : ENTE-MALI 2005

2.2. TRAVAIL DES ENFANTS, REVENU ET COMPORTEMENT D'ÉPARGNE

Au Mali, on note que très peu d'enfants travailleurs sont rémunérés. En fait, à peine 1,2 % le sont. L'essentiel des enfants concernés relève de la tranche d'âge des 15-17 ans. En d'autres termes, les enfants sont appelés très tôt à aider ou à prendre la place des adultes pour assurer la survie quotidienne des ménages. En effet, 5,6 % des enfants de plus de 14 ans exercent une activité économique dommageable rémunérée, et ce, quel que soit le sexe. La situation est d'autant préoccupante que huit (08) enfants sur 10 concernés contribuent en partie ou en totalité au revenu du ménage, l'âge important peu (cf. tableau 40).

Tableau 40 : Nombre et pourcentage d'enfants rémunérés âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail dommageable selon la contribution au revenu du ménage, le sexe, l'âge et le milieu de résidence

Nombre	Enfants effectuant un travail dommageable							
	Enfants rémunérés effectuant un travail dommageable							
	Contribution en totalité ou en partie au revenu du ménage				Pas de contribution au revenu			
	Total	Du ménage		Du ménage				
	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Garçons	5-9	619167	3180	0,5	2194	69,0	986	31,0
	10-14	574807	4878	0,8	4644	83,0	952	17,0
	15-17	115025	5958	5,2	9596	74,5	3278	25,5

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Mali (ENTE 2005)

Par ailleurs, le tableau 41, met en évidence le fait que les revenus issus de l'activité des enfants contribuent à la survie des ménages. En effet, 35,5 % des enfants rémunérés constituent une épargne, une faible proportion d'entre eux (7,3 % des enfants constituant une épargne) le faisant pour se procurer un capital de départ pour le commerce. Soulignons que ces derniers sont essentiellement des garçons.

Tableau 41 : Nombre et pourcentage d'enfants rémunérés âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail dangereux et qui épargnent selon le motif de l'épargne, le sexe, l'âge et le milieu de résidence

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Mali (ENTE 2005)

2.3. CARACTÉRISTIQUES DU MÉNAGE ET TRAVAIL DES ENFANTS

Le travail des enfants tend à être plus important dans les ménages où l'on dénombre relativement peu d'adultes en rapport avec le nombre d'enfants. De fait, on dénombre en moyenne 3 adultes dans les ménages où on recense un enfant astreint à un travail dommageable pour 4 adultes dans les autres ménages. S'agissant du ratio de dépendance, il se situe à 1,95/2,64 dans le premier type de ménages et à 1,75/2,31 dans les ménages où les enfants ne sont pas astreints au travail dommageable. En outre, les ménages avec des enfants

travailleurs sont relativement de plus petite taille (9 individus en moyenne) que les ménages n'ayant pas d'enfants astreints au travail dommageable (11 individus en moyenne). Notons que ces tendances s'observent quel que soit le milieu de résidence (cf. tableau 42)..

Tableau 42 : Taille moyenne de ménage, nombre moyen d'enfants, nombre moyen d'adultes et ratio moyen de dépendance des enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail dommageable par rapport aux autres enfants selon le groupe d'âge et le milieu de résidence
Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Mali (ENTE 2005)

2.4. TRAVAIL DES ENFANTS ET NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF DE MÉNAGE

Au Mali, de nombreux ménages ont à leur tête un chef n'ayant atteint que le niveau du fondamental. Il en résulte, tout naturellement, que la ventilation des enfants astreints à un travail dommageable obéit à cette tendance, 68,7 % d'entre eux appartenant à un ménage de ce type (cf. tableau 44). De ce fait, dans les ménages relevant de chefs de ménages plus instruits on note une faible proportion d'enfants exposés aux dangers du travail : 3,8% et 9,2% lorsque le chef a respectivement un niveau supérieur ou secondaire. Toutefois, il importe de prendre certaines précautions. En fait, le tableau 43 met en avant le fait que quel que soit le niveau d'instruction du chef de ménage, la proportion d'enfants astreints au travail dommageable reste significatif.

Tableau 43 : Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail dommageable par rapport aux autres enfants selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Mali (ENTE 2005)

Le risque d'un déficit en capital humain, intergénérationnel est assez fort au Mali et pourrait contribuer à entretenir, voire à amplifier le phénomène du travail des enfants dans le pays.

En outre, le caractère social et structurel de cette implication des enfants dans les activités économiques est d'autant plus réel que même l'élévation du niveau d'instruction du chef de ménage ne semble pas avoir d'impact en termes de réduction du phénomène. En fait, l'analyse successive des différentes variables ne permet pas de capturer l'effet net d'une variable sur la probabilité d'être au travail ou aux études pour la simple raison que l'on ne contrôle pas l'impact des autres variables. Afin de résoudre ce problème, nous utiliserons dans la section suivante une méthodologie fondée sur les analyses multivariées (économétriques) pour mieux saisir les déterminants du travail des enfants au Mali.

3. ANALYSE ÉCONOMÉTRIQUE

3.1. LE MODÈLE

Plusieurs modèles économétriques peuvent servir de base pour appréhender les fondements du travail des enfants. Dans le cadre de la présente étude, nous opérerons pour deux modèles complémentaires : le logit binaire et le modèle logistique multinomial. S'agissant du logit binaire, il permettra de mettre en évidence les facteurs qui poussent certains enfants à travailler quand les autres en sont dispensés. Dans ce cadre, la variable dépendante exprime le « choix » de travailler $\{Y = 1\}$ ou non $\{Y = 0\}$ et l'on appréhende la probabilité de travailler compte tenu de l'ensemble des variables retenues pour l'analyse. Par la suite, dans le souci de pousser davantage l'analyse et de prendre en compte le fait que les enfants qui ne travaillent pas peuvent être scolarisés ou n'être ni employés ni scolarisés, ou encore d'être scolarisés et de travailler par opposition aux enfants qui ne font que travailler, nous aurons recours à un modèle logistique multinomial. Rappelons que dans le cadre de ce modèle, la variable dépendante est le logarithme des chances de choix. Ces choix expriment ici, respectivement, les statuts de « travail uniquement », « travail et études », « études uniquement » et, « inactifs » (ni école ni travail), la normalisation se faisant par rapport à ce dernier groupe.

3.2. LES VARIABLES RETENUES

Les décisions en matière de statuts d'activités sont soumises à la même série de variables exogènes. Celles-ci sont rassemblées en quatre groupes : les caractéristiques propres aux enfants, le contexte familial des individus, les caractéristiques spécifiques au chef de ménage et le milieu de résidence.

Le premier groupe concerne l'âge, l'âge au carré divisé par cent, le sexe, la situation de l'enfant dans le ménage (est-il l'enfant du chef de ménage ou non ?).

Le deuxième groupe est composé des variables décrivant le contexte familial dans lequel évolue l'enfant. Il comprend la taille du ménage mesurée au nombre de personnes vivant dans le foyer, le nombre d'enfants en bas âge dans le ménage (enfants âgés de 5 ans ou moins), le nombre d'enfants de 6 à 14 ans (enfants d'âge scolaire), le nombre d'enfants de 15 à 17 ans, les personnes âgées d'au moins 55 ans et le niveau de vie du ménage mesuré par le logarithme du revenu.

Le troisième ensemble de variables concerne les caractéristiques du chef de ménage. Il comprend l'âge, le sexe, le statut matrimonial, le niveau d'instruction, et le statut du travail de ce dernier. La prise en compte du niveau d'instruction se justifie par le fait que les variables de capital humain ont un potentiel explicatif a priori considérable sur la mise au travail des enfants. Les caractéristiques de cette variable nous ont conduits à regrouper les niveaux du secondaire et du supérieur, de même que ceux du Fondamental 1 et du Fondamental 2. En outre, les individus n'ayant atteint que le niveau du préscolaire ont servi, avec les sans instruction, de base à l'analyse. Le statut d'emploi du chef de ménage a été « polydichotomisé » de sorte à mettre en avant le caractère rural et agricole

du Mali d'une part, et répondre aux exigences des données recueillies d'autre part.

Enfin, la localisation spatiale a été mise en avant compte tenu des disparités observées entre les villes et les campagnes maliennes.

3.3. RÉSULTATS ET DISCUSSIONS

3.3.1. Le modèle logit

Les résultats de l'estimation du modèle logistique binaire sont consignés dans le tableau 6 en Annexe III. Ils mettent en avant un certain nombre d'enseignements. Notamment, il apparaît que le modèle explique 21,3% de la variation de la probabilité pour les enfants de participer aux activités économiques.

Toutes choses égales par ailleurs, la propension des enfants à faire partie de la main-d'œuvre croît avec l'âge. Comme nous avons pu le constater précédemment, les travaux effectués par les enfants sont généralement des tâches manuelles et physiques, ce qui explique en partie que plus l'enfant prend de l'âge, plus il est apte à travailler davantage. La valeur négative du coefficient liée au carré de l'âge divisé par cent indique que la probabilité de participer aux activités économiques augmente fortement avec l'âge dans les premières années, puis croît de moins en moins au fur et à mesure du temps, pour ensuite s'estomper.

Au regard des résultats, le sexe de l'enfant ne semble pas être une variable discriminante fondant le travail des enfants. Ainsi, les filles et les garçons sont sollicités pour travailler indifféremment de leur sexe. En particulier, la propension de l'enfant à travailler est significativement plus élevée lorsqu'il s'agit des fils ou filles du chef de ménage. Ceci constitue une première singularité du Mali, car en règle générale le travail des « enfants confiés » permet la scolarisation des enfants du chef. Cette exception malienne trouve certainement son fondement dans le fait que le travail des enfants y est perçu comme un acte de socialisation.

En revanche, les caractéristiques du ménage laissent apparaître des résultats conformes à ceux que l'on observe en règle générale. De fait, plus le ménage est grand et est donc susceptible de compter de nombreux adultes actifs, et moins le travail des enfants sera nécessaire. Il en va de même lorsque le nombre d'enfants de 15 à 17 ans est important dans le ménage, traduisant manifestement une responsabilisation précoce du citoyen malien vis-à-vis de sa famille. Par contre, la présence de personnes à charge (enfants en bas âge et adultes de 55 ans et plus par exemple) augmente les chances des enfants de participer à la mobilisation des moyens d'existence du ménage.

Concernant les caractéristiques du chef de ménage, on note que la propension des enfants à travailler sera d'autant plus forte que le chef sera un homme, jeune, marié, d'un faible niveau d'instruction et travaillant dans l'agriculture.

La corrélation entre le niveau de vie et le travail des enfants pourrait, à première vue, paraître contraire à ce que les statistiques descriptives mettaient en évidence. En effet, plus le revenu des ménages augmente et plus le travail des enfants prend de l'importance. Cette relation pourrait confirmer l'hypothèse faite précédemment sur l'appréhension des enfants comme une source de richesse alimentant les stratégies de survie ou de maintien du niveau de vie des ménages au Mali.

3.3.2. Le modèle logistique multinomial

Les analyses qui suivent se font en référence aux enfants inactifs et concernent trois catégories d'enfants : (i) les enfants n'ayant pour seule activité que le travail ; (ii) les enfants occupés uniquement à aller à l'école et ; (iii) les enfants alliant travail et école. Globalement, le modèle multinomial de participation des enfants aux activités économiques confirme les déterminants du travail des enfants mis en avant par le modèle logistique binaire. En particulier, plus ils prennent de l'âge et plus ils sont appelés à se substituer ou à aider les adultes dans les ménages. La propension à travailler des garçons est plus importante que celle des filles. Le même constat est fait en ce qui concerne la scolarisation. A ce propos, notons que le désavantage des filles pourrait s'aggraver dans les ménages de grande taille comportant de nombreux enfants en bas âge ou un grand nombre de sexagénaires à charge. Autrement dit, lorsque la pression s'exerce sur les moyens d'existence du ménage, la propension à travailler des enfants s'accroît alors que leurs chances de scolarisation s'amenuisent. A cet égard, il importe de relever que les coefficients relatifs au niveau de vie sont les seuls à ne pas être statistiquement significatifs concernant l'implication des enfants dans les activités économiques, contrairement à ce que mettait en évidence le modèle binaire (cf. tableau 7 en annexe III).

En définitive, si au Mali la justification du travail des enfants en tant qu'acte de socialisation se justifie, la pression qu'exerce la faiblesse du niveau de vie des ménages sur l'implication de ces derniers dans les activités économiques paraît incontestable. De plus en plus, les enfants sont conduits à travailler pour suppléer les adultes absents ou défaillants, afin d'assurer la survie des ménages, au détriment parfois de leur fréquentation scolaire et leur santé.

Les chapitres précédents ont permis d'étudier les activités des enfants à partir des données de l'enquête auprès des ménages. En dépit de l'avantage de la couverture géographique qui porte sur l'ensemble du pays, ces données manquent d'informations sur les enfants vivant dans des institutions (orphelinats, prisons, internats, etc.), ainsi que ceux qui n'habitent pas dans des domiciles fixes. De fait, comme toutes les enquêtes standard auprès des ménages, elle ne couvre que ce que les statisticiens conviennent d'appeler les "ménages ordinaires". En particulier, les enfants qui couchent dehors n'entrent pas dans l'échantillon considéré quand bien même ils s'adonnent à des activités lucratives. Il faut préciser qu'en termes quantitatifs, les enfants travailleurs sans domicile fixe représentent une proportion très faible de l'ensemble des enfants travailleurs. Toutefois, leur

situation extrêmement précaire ne doit pas être négligée. Il convient alors de mobiliser d'autres sources statistiques pour rendre compte de leur situation. D'où, l'importance de l'enquête sur "les groupes spéciaux d'enfants" dans les grandes villes du Mali.

L'importance démographique des villes est explicable par le fait qu'elles sont attrayantes. Ces villes sont de véritables marchés du travail qui encouragent l'exode rural. Les villageois en quête d'un travail rémunérateur et valorisant quittent massivement la campagne pour se rendre dans la capitale, espérant sortir de leur misère. Toutefois, les villes étant dans l'incapacité de satisfaire la demande d'emplois formels, il en résulte un important développement du secteur informel. Les villes, qui ne peuvent fournir de travail à tous ceux qui le désirent, deviennent de fait un facteur d'exclusion majeur, induisant une dés-organisation sociale, laissant les gens d'autant plus désemparés que les espoirs étaient grands. La survie s'organise alors, d'autant plus difficile que le schéma d'urbanisation n'a pu faire face en terme d'infrastructure à la croissance de la population. Dès lors, les immigrants survivent en ville sans travail valorisant, ni statut souhaité. Désillusionnés, certains se sacrifient pour donner à leurs enfants une instruction qu'ils n'ont pas eu alors que d'autres préfèrent rester en ville et vivre dans des conditions de vie difficiles avec des logements précaires et exigus plutôt que d'affronter la honte d'un échec suscitée par le retour au village. Ces ruraux se retrouvent dans des quartiers populaires.

Certains de ces quartiers populaires, dont quelques-uns sont d'ailleurs considérés par les autorités comme parfaitement illégaux, ont connu une forte croissance. Les cours communes sont donc marquées par une hétérogénéité ethnique et par l'extériorité de la vie quotidienne, l'intimité étant, ici, une notion relative. Ainsi, tous les faits et gestes de la quotidienneté sont vus et sus de toute la cour. De plus, les enfants d'une même cour sont très proches et il arrive que les plus grands influencent les plus petits à cause de la proximité. C'est dans cet univers sociologique que naissent la plupart des enfants de la rue. Combien sont-ils au Mali ? En prélude à une étude exhaustive sur ce sujet, la présente est une enquête exploratoire dans quatre villes (Bamako, Gao, Ségou et Sikasso), seulement pour comprendre le phénomène des "enfants de la rue" au Mali.

L'approche méthodologique suivante a été adoptée. Un questionnaire a été adressé aux enfants qui ne sont pas dans des ménages ordinaires, ni dans des ménages organisés. Ils se trouvent généralement dans des lieux publics sans autorité parentale. Ils sont parmi la population dite flottante. Etant donné qu'ils ne sont pas dans des ménages, l'échantillonnage a été fait au hasard des rencontres d'enfants de la rue et a concerné initialement 703 enfants . Après analyse des données, l'on ne retient ici que 313 enfants qui vivent effectivement dans la rue.

1. L'ENFANT DE LA RUE

1.1. LE CONCEPT D'ENFANT DE LA RUE

Une catégorie d'enfants livrés à eux-mêmes communément appelés

enfants de la rue, résulte des ruptures du lien social et du lien avec les institutions. Cette population infantile de la rue est constituée de mineurs de sexe masculin (dans la grande majorité des cas) dont l'âge varie entre huit et dix-huit ans, parfois plus. Ces enfants se retrouvent dans la rue car c'est le seul endroit qui leur demeure accessible. La définition la plus récente postule qu'« un enfant de la rue est un mineur sans protection adéquate et qui a élu domicile dans la rue ». Deux remarques peuvent être formulées au regard de cette définition. D'une part le terme de la rue est utilisé au sens large et désigne un espace multivarié. La rue peut aussi désigner un marché, une gare ou un terrain vague, etc. D'autre part, cette définition fait abstraction du temps. En effet, à partir de combien de temps peut-on considérer ces jeunes comme des enfants de la rue ? Certains rentrent chez eux après un séjour plus ou moins long passé dans la rue et retournent le soir dans leur famille, parfois certains ne parviennent jamais à quitter la rue. Une définition d'ordre descriptif est celle proposée par l'UNICEF :

- ils habitent la ville
- les relations familiales sont faibles si elles existent
- les enfants développent des stratégies de survie
- la rue est leur habitat principal et remplace la famille en tant qu'instance de socialisation
- ils sont exposés à des risques spécifiques importants.

1.2. LE GENRE DANS LA RUE

L'enquête sur les enfants de la rue au Mali a concerné 313 individus répartis entre quatre villes du Mali en raison de 72% pour Bamako, Sikasso 17%, Ségou 10%, Gao 1%.

Tableau 44 : Répartition des enfants de la rue selon le sexe
Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

Au Mali, les enfants des rues ont entre 5 et 14 ans, mais il est courant d'en rencontrer qui ont à peine 3 ou 4 ans aux côtés de frères plus âgés qui assurent leur protection. La majorité des enfants des rues sont des garçons (94%). Les filles sont en effet moins visibles dans la rue, certainement parce qu'elles sont moins aventureuses et hésitent plus à quitter leur milieu familial même lorsque les conditions de vie sont exécrables ou qu'elles travaillent de façon moins visible dans des établissements spécialisés.

1.3. LA VIE FAMILIALE DANS LA RUE

Les enfants de la rue sont issus de familles nombreuses. 76% des enfants de la rue enquêtés ont des parents avec au moins 4 enfants. 44% sont issus de parents ayant au moins 6 enfants. A Gao et Bamako, plus de la moitié des enfants de la rue ont des parents avec 6 enfants. Plus de 51% sont troisième enfant ou plus. 32% des enfants de la rue sont orphelins. 64% parmi eux sont nés de père agriculteur, 21% ont des parents qui font du petit commerce et 7% ont des parents transporteurs.

Tableau 45 : Répartition des enfants de la rue selon le nombre d'enfants de même père et mère, la ville et le sexe

Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

Les mères, tout comme les tuteurs des enfants de la rue sont majoritairement agriculteurs. Dans la plupart des cas, les enfants des rues sont issus de familles nombreuses rurales que le mirage des villes a poussé à migrer. Ils sont généralement les derniers-nés de leur famille. Un tiers d'entre eux sont orphelins.

Tableau 46 : Répartition des enfants de la rue selon le statut dans l'orphelinat

Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

1.4. LE DOMICILE DANS LA RUE

Les enfants de la rue passent leur nuit dans les édifices publics (43%), dans le marché (31%), sous les ponts (3%) et divers endroits (23%). A Sikasso et Gao, plus de la moitié des enfants de la rue passent leur nuit au marché, à l'opposé de Bamako et de Ségou où les lieux privilégiés pour y passer la nuit restent les édifices publics.

Tableau 47 : Répartition des enfants de la rue selon les endroits pour passer la nuit

Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

1.5. LA SOCIALISATION DE LA RUE

69% des enfants de la rue interviewés vivent en groupe, 16% chez des parents ou tuteurs, 9% sont livrés à eux-mêmes et 5% sont avec des personnes avec lesquelles ils n'ont aucun lien de parenté. C'est à Ségou et Bamako que les enfants de la rue vivent le plus en groupe (73%). Ils vivent majoritairement dans des villes et régions différentes de celles de résidence des parents. Ces enfants de la rue dans le passé vivaient chez des parents ou tuteurs (plus de 80%). Ils étaient donc bien encadrés à l'époque.

Si actuellement le taux de cohabitation avec les parents est faible, dans le passé la plupart des enfants de la rue enquêtés étaient chez des parents ou tuteurs. Ils ont dû quitter les parents à un moment donné. Plusieurs raisons expliquent le départ des enfants du domicile familial. Près de la moitié des enfants interrogés l'expliquent par la pauvreté, 12% par la fréquentation de l'école coranique, 12% par des abus physiques, 6% par la séparation des parents, 3% par le décès des parents, etc. Les enfants de la rue interviewés à Ségou insistent majoritairement sur la fréquentation de l'école coranique et les abus physiques.

Tableau 48 : Répartition des enfants de la rue selon les raisons d'abandon des parents

Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

On retient que les enfants des rues ne rentrent pas tous dans la même typologie. Bien que la situation de chacun de ces enfants soit tragique on peut les classer en 3 groupes :

○ certains ont conservé une relation constante avec leur famille, c'est à dire qu'ils vivent avec leur famille et travaillent dans la rue

○ d'autres qui travaillent dans la rue, y passent leurs journées et une partie de la nuit, mais qui gardent un contact permanent avec leur famille qui possède un domicile, même précaire. L'action de ces enfants dans la rue est souvent un apport économique non négligeable à la famille. Leur présence dans la rue est également liée à de graves problèmes familiaux

○ ceux qui sont démunis, ils n'ont plus aucun contact avec leur famille. Leurs origines sont diverses. Ils peuvent être orphelins, enfants réfugiés ou déplacés, avoir été chassés de la maison pour réduire le nombre de bouches à nourrir, avoir été abandonnés par des parents qui n'arrivent pas à survivre ou encore fugueurs.

2. LA RUE ET L'ÉCOLE

2.1. L'EXCLUSION SCOLAIRE

La plupart des enfants de la rue interviewés (92%) ne fréquentent pas actuellement l'école. Ce taux est approximativement le même dans toutes les régions, excepté Gao où aucun enfant de la rue ne fréquente l'école. Ce niveau de fréquentation ne change pas avec les tranches d'âge. Parmi les enfants de la rue qui fréquentent, 82% ont le niveau de fondamental1. Moins de 1% sont au cycle secondaire.

Tableau 49 : Répartition des enfants de la rue selon la fréquentation actuelle de l'école

Total 100 100 100 100 100 100 100

Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

Si c'est seulement 8% des enfants de la rue qui fréquentent actuellement l'école, plus de 36% ont déjà eu la chance de fréquenter l'école. Le niveau de réussite dans le passé est relativement le même qu'actuellement. C'est dire donc que lorsque les enfants de la rue fréquentent l'école, ils ne franchissent presque jamais le niveau du fondamental 1.

Tableau 50 : Répartition des enfants de la rue selon le niveau actuel d'éducation

Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

Globalement 63% des enfants de la rue de notre échantillon n'ont jamais été scolarisés dont 47% de talibés. Parmi les enfants de la rue qui n'ont jamais fréquenté l'école, 47% l'expliquent par le manque d'intérêt, 35% par la pauvreté,

7% par la fréquentation de l'école coranique, le reste par le refus d'aller à l'école, l'état de santé et l'absence d'école.

Tableau 51 : Répartition des enfants de la rue selon la non-fréquentation scolaire

Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

Plus de deux enfants sur cinq (42%) qui n'ont jamais fréquenté l'école ne désirent plus partir à l'école même si l'on leur donnait la chance. Ce taux est relativement plus élevé à Gao. Dans leur majorité ils pensent que c'est sans intérêt pour eux (66%), 18% considérant plus utile de travailler que d'aller à l'école. Et cela à cause des moyens d'existence des parents. 8% préfèrent travailler.

Tableau 52 : Répartition des enfants de la rue selon le désir d'aller à l'école

Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

Le dépassement de l'âge, le désintérêt des parents et la fréquentation de l'école coranique ont été aussi donnés par certains comme explication à leur envie de ne plus vouloir aller à l'école, même si la chance leur en était aujourd'hui donnée.

2.2. LE FINANCEMENT DE LA SCOLARITÉ

Pour le peu d'enfants de la rue qui fréquentent l'école, les frais de cette scolarité sont pris en charge par les parents (44%), les enfants eux-mêmes (22%), les œuvres de bienfaisance ou une personne de bonne volonté (22%) et le Gouvernement (6%).

Tableau 53 : Répartition des enfants de la rue selon le financement des frais scolaires

Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

2.3. L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE

Plus de la moitié (53%) des enfants de la rue de l'échantillon qui fréquentent actuellement l'école ne vont souvent pas à l'école. Ce taux est beaucoup plus élevé à Bamako (64%) que dans les autres régions. Sikasso présente la particularité que les enfants de la rue qui fréquentent l'école ne ratent pas de cours.

Tableau 54 : Répartition des enfants de la rue selon l'absentéisme scolaire la semaine dernière

Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

Plus de 90% ont connu au moins 2 jours d'absence par semaine, 80% connaissent plus de 3 jours et 10% ne vont pratiquement pas en classe.

Tableau 55 : Répartition des enfants de la rue selon le nombre de jours d'absence de l'école

Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

Les raisons évoquées pour leurs absences sont le plus souvent le manque de moyens financiers pour la prise en charge (44%) et le travail (22%). Seulement un tiers des absences s'expliquent par la maladie et les deux tiers sont justifiées par les difficiles conditions sociales.

Tableau 56 : Répartition des enfants de la rue selon les raisons d'absentéisme scolaire

Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

2.4. L'ABANDON SCOLAIRE

Les enfants de la rue ne fréquentent pas l'école dans leur majorité. S'ils la fréquentent, ils finissent toujours par abandonner. Ils expliquent cet abandon par les facteurs suivants :

- le manque de soutien
- le travail
- le manque d'intérêt et de moyens
- la distance
- l'échec scolaire
- l'école coranique.

Tableau 57 : Répartition des enfants de la rue selon les raisons de l'abandon scolaire

Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

Il ressort que le travail n'est pas le principal déterminant de l'abandon scolaire, sauf dans le cas minoritaire des filles dans la ville de Sikasso. Le travail semble ainsi antérieur à l'école.

3. LA RUE ET LE TRAVAIL

3.1. LE TRAVAIL DE LA RUE

On constate que les enfants de la rue de l'échantillon dans leur majorité exercent une activité économique. Il s'agit en fait d'une incessante quête quotidienne pour trouver de quoi subsister non seulement pour eux-mêmes mais aussi, le cas échéant pour leur famille.

Tableau 58 : Répartition des enfants de la rue qui travaillent

Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

Trois situations principales sont à considérer :

- l'enfant abandonné qui crée son propre emploi pour survivre. Il est porteur devant un supermarché, livreur, gardien ou laveur de voitures, cireur de chaussures, vendeur de différents produits, tireur de pousse-pousse;
- l'enfant exerçant un emploi salarié lui permettant de quoi subsister non seulement pour lui-même, éventuellement pour sa famille; et
- le travail organisé par la famille où l'enfant est le vecteur économique de celle-ci à qui il reverse la recette de son activité qui est généralement issue de la vente.

Tableau 59 : Répartition des enfants de la rue selon l'employeur

Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

3.2. LE TRAVAIL OU L'ÉCOLE

C'est à Bamako que les enfants de la rue combinent le travail avec les études. 60% d'entre eux se trouvent dans cette situation. Dans les autres villes, les enfants de la rue qui travaillent n'étudient pas.

Pour 40% de ceux qui combinent les études et le travail, ils pensent que le travail n'affecte pas leurs études. Lorsque les enfants de la rue combinent le travail et les études, une majeure partie le fait pendant l'année scolaire (75%).

3.3. LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Près du quart (24%) des enfants de la rue qui travaillent font environ 9 heures par jour, 53% entre 9 et 11 heures de travail par jour et 20% plus de 11 heures. Cette répartition des enfants de la rue selon la durée de travail ne change pas fondamentalement suivant la tranche d'âge. On constate donc que plus de deux tiers des enfants de la rue ont des durées de travail anormales par jour.

Tableau 60 : Répartition des enfants de la rue selon la durée du travail (% cumulé)

Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

Malgré l'énormité de la durée de travail par jour, près de la moitié de ces enfants travaillent sept jours sur sept, 68% ont plus de 5 jours de travail par semaine.

Tableau 61 : Répartition des enfants de la rue selon le nombre de jours de travail

Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

Trois enfants sur cinq qui travaillent trouvent que leur lieu de travail est

encombré. Ce taux est presque le même dans les autres villes, excepté Ségou où les enfants de la rue pensent majoritairement que leurs conditions de travail sont acceptables. Au moins un tiers (34%) affirment avoir été blessés au moins une fois sur le lieu de travail. Ce taux est beaucoup plus élevé à Ségou avec plus de 85% de blessé.

Tableau 62 : Répartition des enfants de la rue selon les conditions de travail

Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

Parmi les enfants blessés, plus de 68% ont été blessés au moins deux fois. 39% de ces enfants blessés prennent en charge leurs propres traitements. A Gao, ils sont 100% à se prendre en charge, 57% à Bamako et 50% à Sikasso. Par contre à Ségou, les enfants blessés sont majoritairement pris en charges par les parents (36%). Seulement 9% se prennent eux-mêmes en charge.

Tableau 63 : Répartition des enfants de la rue selon la fréquence des blessures sur le lieu de travail

Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

3.4. L'insatisfaction au travail

Les enfants de la rue affirment majoritairement qu'ils sont heureux dans leur travail. Ils sont tous satisfaits de leur travail à Gao, 80% à Ségou et 69% à Bamako. Par contre à Sikasso 73% ne le sont pas dans leur travail. Les éléments suivants par ordre d'importance expliqueraient le fait que les enfants de la rue soient malheureux au travail :

- l'insuffisance du salaire ou du revenu
- les risques encourus
- les contraintes physiques
- l'irrégularité du salaire ou du revenu
- le manque de repos
- le volume horaire.

Tableau 64 : Répartition des enfants de la rue selon les insatisfactions

Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

Si les enfants de la rue dans leur majorité se plaignent de l'insuffisance du revenu et du risque dans le travail, très peu d'entre eux se plaignent des horaires.

3.5. LA SURVIE DE L'ENFANT

Un peu plus de la moitié (53%) des enfants de la rue dépensent leur revenu comme ils veulent, 30% donnent une partie de leur revenu à leurs parents. Seulement 1% exercent un travail non rémunéré.

Tableau 65 : Répartition des enfants de la rue selon l'utilisation du revenu

Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

Les enfants de la rue dans leur majorité vivent de mendicité, soit près de 67%, 6% de vol, 8% dépendent des œuvres de bienveillance, 2% des parents, 11% vivent en groupe. Seulement 6% vivent de leurs propres moyens. Alors qu'ils sont nombreux à travailler et qu'ils utilisent leurs gains comme ils veulent, les enfants de la rue n'ont cependant pas suffisamment de moyens pour se prendre en charge. C'est dire qu'ils gagnent très peu dans leur travail.

Tableau 66 : Répartition des enfants de la rue selon les moyens de survie

Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

4. LES EXCÈS DE LA RUE

Dans la rue, l'enfant livré à lui-même évolue selon une "carrière" aux étapes franchies plus ou moins vite :

- rupture avec la famille, progressive ou brutale selon les cas
- découverte d'une nouvelle vie (angoissée ou -plutôt- amusée, ludique)
- intériorisation et revendication de l'identité marginale
- installation dans une routine où finit par s'engluer toute espérance de changer de vie.

4.1. LES STUPÉFIANTS

La plupart des enfants de la rue enquêtés connaissent la drogue, même les plus petits. Les drogues sont souvent consommées sur le lieu de travail ou de résidence. On y trouve les drogues suivantes: la colle, le chanvre indien, le tabac, la dissolution, le béret rouge, les comprimés, la cocaïne, etc. Mais la vraie drogue des enfants pauvres est la colle de cordonnier. Il arrive que faute de colle, les enfants débouchent les réservoirs des voitures pour en inhaler les vapeurs.

Tableau 67 : Répartition des enfants de la rue selon la présence de la drogue

Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

4.2. LES PRÉSERVATIFS

Plus de la moitié (54%) des enfants de la rue interviewés affirment connaître les préservatifs dont 26% ont moins de 14 ans. Ce taux est relativement élevé pour Bamako et Sikasso (près de 70%) et moins élevé à Gao.

Tableau 68 : Répartition des enfants de la rue selon la connaissance des préservatifs

Source: Enquête nationale sur le Travail des enfants, DNSI 2005

4.3. L'ENLISEMENT

Dans le monde de la rue, les rapports entre grands et petits sont avant tout d'exploitation, plus ou moins violente, seulement tempérée en échange protection contre soumission" quand il y a structuration en bandes. En grandissant en force et en détermination, l'enfant maltraité par les grands deviendra maltraitant, le racketté deviendra racketteur, etc.

Avec le temps, la marginalisation et la stigmatisation sociale s'accroissent, ainsi que les risques du passage à une délinquance de plus en plus grave, ou à la mort dans la rue. De nombreuses observations montrent que, sauf exception, l'enfant de la rue ne revient pas tout seul à un mode de vie normal.

Ainsi une fois à la rue et livrés à eux-mêmes, les enfants, le corps rongé par la crasse et la vermine dorment sous des ponts, dans des marchés ou même dans des édifices publics. Les plus débrouillards se construisent des abris en carton. Beaucoup d'enfants vivent en bandes, se livrent à la délinquance et survivent grâce à la rapine et la mendicité. Ils rencontrent des dangers et des dérives qui leurs sont souvent fatals. Ils sont meurtris par les intempéries, les privations, les maladies, les accidents et l'indifférence. A cela s'ajoutent la précarité, la violence, la loi du plus fort qui les exposent aux rencontres et influences les plus nuisibles.

A la lumière de cette étude exploratoire, nous retiendrons que les enfants de rue vivent trop souvent dans des conditions déplorables et sont l'objet d'abus de toutes sortes. Ils sont nombreux à souffrir de maladies diverses en raison de leurs conditions déplorables. Beaucoup d'entre eux fréquentent peu ou ne fréquentent plus l'école. Devenus adultes, ils seront analphabètes ou illettrés s'ils survivent à la faim, à la soif, aux travaux dangereux mal rémunérés, à la prostitution, aux endémies, etc.

Les initiatives pour sortir les enfants de la rue sont en majorité privées et caritatives (ONG, organisations religieuses, personnes individuelles, etc.) et se limitent le plus souvent aux besoins fondamentaux de survie des enfants. Viennent ensuite les solutions internationales (divers programmes des agences du système des Nations unies) et enfin les solutions gouvernementales plus récentes et encore limitées en impact, surtout en matière d'éducation, où le rôle des Etats reste encore à envisager, à développer ou à améliorer, suivant les pays.

Une nouvelle solidarité impliquant l'ensemble des populations devient nécessaire pour circonscrire le phénomène et limiter, à défaut de l'éradiquer, son expansion ou sa généralisation. Si l'on veut aider ces enfants à sortir du cycle infernal que constitue la pauvreté, la survie dans la rue ou le travail de servitude et l'ignorance, l'éducation est indispensable.

CONCLUSION

Malgré les progrès récents qu'il a réalisés, le Mali demeure l'un des pays à faible indice de développement humain. La plupart des indicateurs de développement social du pays se situe encore à un niveau relativement faible, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation de base. La conjonction de l'ensemble de ces facteurs exerce une forte pression sur le développement physique et mental des enfants à travers leur implication dans les activités domestiques, d'une part, et économiques, d'autre part.

En effet, longtemps considéré comme un acte de socialisation, le travail des enfants au Mali revêt en vérité un caractère assez préoccupant : environ deux enfants sur trois âgés de 5 à 17 ans sont économiquement actifs, soit un peu plus de 3 millions de filles et de garçons. Parmi ces enfants, on dénombre près de 2,4 millions d'enfants travailleurs de moins de 15 ans, le phénomène touchant aussi bien les filles que les garçons, tant dans les campagnes que dans les villes maliennes.

L'une des raisons pour lesquelles la participation économique des enfants au Mali est particulièrement inquiétante est le fait qu'elle interfère avec la scolarisation de ces derniers : près de sept enfants sur dix âgés de 5 à 17 ans sont économiquement actifs alors que leur taux de fréquentation scolaire se situe à 40,8% ; la situation tend même à se dégrader davantage avec l'âge, puisque, ce sont environ huit enfants âgés de 17 ans sur dix qui travaillent pour un peu moins de trois qui vont à l'école.

Pis, l'exacerbation du phénomène des enfants travailleurs au Mali se fait en violation des dispositions légales régissant l'implication des enfants dans les activités économiques. Outre la durée de travail excessive à laquelle ils sont astreints, il importe de souligner que 80% de ces enfants économiquement actifs effectuent un travail dommageable et 66% de ces derniers sont exposés quotidiennement aux risques d'accidents et aux dangers biologiques, ergonomiques, physiques et psychosociaux.

Les conséquences de cette forte exposition sont susceptibles non seulement de compromettre le développement physique et mental actuel des enfants mais aussi et surtout d'entraver à terme le développement du Mali.

La recherche des facteurs fondant le phénomène met en évidence l'importance du rôle que jouent les enfants pour aider leur famille à faire face à une pauvreté extrême. Cependant, le niveau de vie des ménages maliens ne constitue pas le seul facteur explicatif de l'implication croissante des enfants dans les activités économiques. Il semble que le système traditionnel en constitue un pilier : les enfants travaillent parce que la société le veut. Et, alors qu'en règle générale, la progéniture du chef de ménage tend à être soustraite au travail au détriment des enfants confiés, au Mali, le lien biologique est une des affirmations de cette responsabilisation précoce des enfants.

Les données collectées auprès des groupes spéciaux d'enfants ont permis, d'une part, de compléter les informations rassemblées à partir de l'enquête ménage et, d'autre part, d'examiner les caractéristiques des enfants de la rue.

Privés de l'enfance et de l'adolescence normale, nombre d'enfants de la rue périssent précocement du dénuement ou du mépris de leur dignité humaine et de leurs droits d'enfants. Ceux qui parmi eux en échappent ne vivent qu'en sursis. Ils végètent dans la détresse et trompent leur souffrance par la fuite dans l'imaginaire au moyen de comportements souvent autodestructeurs. Voulant vivre malgré tout, ils se forgent, dans la rue, une existence dangereuse et dans l'ignorance. En fait, sans toit ni droits, ils se donnent une socialisation et une culture de rue en marge de celles de la société qui les rejette. Bon nombre d'entre eux n'ont jamais fréquenté l'école ou l'ont trop tôt abandonnée. Devenus adultes, ils seront analphabètes, ou au mieux illettrés. En attendant, un tourment quotidien les accompagne, constamment entretenu par la faim, la soif, des travaux périlleux et mal rémunérés, les endémies, la solitude, le manque d'affection, les harcassements policiers, les tracasseries judiciaires, l'enfermement institutionnel, les prisons aux effets destructeurs pour la personnalité, les drogues, l'esclavage déguisé en travail domestique ou l'esclavage tout court, la prostitution, les abus sexuels et les graves maladies, comme celle du sida, que peuvent entraîner ces pratiques sexuelles.

2. RECOMMANDATIONS

En définitive, le danger que constitue l'amplification du phénomène des enfants travailleurs appelle une attention particulière. A cet égard, un certain nombre de recommandations peuvent être faites :

1. Il importe d'intensifier la sensibilisation des populations maliennes quant aux dangers encourus par les enfants travailleurs parfois exposés à des formes extrêmement brutales de travail.
2. renforcer la prévention et la répression quant aux infractions constatées au regard du code du travail. A ce propos, l'adoption des principaux instruments juridiques internationaux pour renforcer les dispositions

légales nationales en matière de protection des enfants constitue une avancée majeure.

3. la coopération entre les institutions nationales et le SIMPOC/IPEC mérite d'être renforcée pour concrétiser la mise en place d'un observatoire de suivi du phénomène. A cet égard, l'effort doit être poursuivi pour renforcer la capacité du Mali à collecter des informations quantitatives essentielles à la planification des actions de lutte contre le travail des enfants par l'adoption des méthodes d'enquête du BIT.

4. veiller à l'effectivité de la création d'un système d'information quantitative et qualitative (base de données) sur le travail des enfants régulièrement mis à jour au fur et à mesure de la disponibilité des données par le biais d'enquêtes additionnelles et autres documents administratifs. Cette base de données devra également inclure des informations sur la législation, les réglementations, les politiques et les programmes en vigueur, ainsi que sur les organisations et les personnes travaillant dans le domaine des statistiques du travail et de la recherche liée au travail des enfants. L'ensemble des informations permettra de suivre l'évolution de la situation.

5. ce système d'information doit être enrichi. A cet effet, la première action à mener serait de prendre en compte les insuffisances de l'ENTE 2005. Ainsi, les données sur l'éducation devraient procéder à la désagrégation des blocs du "Fondamental" pour permettre des analyses plus fines quant aux taux de redoublement et d'abandon scolaire. De même, l'enquête doit prendre en compte l'impact du retrait des enfants de l'activité économique sur le devenir des ménages. Il en va également de la supervision des enfants au travail.

6. certaines formes de travail des enfants ne pouvant être saisies au travers d'une enquête classique auprès des ménages sur le travail des enfants, il est urgent d'élaborer des instruments destinés à cerner les pires formes intrinsèques de travail des enfants.

7. le faible niveau de vie des ménages constituant le principal facteur explicatif du travail des enfants, il importe d'affirmer la lutte contre le travail des enfants dans le cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté (CSLP, et notamment du CSLP II.

8. le travail des enfants se faisant au détriment de leur scolarisation, il est plus que nécessaire de poursuivre les efforts entrepris dans le cadre du PRODEC afin d'assurer une scolarisation au plus grand nombre d'enfants. Dans ce cadre, les actions à mener doivent également veiller à maintenir les enfants le plus longtemps dans le système éducatif. Ces mesures sont d'autant plus importantes qu'elles constituent un levier contre la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

9. promouvoir une dynamique de partenariat entre les ONG et les Associations oeuvrant dans le cadre de la protection de l'enfant. En particulier, mettre en place un dispositif d'accompagnement et de suivi des porteurs de projets.

10. adopter une approche intégrée de collaboration entre les divers programmes accordant une priorité au suivi du travail des enfants (Administration du travail, Education, Santé, Justice, Organisations d'employeurs et de travailleurs, etc.). Dans ce cadre, l'expérience acquise par la DNSI dans la conception et la conduite de l'ENTE 2005 devra en faire la pierre angulaire dans le domaine de la collecte d'informations statistiques et de suivi du travail des enfants au Mali.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Andvig, J. C. 1998. « Child labour in sub-saharan Africa: an exploration », Forum for development studies, n° 2, pp. 327-362.

Attias-Donfut, C. 1995. Les solidarités entre générations : vieillesse, famille, État,
Nathan, Paris.

Basu, K. 1999. « Child labour: cause, consequence, and cure, with remarks on international labour standards », Journal of economic literature, 37, septembre, pp. 1083-1119.

Bernheim, D., Shleifer, A., Summers, L. 1985. « The strategic bequest motive », Journal of political economy, vol. 93, n°6, pp. 1045-1076.

BIT-IPEC. 2006. La fin du travail des enfants : un objectif à notre portée. Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail 2006.

BIT-IPEC/SIMPOC. 2004. Statistiques sur le travail des enfants. Manuel de méthodologies de collecte de données au moyen d'enquêtes.

BIT-IPEC/SIMPOC. 2004. Manuel d'analyse des données et de rédaction des rapports statistiques.

Bommier, A. 1995. « Peut-on compter sur ses enfants pour assurer ses vieux jours ? L'exemple de la Malaisie », Économie et prévision, n°121, pp. 75-86.

Cigno, A. 1991. Economics of family, Oxford, Clarendon Press.

Cox, D., Stark O. 1994. Intergenerational transfers and demonstration effect, New York, NIA Workshop on cross-national issues in aging, Syracuse, mimeo.

Diallo, Y. 2001. Les enfants et leur participation au marché du travail en Côte d'Ivoire, Bordeaux, Thèse de Doctorat ès Sciences Economiques, Centre d'économie du développement, Université Montesquieu Bordeaux IV, 355 p.

Diallo, Y. 2006. Note méthodologique. Du cadre conceptuel aux estimations des formes de travail des enfants : une approche statistique. mimeo, 15 p.

Dumas, C., Lambert, S. 2006. Trajectoires de scolarisation et de travail des enfants au Sénégal, Document de travail, IPEC-SIMPOC, Genève.

DNSI, 2006. Annuaire statistique du Mali 2005, Bamako, Ministère du plan et de l'aménagement du territoire.

Hagemann, F., Diallo, Y., Etienne, A., Mehran, F. 2006. Global Child Labour Trends 2000 to 2004, ILO, Geneva, 49 p.

Koulibaly, M. 1997. « Une approche des transferts interpersonnels en Afrique noire », Revue d'économie politique, vol. 107, n°3, pp. 396-418, mai-juin.

Mahieu, F.-R. 1989a. « Principes économiques et société africaine », Revue Tiers-Monde, t.XXX, n°130, octobre-décembre.

Mahieu, F.-R. 1989b. « Transferts et communauté africaine », Stateco, n°58-59, pp. 107-136.

Mahieu, F.-R. 1990. Les fondements de la crise économique en Afrique, L'Harmattan, Paris.

Marcoux, R. 1994. Le travail ou l'école. L'activité des enfants et les caractéristiques des ménages en milieu urbain au Mali, Études et travaux du **CERPOD**, N° 12, janvier, Bamako, 212 p.

Masson, A. 1999. « Quelle solidarité intergénérationnelle ? », Revue française d'économie, vol. 14, hiver.

Raut, L., K., Tran, L., H. 1997. Motives for investment in human capital of children: evidence from Indonesian family life survey data, mimeo.

Rodgers, G., Standing, G. (publié sous la direction de) 1981. Child work, poverty and underdevelopment, ILO, Geneva.

Veil, L. 1996. Le travail des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre : une analyse socioculturelle, UNICEF, Abidjan.

ANNEXE I

A1. CALCUL DE LA PRÉCISION DES DONNÉES :

Soient a_h le nombre de SE tirés dans la strate h , M_h le nombre de ménages de la $i^{\text{ème}}$ SE dans la strate h et \hat{M}_h le nombre total de ménages de la strate h selon la base de sondage. La probabilité d'inclusion de cette SE dans l'échantillon a été calculée de la manière suivante :

formule

Un dénombrement des ménages dans chacune des unités aréolaires a fourni une liste de ménages à partir de laquelle on a tiré, au deuxième degré, un échantillon de ménages. Tous les enfants de ces ménages ont été dénombrés et chaque enfant âgé de 5 à 17 ans identifié est éligible pour l'enquête.

Au deuxième degré, on a tiré un nombre b_{hi} de ménages à partir des M_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la SE. On a donc :

formule

Afin que l'échantillon soit auto-pondéré à l'intérieur de la strate, la probabilité globale

$\pi_{hi} = P1_{hi} * P2_{hi}$ doit être la même pour chaque ménage à l'intérieur de la strate. Cela implique que :

formule

Le coefficient d'extrapolation qui est l'inverse de la probabilité de tirage est évalué comme suit dans chaque SE :

formule

Ceci est le coefficient de pondération selon le plan de sondage. Il a été ajusté en fonction des taux de réponse dans le calcul final des coefficients de pondération.

1. MÉTHODE DE CALCUL DE LA PRÉCISION DES RÉSULTATS

La précision des estimations produites au moyen d'une enquête se mesure à partir de la variance. Le coefficient de variation d'un estimateur est le rapport entre l'erreur type (la racine carrée de la variance) de l'estimateur et la valeur de l'estimation.

2. INTERVALLE DE CONFIANCE

L'intervalle de confiance est un intervalle ayant un certain niveau de chance (par exemple 95%) de contenir la vraie valeur. On utilise généralement le théorème central limite pour construire un intervalle symétrique au niveau de confiance $1-\alpha$.

formule

où $t_{1-\alpha/2}$ est le quantile d'ordre $1-\alpha/2$ de la loi normale centrée réduite.

Calcul de formule

Notations

M = nombre total d'unités primaires (sections d'énumération)

N = nombre total d'unités secondaires (ménages)

i = indice repérant les unités primaires

j = indice repérant les unités secondaires

N = nombre d'unités secondaires dans l'unité primaire i

m = nombre d'unités primaires sélectionnées

n_i = nombre d'unités secondaires sélectionnées dans l'unité primaire i .

Ce nombre doit être déterminé à l'avance et n'est pas nécessairement le même dans chaque unité primaire.

Y_{ij} = valeur numérique (superficie, population, etc.) de l'unité secondaire j dans l'unité primaire i

Y_i = total de l'unité primaire i avec **formule**

formule = moyenne des valeurs par unité primaire

y_i = total de l'unité primaire i sélectionnée au premier degré

dans y_{ij} = valeur numérique observée pour l'unité secondaire j sélectionnée dans l'unité primaire i (exemple : nombre de personnes du ménage)

formule = moyenne par unité secondaire observée dans l'unité primaire i

Estimation du total Y et précision de l'estimateur

Estimateur relatif au premier degré de sondage

formule

Estimation de la vraie valeur

Substituons dans l'estimateur relatif au premier degré de sondage, des estimateurs aux vraies valeurs .

Variance de et son estimation.

Estimation de la variance

Appliquons les opérations suivantes :

Substituons dans des estimateurs aux vraies valeurs ;

Substituons dans relatif au premier degré de sondage, les variances estimées aux valeurs ;

Additionnons les deux termes ainsi obtenus

Opération 1 : substituons dans des estimateurs aux vraies valeurs

avec

. En substituant on obtient

Terme 1 =

Opération 2 : substituons dans l'estimateur des variances estimées aux valeurs

avec
En substituant dans , on obtient :
Terme 2 =
Opération 3 : addition des deux termes

+
Estimation de , la moyenne générale par unité secondaire et précision de l'estimateur.

Estimation de : si le nombre d'unités secondaire N est connu, on a qu'à diviser par N et les formules de variance par et le tour est joué. Mais la plupart du temps le nombre N est inconnu. Cependant chaque unité primaire i sélectionnée étant énumérée, on connaît et par conséquent on peut estimer N de façon non biaisée par

. La moyenne par unité secondaire sera donc estimée par :

Nous avons ici un quotient de deux variables aléatoires. Considérons en effet la variable numérique qui vaut 1 pour toute unité secondaire. Il est évident que N est le total de la variable Y, estimée de façon non biaisée par = . L'estimateur de la moyenne par unité secondaire est donc généralement biaisé.

ANNEXE II :

LES TAUX DE SCOLARISATION EN VIGUEUR

Tableau A : Taux brut de scolarisation et taux net de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental (7-12 ans) par région et par sexe. Année scolaire 2004 - 2005

Source : CPS/Education

Tableau B : Taux brut de scolarisation et taux net de scolarisation au second cycle de l'enseignement fondamental (13-15 ans) par région et par sexe. Année scolaire 2004 - 2005

Source : CPS/Education

ANNEXE III:

LES RESULTATS DE L'ENQUÊTE

Principaux indicateurs des activités des enfants de 5 à 14 ans au Mali

Tableau 1: Enfants âgés de 5 à 14 ans selon le sexe, le type d'activité et le milieu de résidence

Source : ENTE – Mali 2005

Tableau 2: Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 14 ans effectuant un travail dangereux selon le sexe, l'âge et le secteur d'activité

Source : ENTE – Mali 2005

Tableau 3: Distribution des enfants selon le type de travail effectué, la région et le milieu de résidence – 5-14 ans

Source : ENTE – Mali 2005

Tableau 4 : Distribution des enfants âgés de 5 à 14 ans selon le statut d'activité et le revenu

Source : ENTE – Mali 2005

Graphique: Répartition des enfants économiquement actifs en proportion de l'ensemble des enfants âgés de 5 à 14 ans selon l'âge et la forme de travail

Tableau 5: Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail dommageable selon le secteur d'activité, la région et le milieu de résidence

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Mali (ENTE 2005)

Tableau 6 : Coefficients de régression de l'estimation logit de la participation aux activités économiques des enfants : 5-17 ans – Mali 2005

Tableau 7 : Coefficients de régression des estimations logistiques multinomiales de la participation des enfants aux activités économiques – 5-17 ans –Mali 2005

Tableau 8 : Répartition des enfants économiquement actifs âgés de 5 à 17 ans selon la région et le sexe

Source : ENTE – Mali 2005

Indicateurs du travail des enfants – 12 derniers mois (5-17 ans)

Tableau 9: Enfants âgés de 5 à 17 ans selon le sexe, le type d'activité et le milieu de résidence

Source : ENTE – Mali 2005

Tableau 10 : Distribution des enfants âgés de 5 à 14 ans selon le statut d'activité et le revenu

Tableau 11 : Distribution des enfants économiquement actifs (habituellement) âgés de 5-17 ans selon la branche d'activité

Tableau 12: Enfants âgés de 5 à 14 ans selon le sexe, le type d'activité et le milieu de résidence

Source : ENTE – Mali 2005

Tableau 13 : Distribution des enfants âgés de 5 à 14 ans selon le statut d'activité et le revenu

Tableau 14 : Distribution des enfants économiquement actifs (habituellement) âgés de 5-14 ans selon la branche d'activité

ANNEXE IV : QUESTIONNAIRES MENAGES ET ENFANTS

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

MINISTERE DU PLAN ET DE
BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
(BIT)

DIRECTION NATIONALE DE LA STATISTIQUE
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE
ET DE L'INFORMATIQUE (DNSI)
CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

AU MALI (IPEC-MALI)

ENQUETE NATIONALE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS
(QUESTIONNAIRE ENFANT)
INFORMATIONS GENERALES

REGION:-..... |__|
.....|__|

CERCLE-
COMMUNE

.....|_|_|

LOCALITE:-.....|_|_|_|
ADRESSE DU CHEF DE

NOM ET
MENAGE:-

.....

N° SE

N° de Grappe

No de la Concession.

No du Ménage Nombre de personnes dans le ménage

Nombre d'enfants (5-17ans)

Eligibilité : 1 :Oui 2 : Non |_|_|_|

|_|_|

|_|

VISITES DE L'ENQUETEUR

1 2 3 VISITE FINALE

DATE

NOM DE L'ENQUETEUR

NOM DU CONTROLEUR

|_|_|/|_|_|/ 2005

-----|_|_|

-----|_|_|

|_|_|/|_|_|/ 2005

-----|_|_|

-----|_|_|

|_|_|/|_|_|/ 2005

-----|_|_|

-----|_|_| JOUR

MOIS

ANNEE

CODE AGENT

RESULTAT*

2
0
0
5

RESULTATS*

VISITE SUIVANTE

|__|

|__|__| / |__|__| / 2005

|__|

|__|__| / |__|__| / 2005

*CODES DES RESULTATS

- | | |
|---|----|
| 1. Entièrement rempli | 6. |
| Domicile vacant ou l'adresse n'est pas une | |
| 2. Aucun membre du ménage n'est présent ou pas de répondant compétent | |
| habitation. | |
| 3. Tout le ménage est absent pour une longue période | |
| 4. différé | 7. |
| Habitation non trouvée | |
| 5. Habitation détruite | 9. |
| Autre (à spécifier)..... | |

NOMBRE DE QUESTIONNAIRES REMPLIS

POUR LE MENAGE |__|__|

SECTION I QUESTIONS ADRESSEES AUX ENFANTS (âgés de 5-17 ans)

(Ces questions sont directement posées aux enfants eux-mêmes mais ils peuvent être assistés par leur mère ou leur grande sœur ou par une autre personne du ménage)

Noter ici le numéro de la personne présente au cours de l'interview:

□□□□

Reporter les numéros des personnes de 5 ans et + de la Section I
C7 Education et fréquentation scolaire de chaque enfant
Fréquentez-vous actuellement l'école?

1. Oui
2. Non

>B5 Quel Ordre d'enseignement

- 1 : Classique
- 2 : Medersas
- 3: C.E.D
- 4 :Alphabétisation > B14
- 5 : Coranique
> B14

Depuis le
(jour de la
semaine)
dernier,
combien
de jours
êtes-vous
allé
à l'école

Ecrire le
nombre
de jours Quel niveau et quelle classe avez-vous atteint ?

Niveau :

1. Préscolaire
- 2 .Fondamental 1
- 3 Fondamental 2
- 4 Secondaire
- 5 Supérieur
- 9 ne sait pas

Classe: 99 pour ne sait pas
00 pour Préscolaire
Aller à B11 Avez-vous
jamais
fréquenté

l'école?

1. Oui

2. Non

>B10

Quel Ordre d'enseignement

1 : Classique

2 : Medersas

3: C.E.D

4 :Alphabétisation > B14

5 : Coranique

> B14 Quel est le plus haut niveau scolaire atteint et la plus grande classe que vous avez atteinte à ce niveau?

Niveau :

1 Préscolaire

2 .Fondamental 1

3 Fondamental 2

4 Secondaire

5 Supérieur

9 ne sait pas

Classe: 99 pour ne sait pas
00 pour Préscolaire

Pendant l'année scolaire actuelle, avez-vous fréquenté l'école à un moment donné?

1. Oui

2. Non >B10

Avez-vous

Fréquenté

l'école l'année
passée?

1.Oui

2.Non

>B10

9.

Quel niveau et quelle classe avez-vous atteint l'année dernière?

Niveau :

- 1 Préscolaire
- 2 Fondamental 1
- 3 Fondamental 2
- 4 Secondaire
- 5 Supérieur
- 9 ne sait pas

Classe: 99 pour ne sait pas
 00 pour Préscolaire

10.
 11.

B1	B2	B2A	B3	B4	CLASSE	B5	B5A	B6
CLASSE		B7	B8	B9	CLASSE			
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

5. Insuffisances dans les études/ne s'intéresse pas à l'école
6. Ecole non considérée valable par la famille
7. L'école ne sauve pas
8. Travaille pour de l'argent ou dans les affaires familiales ou au champ.
9. Aide à la maison dans les travaux domestiques
10. Maladie
11. Autre (à préciser)

Aller à B14

A quel âge avez-vous commencé l'école?

(en Années révolues) Avez-vous redoublé une classe à un moment donné?

1 : Oui

2 : Non >B14 Quelle est la raison principale de ce redoublement ?

1. Mauvais résultats scolaires
2. Changement de résidence des parents et n'a pas pu avoir une école
3. Ecole trop loin et a raté des leçons
4. Fréquentation non régulière
5. Souvent fatigué à l'école à cause des travaux faits à la maison
6. Perte d'un des parents
7. Perte des deux parents
8. Maladie
9. Autre (préciser).....

Avez-vous reçu une formation à un métier ?

1. Rien > B16
2. Au travail
3. Alphabétisation des adultes
4. Certificat après 1-2 ans
5. Certificat après 2 ans et +
6. Apprentissage formel
7. Apprentissage informel
8. Autre (Préciser).....

Décrivez le thème de la formation

(par ex. : Charpentier, Comptabilité, Mécanique moto, auto, ingénierie, Médecine, etc.).

(Si plus d'un, les plus valables déterminés par le responsable seront retenus. Décrire le champ de la formation ici).

Nomenclature des métiers

B10

Forte Moyenne Faible B11 B12 B13 B14 B15

CODE

1. Section II 2. Statut des activités
Courantes de tous les enfants (5-17 ans) Durant la semaine de référence
Maintenant je vais vous poser des questions sur la nature de votre travail. Par travail on entend une activité quelconque exécutée par vous pour paiement en espèce ou en nature), un profit, un gain familial ou pour votre propre usage ou consommation, incluant les contributions du travail non payé familial.

Numéros de tous les enfants de 5 ans à 17 ans
Encercler le numéro si au moins une des réponses, aux questions B16 à B18, est différente de « Non ». Depuis (le jour de la semaine) dernier Avez-vous travaillé?

- 1. Oui>B20
- 2. Non

Depuis le (jour de la semaine) dernier avez-vous entrepris un travail quelconque pour :

- 1. Un payement en espèce?
>>B20
- 2. Votre propre compte /Votre propre entreprise? >>B20
- 3. Un membre de la famille sans paiement?
>>B20
- 4. Un paiement en nature?
>>B20
- 5. Non

Encercler le/ les codes des réponse(s) déclarée (s) Depuis le (jour de la semaine) dernier avez-vous entrepris une quelconque des activités suivantes pour la vente et/ou pour votre propre utilisation ou pour quelqu'un d'autre?

Cultiver ou récolter les produits agricoles ou pêcher les poissons ou des activités connexes ?

>>B20

Préparer la nourriture, confection des habits ou travaux d'artisanat pour vente?
>> B20

Vente d'articles, journaux, boissons, nourriture ou produits agricoles ?
>>B20

Laver, repasser, nettoyer, réparer des outils ou équipement pour quelqu'un d'au-

3. Section II 4. Statut des activités courante de tous les enfants (5 –17 ans) pendant la semaine de référence (suite)

Numéro de tous les enfants de 5 à 17 ans Heures de travail pour l'activité principale Où exécutez-vous votre activité principale ?

1. Au domicile familial
2. Au domicile de l'employeur
3. Bureau officiel
4. Usine
5. Plantations/Champ/jardin
6. Construction/site de carrière
7. Boutique/marché/kiosque
8. Différentes places (emploi mobile)
9. Dans la rue

Depuis le (jour de la semaine) dernier laquelle des situations suivantes décrit au mieux votre travail ?

(Lire les réponses ci-dessous)

1. Travail familial non payé
2. Travail domestique payé
3. Emploi régulier
4. Emploi occasionnel
5. Travail indépendant
sans aucune autre personne
6. Travail indépendant avec un ou plusieurs employés Quelle est votre principale raison de faire ce travail ?

(Au maximum deux raisons dans l'ordre d'importance)

1. Revenus supplémentaires pour la famille
1. 2. Paie de la dette familiale non réglée
3. Aider dans l'entreprise familiale
4. Apprendre un métier
5. Aller à l'école n'est pas pertinent
6. Ecole trop éloignée
7. Ne peut pas payer les frais scolaires
8. L'enfant n'est pas intéressé par l'école
9. Pour remplacer l'adulte qui travaille très loin de la maison
10. Pour une socialisation
11. Autre raison (à préciser).

Pour chaque jour travaillé durant la semaine de référence, combien d'heures avez-vous travaillé en réalité?

(Enregistrer pour chaque jour séparément) Pendant quel moment de la journée exécutez-vous habituellement ce travail ?

- 1. Jour
- 2. Nuit
- 3. Jour et Nuit

B22

L M M J V S D

B23

B24

B25

B26

5. Section II 6. Statut des activités courantes de tous les enfants (5 –17 ans) pendant la semaine de référence (suite)

Numéro de tous les enfants de 5 à 17 ans ACTIVITIES DOMESTIQUES

Depuis le (jour de la semaine) dernier avez-vous fait des travaux domestiques comme préparer, nettoyer, faire la lessive, la vaisselle, chercher l'eau ou porter l'eau pour les enfants?

- 1. Oui

7. Construction, entretien des bâtiments, maisons ou voiture pour quelqu'un d'autre ?

8.. Autre activité similaire

9. Aucune > B55

Encercler le/ les codes des réponse(s) déclarée(s)

Décrivez la principale occupation/tâche que vous exercez par ex. : transporter des briques ; réparer les mobylettes ; récolter le maïs; etc.

“principal ” se réfère au travail dont (Nom) passé la plus grande partie de son temps dans la semaine. Si des heures sont utilisées dans plus d'une activité, considérer celle où il/elle gagne le plus d'argent

Les codes seront donnés selon la classification standard internationale des occupations (ISCO)

Décrivez brièvement l'activité principale c.à.d les principaux produits et services produits où vous avez travaillé.

Les codes seront donnés selon la classification Standard internationale des industries (ISIC)

		B33	B34	B35	B36	CODE	B37	CODE					
		__	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	
6	7	8	9										
		__	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	6
7	8	9											
		__	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	6
7	8	9											
		__	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	6
7	8	9											
		__	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	6
7	8	9											

8. Section III 9. Statut des activités de tous les enfants (5-17 ans) durant les 12 derniers mois (suite)

Numéro d'enfant (Même qu'en Section II)

Quelle était la durée totale en mois, pendant laquelle vous avez été engagé dans cette activité principale?

Depuis
quand
faites-vous
ce travail?

Unité de temps

1. Jour
2. Semaine
3. Mois
4. Année

Laquelle des situations suivantes décrit au mieux la nature de votre activité principale au cours des 12 derniers mois ?
(voir les réponses ci-dessous)

1. Travail familial non payé
2. Travail domestique payé
3. Emploi régulier
4. Emploi occasionnel
5. Travail indépendant sans aucune autre personne
6. Travail indépendant avec utilisation d'autres personnes Où exécutiez-vous cette activité?

1. A la maison familiale
2. dans la maison de l'employeur
3. Bureau officiel
4. Industries/usine
5. Plantations/champs/jardin
6. Construction/site minier
7. Boutique/Marché/Kiosque
8. Différents lieux (emploi mobile)
9. Dans la rue Laquelle des situations suivantes décrirait au mieux le type d'activité principale que vous aviez effectué ? (Voir les options ci-dessous)

1. Essentiellement accidentel selon la convenance
2. Occasionnellement quand c'est possible de trouver un travail
3. Saisonnier
4. Temporairement
5. Permanent. L'activité a-t-elle été faite principalement pendant des jours où il n'y a aucune activité scolaire ou principalement/aussi après des heures scolaires ?

1. Oui
2. Non
3. Sans objet

B38 B39 UNITÉ B40 B41 B42 B43

<input type="checkbox"/>									
<input type="checkbox"/>									
<input type="checkbox"/>									
<input type="checkbox"/>									
<input type="checkbox"/>									
<input type="checkbox"/>									
<input type="checkbox"/>									
<input type="checkbox"/>									
<input type="checkbox"/>									

10. Section IV 11. Rémunération et mode de paiement (UNIQUEMENT enfants travailleurs payés)

Reporter les numéros de tous les enfants de 5-17 ans qui sont indiqués comme employé payé Quel est le mode de paiement?

1. A la tâche
2. Horaire
3. Journalier
4. Hebdomadaire
5. Mensuel
6. Annuel
7. Autre (préciser)- Quel est le montant qui vous a été payé lors de la dernière période de votre paye?

Avez-vous reçu un paiement sous les formes suivantes?

1. Nourriture
2. Vêtements
3. Logement
4. Transport
5. Autre à préciser
.....
6. Aucun

(Plusieurs réponses).

Donnez-vous une partie ou la totalité de vos revenus à vos parents/tuteurs ou autres parents?

1. Oui, tout directement par l'employeur
2. Oui, tout par moi-même
3. Oui, une partie par l'employeur
4. Oui, une partie par moi-même

5. Non Comment dépensez-vous vos revenus?

- 1. Paiement des frais scolaires >> B50
- 2. Achats des besoins scolaires >> B50
- 3. Achat des besoins du ménage >> B50
- 4. Pour mes besoins personnels >> B50
- 5. Pour les besoins des frères /sœurs >> B50
- 6. Economie d'une partie
- 7. Autre (préciser).....>> B50

(Plusieurs réponses).

Si vous économisez une partie ou la totalité de vos revenus, quelle en est la raison principale?

- 1. Commence des affaires personnelles
- 2. Aller à l'école
- 3. Pour faire le commerce
- 4. Acheter quelque chose de bon pour moi -même
- 5. Autre (préciser).....

	B44	B45	B46	B47	B48	B49								
1	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
1	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
1	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
1	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
1	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
1	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
1	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
1	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
1	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
1	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
1	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7

12. Section V 13. Questions de santé et de sécurité concernant tous les enfants (5-17 ans)
(Enfants travailleurs comme non travailleurs)

Reporter les numéros de tous les enfants âgés de 5-17 ans. Êtes-vous tombé(e) malade ou avez-vous été blessé(e) au cours des 12 derniers mois ?

1. Oui
2. Non > B55

Combien de fois êtes-vous blessé(e) ou tombé(e) malade au cours des 12 derniers mois ?

1. une ou deux fois
2. 3 à 5 fois

3. Plus de 5 fois

Quelle était la gravité de votre récente blessure ou maladie dont vous avez souffert?

(plusieurs réponses sont possibles)

Conséquence sur le travail

1. Handicap permanent
2. Empêché désormais de travailler
3. Arrêt temporaire de travail
4. Changement de travail

Conséquence sur l'école :

5. Arrêt temporaire de l'école
6. Empêché désormais de fréquenter l'école
7. Sans objet

Encercler le/les codes Votre plus récente blessure ou maladie était-elle due aux activités de votre travail?

1. Oui
2. Non
> B55

Décrivez les tâches ou activités que vous étiez en train d'exécuter quand vous avez eu votre plus récente blessure ou maladie.

Codes des tâches/ occupations seront donnés selon la classification internationale standard des occupations (ISCO)-1988 Avez-vous souvent transporté des poids physiquement lourds dans le cadre de vos activités journalières (travail, école, etc.)?

1. Toujours/souvent
2. Quelques fois
3. Rarement
4. Jamais Avez vous jamais utilisé une machine/équipement dans une

activité que vous avez exécutée?

- 1. Oui
- 2. Non
- 3. Ne sait pas Êtes-vous souvent exposé

A l'un des dangers suivants ?

(Réponses multiples autorisées)

- 1. Poussière, fumée, gaz (oxygène, ammoniac)
- 2. Bruit
- 3. Température/humidité
- 4. Radiation
- 5. Outils dangereux (couteaux, etc.)
- 6. Travail sous-terrain
- 7. Faible luminosité
- 8. Produits chimiques (pesticides, colle, etc.)
- 9. Aucun

	B50	B51	B52	B53	B54	CODE	B55
B56		B57					
	_	_	1 2 3	4 5 6	7 8 9	_	
	_	_	_ _	1 2 3 4 5 6 7 8 9			
	_	_	1 2 3	4 5 6 7	_		
	_	_	_ _	1 2 3 4 5 6 7 8 9			
	_	_	1 2 3	4 5 6 7	_		
	_	_	_ _	1 2 3 4 5 6 7 8 9			
	_	_	1 2 3	4 5 6 7	_		
	_	_	_ _	1 2 3 4 5 6 7 8 9			

14. Section VI 15.
enfants (5-17 ans)

Aspirations de tous les

Reporter les numéros des enfants de 5-17 ans Quelles sont les aspirations et projets pour maintenant et pour le futur? (SVP fournir les trois plus importants projets)

MAINTENANT

DANS LE FUTUR (dans 5 ans)

1. Aller à l'école
2. Travailler à plein temps pour un revenu
3. Aider à plein temps dans l'entreprise familiale
4. Travailler à plein temps dans les travaux domestiques
5. Aller à l'école en temps partiel et travailler une autre partie du temps
6. Travailler dans l'entreprise familiale ou affaires à temps partiel
7. travaux domestiques à temps partiel
8. Achever sa formation et commencer à travailler
9. Apprendre le commerce/un métier
10. Faire ses propres petites affaires
11. Autre (à préciser).....

99. Ne sait pas

1. Aller à l'école
2. Travailler à plein temps pour un revenu
3. Aider à plein temps dans l'entreprise familiale
4. Travailler à plein temps dans les travaux domestiques
5. Aller à l'école en temps partiel et travailler une autre partie du temps
6. Travailler dans l'entreprise familiale ou affaires à temps partiel
7. travaux domestiques à temps partiel
8. Achever sa formation et commencer à travailler
9. Apprendre le commerce/un métier
10. Faire ses propres petites affaires
11. Autre (à préciser)

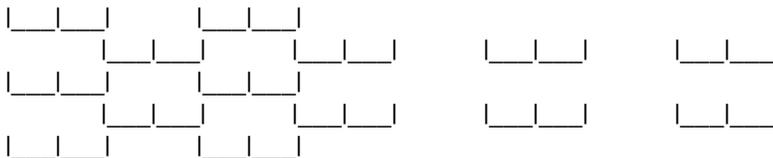
99. Ne sait pas

B58

Grande	Moyenne	B58	Faible B59
Grande	Moyenne		Faible
_ _	_ _	_ _	_ _
_ _	_ _		_ _

FIN DE L'INTERVIEW

_ _	_ _	_ _	_ _
_ _	_ _		_ _
_ _	_ _	_ _	_ _
_ _	_ _		_ _
_ _	_ _	_ _	_ _
_ _	_ _		_ _
_ _	_ _	_ _	_ _
_ _	_ _		_ _
_ _	_ _	_ _	_ _



ANNEXE V

LE PERSONNEL DE L'ENQUÊTE.

COORDINATION GÉNÉRALE :

Seydou Moussa Traoré, Directeur National DNSI
Mahmoud Sacko, Directeur National Adjoint, DNSI
Bibi Diawara, Chef de Division des Statistiques Démographiques, DNSI

CARTOGRAPHIE :

Superviseurs : Bibi Diawara, Souleymane BA, Souleymane KEITA,
Ichaga COULIBALY, Soumana TAGALA, Kassoum SANGARE

Cartographes : Equipe 1 : Mamadou Bagayoko, Sidi Ongoïba
Equipe 2 : Ousmane Tamboura, Modibo Sacko
Equipe 3 : Ibrahim Touré, Bakary Keita
Equipe 4 : Yacouba Traoré, Kassim Béréte
Equipe 5 : Alassane Béréte, Moussa Cissé
Equipe 6 : Mory Traoré, Youssouf Abacar
Equipe 7 : Kissama Dicko, Aly Sadou Cissé
Equipe 8 : Soumaila Niambélé, Ousmane Timbélé
Equipe 9 : Dramane Traoré, Seydou Barry
Equipe 10 : Isidore Camara, Mamadou Sidibé

Adaptation des outils de collecte :

DNSI : Bibi Diawara, Souleymane BA, Souleymane KEITA, Ishaga COULIBALY,
Oumar S. DIARRA, Soumana TAGALA, Balla KEITA,
N'Danna MAIGA, Fodé DIARRA, Kassoum SANGARE,
Isidore CAMARA, Moussa CISSE,
Mme DIAWARA Kourani DEMBELE,
Modibo SACKO, Alassane BERETE.

BIT/IPEC : Moulaye Hassane TALL
UNICEF : Mme Victoria PERSCHLER
DNPE : Ibrahima COULIBALY.
DNT : Modibo KONE

DRDSES : Abdoulaye COULIBALY, Modibo Cisse
ONG/APRAM 2000 : Abdoulaye DEMBELE

Enquête pilote :

COLLECTE :

Contrôleurs : Soumana TAGALA, Modibo SACKO,
Souleyma BA, Ndanna MAIGA, Isidore CAMARA

Enquêteurs : Yacouba TRAORE, , Soumaïla NIAMBELE,
Mory TRAORE, Ousmane TIMBELY, Kissima Dicko,
Mamadou Sidibé, Mamadou Bagayogo,
Seydou F. Diawara

EXPLOITATION :

Informaticiens : N'Danna MAIGA, Fodé DIARRA.
Agents de Saisie : Mme COULIBALY Assitan DIAKITE,
Mme KEBE Ami DJIGA.

Analyse et finalisation des outils de collecte :

Bibi Diawara, Souleymane BA, Souleymane KEITA,
Ichaga COULIBALY, Oumar S. DIARRA,
Soumana TAGALA, Balla KEITA, N'Danna MAIGA,
Fodé DIARRA, Kassoum SANGARE,
Isidore CAMARA, Moussa Cisse,
Mme DIAWARA Kourani DEMBELE,
Modibo SACKO, Alassane BERETE.

ENQUÊTE PRINCIPALE :

Formation :

Superviseurs nationaux :

Seydou Moussa TRAORE ,
Mahmoud A. SACKO, Bibi DIAWARA,
Oumar S. DIARRA, Moussa Cisse,
N'Danna MAIGA, Modibo SACKO,
Isidore CAMARA,

Formateurs régionaux :

Mamoutou Fané, Harouna Koné, Pakui Kamaté,
Chérif Hamidou Ba, Alassane Touré, Boubacar Touré,
Amadou TRAORE, Oumar SANOGO,
Boubacar TOGO, Mahamadou Hamada MAIGA,
Aboubacar KONE.

COLLECTE :

Superviseurs nationaux :

- DNSI :** Seydou Moussa TRAORE, Mahmoud A. SACKO, Bibi DIAWARA, Souleymane Ba, Souleymane Kéïta, Soumana Tagala, Oumar S. DIARRA, Isidore Camara, Ndanna Maïga, Fodé Diarra, Alassane Béréké, Oumar S. DIARRA, Modibo SACKO.
- DNPE :** Ibrahima COULIBALY
- DNT :** Modibo KONE

SUPERVISEURS RÉGIONAUX :

- DRPSIAP :** Dipa TRAORE, Alhassane TOURE, Harouna Koné, Pakuy Kamaté, Chérif Hamidou Ba, Adama SENOU, Ibrahima M. TOURE, Mahamadou H. MAIGA, Mahamadou Hamada MAIGA Mamoutou Fané,
- DRTEFP :** Harouna SANGARE, Boucary TOGO, Oumar SANOGO, Salif DOUMBIA, Boubacar TOURE, Ségui KONE, Sidy BAH, Mohamed DIARRA, Abdou DIARRA, Abderhamane Oumarou TOURE, Aboubacar KONE,

Contrôleurs régionaux :

Aly DIARRA, Ibrahim NAFA, Tahibou SISSOKO, Mamadou A. SANGARE, Bellal DIA, Hamadoun DJIGUIBA, Amadou TRAORE, Moussa KONE, Mamadou KONE, Bouya TOURE, Séfina Oumar MINTA, Vinina TRAORE, Sékou A. COULIBALY, Boubacar COULIBALY, Mlle Madina Walet AHMAD,

ENQUÊTEURS ET ENQUÊTRICES DES RÉGIONS :

- Kayes :** Mlle Kadiatou SOW, Drissa SANGARE, Adama KEITA, Seydou TRAORE, Oumar dit Barou SOW, Amadou dit M'bara DIALLO, Abdrahamane TRAORE, Aly DIARRA, Mlle Korian COULIBALY, Mohamed DIABY, Idrissa SISSOKO.
- Koulikoro :** Sékou Sidya KOUYATE, Mama TOGOLA, Mme CISSE Aïssata MAIGA, Nawé DIARRA Mlle Victorine Emilia COULIBALY, Drissa DIALLO Abdoulaye SANGARE, Mlle Djénéba TRAORE, Mme DIABATE Bintou TRAORE,
- Sikasso :** Boubacar DIARRA, Blle Binta BATHILY,

Abiubacar C. COULIBALY, Sékou DIARRA,
Bassala CAMARA, Mlle Achatou BAGAYOKO,
Adama M'BALLO, Mlle Nana Kadidia DEMBELE,
Mlle Sitan KONATE, Ousmane TOURE.

Ségou : Mlle Ténincoura TRAORE, Mlle Kadiatou TRAORE,
Dramane DIABATE, Moussa KONE,
Ibrahim P. KAMATE, Mlle Marie Anne COULIBALY,
Mlle Aoua TANGARA, Souleymane DIALLO,
Maténin TRAORE, Boubacar BOLY.

Mopti : Baba SANOGO, Mlle Mariam DICKO, Sékou TELLY,
Mamourou COULIBALY, Mlle Aminata DJIGUIBA,
Amadou OUANE, Boubou KONATE,
Mlle Habibata TRAORE, Hamadoun TIMBELY.

Tombouctou : Mlle Mariam CISSE, Mohamed Abba CISSE,
Almihidi ARBY, Mohamed Hamadoun CISSE.

Gao : Abdourahimou ALASSANE, Abdoulaye DIARRA,
Mohamed MAIGA.

Kidal : Souleymane AG AHMED, Ibrahim SIDIBE.

Bamako-District : Issa Djibril BAMBA, Boubacar SISSOKO,
Mme BIBA Fatimata DEMBELE, Nitié Elie DIARRA,
Mme Awa BOUARE, Mama AG YOUSSEUF,
Mme TRAORE Assitan DIAKITE.

EXPLOITATION :

Informaticiens : Karamoko DIARRA, Fodé DIARRA,
Amadou K. TALL N'Danna MAIGA.

Agents Codeurs : Mme DIAWARA Kourani NIAMBELE,
Karamoko SANGARE, Nouhoum SANOGO,
Mohamed DAGNO, Modibo DIALLO,
Mamadou TOUKARA, Ibrahim TOURE,
Mamadou Salah DICKO.

Agents de Saisie : Mme KEITA Ami FOFANA,
Mme NDIAYE Ami DIARRA,
Mme SANOGO Ami CISSE,
Mme DIALLO Djénéba DIABATE,
Mlle Ouleye KAMIAN, Mlle Hawa SYLLA,
Mlle Assitan TRAORE,
Mme FRANTAO Fantamali MAIGA,
Mme SY M'Bamakan KEITA, Mlle Kady DIAWARA.

Contrôle de spécification :

Bibi DIAWARA, Souleymane Ba, Souleymane Kéïta,
Soumana Tagala, Alassane BERETE.
Mme DIAWARA Kourani DEMBELE, Moussa CISSE,
Kassoum SANGARE, Isidore CAMARA,

Apurement :

Karamoko DIARRA, Fodé Diarra, Amadou K. TALL.

Analyse :

Seydou Moussa TRAORE , Mahmoud A. SACKO,
Bibi DIAWARA
COULIBALY Consultant National

Assistance technique BIT : Yacouba DIALLO

COORDINATION ET APPUI TECHNIQUE,

BIT-IPEC/SIMPOC

Moulaye Hassan TALL Administrateur du Programme National IPEC,

Mali

Tite HABİYAKARE
Koko Siaka KONE

BIT-IPEC/SIMPOC, Dakar
Consultant International

Ministère de l'Économie, de l'Industrie
et du Commerce du Québec

L'Institut Québécois de la Coopération
et de l'Échange Culturel (IQCEC)

Rue Archambault, Paris (15), Courville Commercial,
M5P 1L1, Toronto (416)
Téléphone: (416) 593-8911
Téléfax: (416) 593-8912

Le
Programme International
pour l'Abolition du Travail des Enfants (PITAE)

4, Place des Métiers
C11 1G7P Montréal

Téléphone: (514) 392-7581
Fax: (514) 392-7581
E-mail: pitae@iqcec.org

Site Web: www.iqcec.org/pitae

